

revue Parlementaire

canadienne



Simoogit Lax Hagii.

*T'oyaxsii'yt 'niin win da'akw dim saiy
goodi'm am sa tun. K'weneyi'm eles 'niin dim
agutwhl simgiigyetim lax mo'onim Salish wen
'nidiithl laxyip wen 'nii litxwwi'm.*

*K'weneyii'm eles 'niim dim hlabo'ilhl k'wega
'nidiit ant k'woodinhl hlkuhlwim haana'k
diit. K'wenyi'm dim 'wediit sgwaa'itxw gahl
daxgyet win walaayi'm gasgoohl gak'westhl
gagoodiit.*

*K'weneyi'm 'niin dimin amagya'adihl dim wila
yeehl hahlei'ilst dim jeph l k'welga 'nihl luu
wilt ts'im wilp ama sa tun dim amhl dim wila
wilhl k'welga 'no'm 'nii jogit laxyip tun.*

*Amgutxwhl 'nidiit gwin haaxwt diit. Dim amt
jen 'wehl ama genax dim am dim wila wil diit.*

'Nit dim gan wilp simoghet laxhagii.

Volume 48, No. 2

***Pleins feux sur
les langues parlementaires***

Relativité législative : La famille Kramp

Nombreux sont les parlementaires qui ont été élus pour représenter la même circonscription qu'un de leurs parents au sein des parlements canadiens, mais Daryl Kramp et sa fille Shelby Kramp-Neuman se distinguent particulièrement. Lorsque Mme Kramp-Neuman a été élue députée fédérale de Hastings—Lennox et Addington, circonscription autrefois détenue par son père, ce dernier était député provincial de la même circonscription.

Né à Kirkland Lake le 14 juin 1947, fils d'Edward et de Gertrude Kramp, Daryl Kramp a déménagé dans la région de Madoc où il a travaillé comme enquêteur pour la Police provinciale de l'Ontario pendant cinq ans et a exploité diverses petites entreprises (une boulangerie, un magasin de sport et le restaurant populaire Two Loons).

La carrière politique de Daryl Kramp a débuté à l'échelon municipal, où il a occupé les fonctions de conseiller municipal et de préfet adjoint. Après deux tentatives infructueuses pour remporter la circonscription de Hastings—Frontenac—Lennox et Addington sous la bannière du Parti progressiste-conservateur du Canada, M. Kramp a remporté la circonscription de Prince Edward—Hastings pour le nouveau Parti conservateur du Canada en 2004. Réélu trois fois, M. Kramp a occupé les fonctions de vice-président du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, de vice-président du Comité permanent des comptes publics et de président du Comité permanent de la sécurité publique et nationale.

Battu de justesse lors des élections de 2015, M. Kramp a décidé de se présenter aux élections provinciales de 2018. Élu député progressiste-conservateur de Hastings—Lennox et Addington, il a présidé le Comité spécial de la surveillance de la gestion des situations d'urgence et le Comité permanent de la justice, en plus d'être président du caucus pendant tout son mandat (2018-2022).

En 2021, Shelby Kramp-Neuman, l'une des filles de Daryl Kramp, est venu rejoindre son père comme députée de Hastings—Lennox et Addington lorsqu'elle a été élue sous la bannière conservatrice.



Daryl Kramp

Née dans le comté de Hastings, Mme Kramp-Neuman est diplômée de l'Université d'Ottawa, où elle a étudié les communications et les sciences politiques. Avant d'entreprendre son mandat de députée, elle a été adjointe parlementaire de Jim Prentice, a travaillé pour le sénateur Consiglio Dinino, a occupé un poste à Affaires mondiales Canada, a enseigné au sein du Conseil scolaire de district de Hastings et Prince Edward et au Loyalist College, et a œuvré 12 ans comme conseillère financière pour la Sun Life Financial.

Comme son père, Mme Kramp-Neuman a également une longue expérience de la politique municipale, ayant siégé pendant 15 ans au conseil municipal de Centre Hastings, dont quatre ans en tant que mairesse adjointe.



Shelby Kramp-Neuman

Bien que le père et la fille aient occupé simultanément un siège parlementaire dans la même circonscription pendant moins d'un an, l'héritage des Kramp dans la région s'est construit au fil de décennies de service public. Après le décès de Daryl Kramp, le 8 février 2024, la presse locale a salué sa mémoire en le qualifiant de personnalité respectée et aimée de la communauté.

Quelques semaines plus tard, Shelby Kramp-Neuman a profité de sa présence à la Chambre des communes pour y rendre hommage à son père, car il aimait cet endroit. « Il aimait le rôle qu'il y jouait. Il aimait l'animation qui y règne. Il considérait que c'était un privilège de s'être fait confier la responsabilité de représenter ses concitoyens. Il aimait l'histoire, les relations, le potentiel et les gens », a-t-elle déclaré à ses collègues.

Le soir des élections, plus tôt cette année, Mme Kramp-Neuman a réuni ses partisans dans la même salle où son père avait célébré sa dernière victoire électorale. Lorsqu'elle a appris qu'elle avait été réélue députée de Hastings—Lennox et Addington—Tyendinaga, elle a déclaré à la foule qu'elle avait apporté la cravate que M. Kramp portait le soir des élections de 2018 et qu'il était là avec eux.

Will Stos

Directeur, *Revue parlementaire canadienne*

La *Revue parlementaire canadienne* a été fondée en 1978 pour tenir les législateurs canadiens au courant des activités de leur section fédérale, provinciale ou territoriale au sein de la Région du Canada de l'Association parlementaire du Commonwealth, et, en même temps, pour promouvoir l'étude et le respect des institutions parlementaires. La Revue invite les députés, les anciens députés, le personnel des Assemblées législatives ou toute autre personne que les objectifs de la Revue concernent, à lui faire parvenir des articles susceptibles d'intéresser les lecteurs.

La Revue est publiée pour la Région du Canada de l'APC. Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leur auteur et ne doivent en aucun cas être attribuées aux sections canadiennes de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Directeur

Will Stos

Mis en page

Frank Piekliko

Équipe de production

Teresa Austin	Karine Legault-Leblond
Nicky Borland	Bryony Livingston
Kim Dean	Vicky Luu
Yasuko Enosawa	Joëlle Malo
Michelle Giese	Joanne McNair
Claudette Henry	Tiffany Ribeiro
Geoffrey Hilton	Kate Sinnott

Stagiaire

Annie Dowd

Comité de rédaction

François Arsenault (Président)		
Kate Ryan-Lloyd (Vice-présidente)		
Caroline Bosc	Shannon Dean	Till Heyde
Gerry Burla	Neil Ferguson	Christine Ivory
Trevor Day		Jeremy LeBlanc

Abonnement

Quatre (4) numéros en anglais ou en français

Canada 40 \$ - International 75 \$

Quatre (4) numéros en anglais et en français

Canada 75 \$ - International 125 \$

Faites votre cheque à l'ordre de :

Revue parlementaire canadienne

Contact

Revue parlementaire canadienne
a/s Bibliothèque de l'Assemblée législative de l'Ontario
Queen's Park
Toronto, ON M7A 1A9

Courrier électronique: revparl@ola.org
Internet: http://www.revparlcan.ca

Directeur: (416) 325-0231
Fax: (416) 325-3505
Courrier électronique: wstos@ola.org

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0229-2556

The Review is also published in English



Du bureau de l'éditeur.....2

Un changement au Règlement de l'Assemblée législative de l'Ontario donne voix à un député

Rachel Nauta.....3

Rebâtir un Canada législatif bilingue ; une feuille de route solidifiée par et pour les législateurs

Élizabeth Bergeron.....8

Bilinguisme à sens unique : Le monologue anglo-normatif à la Chambre des communes

Ahdithya Visweswaran.....23

Compte rendu des délibérations parlementaires dans plusieurs langues : l'approche de la Colombie-Britannique

Marionne Cronin, Hengshen Liu et Katherine Stewart.....36

L'utilisation des langues autochtones à la Chambre des communes : intégrer les exceptions aux usages

Keelan Buck.....44

La valeur des parlements multilingues : perspective du Commonwealth

James Pinnell.....48

Les mots qui s'imposent

Patrick Tye et Nathalie Polet.....53

Nouveaux titres d'intérêt.....56

Activités de l'APC.....59

Rapports législatifs.....63

Costume rose dans le palais rose : le discours vestimentaire à travers le portrait de Kathleen Wynne

Annie Dowd.....84

Pleins feux sur les langues parlementaires

On dit que la langue est la feuille de route d'une culture, révélant à la fois l'origine et l'avenir d'un peuple. En explorant les « langues parlementaires », on peut voir comment nos institutions démocratiques transmettent l'histoire du Canada et anticipent notre avenir.

En tant que pays officiellement bilingue, les parlementaires fédéraux du Canada ont le droit d'utiliser l'anglais ou le français dans les débats et les procédures (avec interprétation simultanée pour faciliter la communication). D'autres juridictions du pays ont également accordé un statut officiel aux langues autochtones. Au Nunavut, l'inuktitut (Inuktitut et Inuinnaqtun) est traité sur un pied d'égalité avec l'anglais et le français dans les services et institutions gouvernementaux, tandis que les Territoires du Nord-Ouest reconnaissent 11 langues officielles: Dene Kǎdǎ, Dēne Sųłnǎ, Dene Zhatǎ, Dinjii Zhu' Ginjik, English, French, Inuinnaqtun, Inuktitut, Inuvialuktun, nēhiyawēwin, and Tłıcho.

Qu'un parlement soit unilingue, bilingue ou multilingue, les parlementaires qui siègent dans les chambres d'une assemblée et les personnes qu'ils représentent sont linguistiquement diversifiés. Le recensement de 2021 a révélé qu'un ménage canadien sur cinq est multilingue (utilisant deux langues ou plus à la maison). Bien que l'anglais et le français soient les langues les plus couramment utilisées par les Canadiens, le recensement a dénombré un total de 474 langues, dont 72 langues autochtones, la langue des signes québécoise et la langue des signes américaine.

Alors que nous préparons les articles pour ce numéro thématique, il est devenu évident que nous ne pourrions qu'effleurer le sujet. Des idées de contenu explorant le fonctionnement de l'interprétation dans les assemblées territoriales multilingues, les défis rencontrés par les interprètes lors des délibérations virtuelles ou à distance, le développement des services de communication parlementaire pour les personnes handicapées, la façon dont les parlementaires communiquent avec d'importantes populations linguistiques minoritaires dans leurs circonscriptions, et bien d'autres, ont été soigneusement mises de côté pour une suite ultérieure.

Cependant, les articles que nous présentons ici reflètent certaines facettes importantes du fonctionnement théorique et pratique des langues parlementaires, et ce que cela révèle sur notre pays. Des articles explorant comment la création d'une place pour les langues autochtones au sein des parlements contribue à la réconciliation, aux défis de l'élaboration de lois bilingues, en passant par une enquête sur les parlements multilingues du Commonwealth et une critique de la façon dont l'égalité de statut des langues ne signifie pas nécessairement leur utilisation équitable, nous espérons que ce numéro suscitera une réflexion et une discussion sur la façon dont nous communiquons au sein des institutions démocratiques et dont elles s'adressent aux Canadiens.

Si vous avez une idée d'article sur ce sujet et que vous aimeriez contribuer à un prochain numéro, n'hésitez pas à nous contacter.

Will Stos

Rédacteur en chef, *Revue parlementaire canadienne*



Un changement au Règlement de l'Assemblée législative de l'Ontario donne voix à un député

Kezia Mamakwa a vécu un moment inoubliable à l'occasion de son 79^e anniversaire, lorsqu'elle s'est rendue à l'Assemblée législative de l'Ontario pour écouter son fils entrer dans l'histoire en devenant le premier député à s'exprimer devant la Chambre dans une langue autochtone, l'anishininiimowin (ojibwé), et à poser des questions dans cette langue pendant la période des questions.

Rachel Nauta

Élu pour la première fois en 2018, Sol Mamakwa, le député provincial de Kiiwetinoong, a toujours accordé une place centrale à son identité autochtone dans son travail. Toutefois, jusqu'au 28 mai 2024, une partie importante de son identité était occultée, car les députés ne pouvaient pas s'exprimer dans une langue autochtone à l'Assemblée législative, que ce soit pour poser des questions ou intervenir dans les débats. C'est grâce à un effort collaboratif et multipartite que les choses ont changé, et tout a commencé par une conversation à la cafétéria.

Un jour, le député provincial Mamakwa a déclaré à une foule présente à un événement qu'il ne pouvait pas parler sa langue maternelle à la Chambre. Parmi les personnes réunies se trouvait Paul Calandra, le leader du gouvernement à la Chambre, qui en a été stupéfait. Le lendemain, il a abordé son collègue à la cafétéria pour lui demander s'il s'agissait d'un malentendu. M. Mamakwa lui a toutefois assuré que c'était bien vrai, puisque l'article 24 du Règlement de la Chambre disait :

Chaque députée ou député qui désire prendre la parole doit se lever et s'adresser à la présidente ou au président de l'Assemblée législative, en anglais ou en français.

Pendant le petit-déjeuner, les deux députés ont convenu qu'il était temps de changer cette règle et, peu après, une motion a été présentée à la Chambre afin de modifier l'alinéa 24 a) du Règlement, comme suit :

Chaque députée ou député qui désire prendre la parole doit se lever et s'adresser à la présidente ou au président de l'Assemblée législative, en anglais, en français ou dans une langue autochtone parlée au Canada. Si une députée ou un député souhaite s'adresser à l'Assemblée dans une langue autochtone, il ou elle devra aviser la greffière ou le greffier de l'Assemblée législative de la langue qu'il ou elle souhaite parler afin que la présidence puisse organiser les services d'interprétation et de traduction adéquats.

Dans le cadre du débat sur la modification proposée au Règlement, le député Mamakwa a expliqué pourquoi ce changement était si important, non seulement pour lui, mais aussi pour tous les peuples autochtones et pour les Canadiens qui travaillent à la réconciliation :

[traduction] « Notre langue, l'anishininiimowin, définit et façonne notre identité [...] [elle] nous permet d'exprimer nos valeurs, nos modes de vie, notre culture, notre histoire, notre géographie, notre philosophie et notre vision du monde [...] Le changement qui s'opère ici aujourd'hui devrait servir de modèle et marquer le début d'autres initiatives visant à soutenir et à préserver nos langues, ainsi qu'à respecter notre droit de parler ces langues. Il ne s'agit pas seulement de faire ce qui est juste, il s'agit aussi de reconnaître un droit qui nous appartient déjà, celui de nous exprimer dans notre langue. Pour aller de l'avant et faire face à la réalité continue de la violence coloniale envers les peuples autochtones, il nous faut protéger nos langues. »

La motion a été adoptée à l'unanimité le 26 mars 2024. Le député Mamakwa a ensuite avisé les greffiers de son intention de s'exprimer en anishininiimowin à la Chambre le 28 mai. Le personnel de l'Assemblée s'est alors lancé dans les préparatifs.

Rachel Nauta a été adjointe exécutive du président de l'Assemblée législative de l'Ontario de 2018 à 2025. Elle est une ancienne participante du Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario.





Page opposée : Kezia Mamakwa a célébré son 79e anniversaire à l'Assemblée législative de l'Ontario avec son fils, le député provincial Sol Mamakwa (en haut), et l'a regardé prononcer un discours en anishiniimowin (oji-cri) (en bas). Ci-dessus : Le premier ministre Doug Ford traverse le parquet pour serrer la main du député Mamakwa après son discours historique du 28 mai 2024.

Concertant également leurs efforts, le Service linguistique et des publications parlementaires (SLPP) et le Service de télédiffusion et d'enregistrement (STE) de l'Assemblée ont déterminé les actions nécessaires pour permettre l'utilisation d'une langue autochtone à la Chambre, ainsi que les ressources requises pour mettre en œuvre ce changement.

Avant ce changement au Règlement, les présidents pouvaient faire de brèves remarques dans diverses langues, mais les questions et les débats importants devaient se faire dans les langues officielles du Canada pour que tous les députés puissent comprendre, notamment grâce à l'interprétation simultanée. Les langues autochtones étant dorénavant permises, le SLPP a dû trouver des interprètes capables de traduire vers l'anglais les remarques en anishiniimowin (et, à partir de l'anglais, assurer l'interprétation vers le français). Avec l'aide du député provincial Mamakwa, l'Assemblée s'est procuré les services d'interprétation professionnels dont elle avait besoin et a commencé à s'exercer avec l'équipe

du STE afin de s'assurer que tout se déroulerait bien le moment venu.

Le STE n'a négligé aucun détail pour marquer l'occasion. À la télé, le nom du député Mamakwa a été affiché en syllabaire oji-cri. Ce n'était pas juste une question de changer la police de caractères latins pour le syllabaire oji-cri. Le logiciel du STE n'offrait pas cette option.

L'équipe a dû faire preuve de créativité, et sa solution était tout simplement géniale. Après chaque législature, les noms des députés de l'Assemblée législative de l'Ontario sont gravés dans la pierre. Ayant siégé lors de la 42^e législature, le député Mamakwa avait vu le sien ajouté en caractères latins et en syllabaire oji-cri. Le STE a donc pu convertir une image du texte gravé en format numérique pour le montrer à l'écran.

Le grand jour, l'Assemblée bourdonnait d'activité, les nombreux invités étant impatients d'assister à cet



Le député provincial Sol Mamakwa, entouré de dignitaires et de la cheffe du NPD, Marit Styles, s'adresse aux journalistes après son discours. L'événement a bénéficié d'une couverture médiatique internationale.

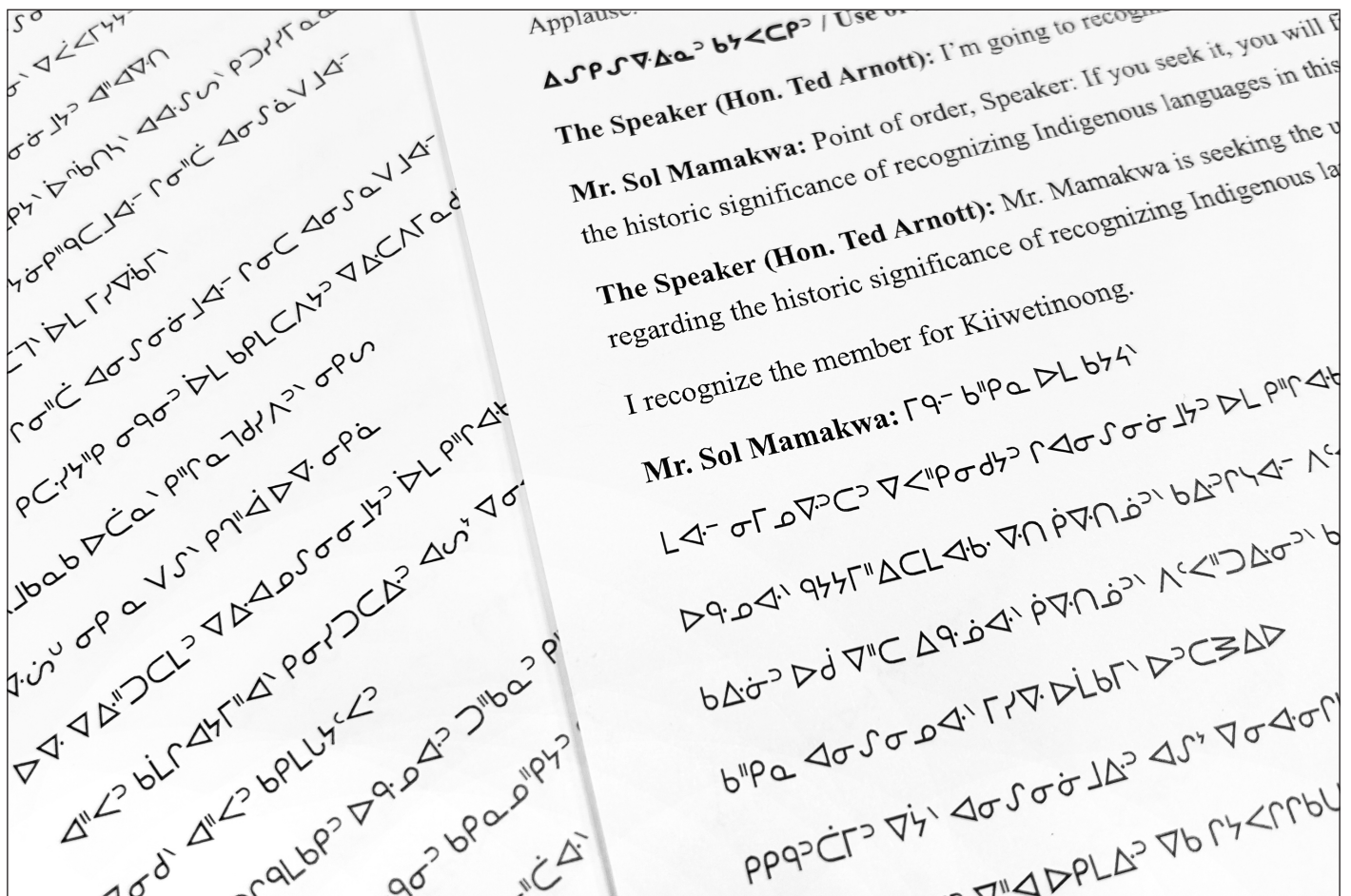
événement historique. Les agents du Service de protection législative et les employés du Protocole parlementaire et des Relations publiques ont guidé les personnes jusqu'à la Chambre, un espace que certains visiteurs découvraient pour la toute première fois. L'atmosphère était électrisante, et un murmure d'activité s'élevait dans toute la salle.

Lorsque le député Mamakwa s'est levé, le silence s'est installé dans la Chambre. Soulignant l'importance historique de cette journée, le député Mamakwa a déclaré : « Je parle l'anishiniimowin, une langue autochtone, et cette langue est au cœur de ma vie. Comme je parle ma langue, nous nous sentons en sécurité et en communion avec notre terre [...] parler notre langue nous donne de la force, c'est un remède guérisseur. »

Il a également salué les efforts collectifs de nombreuses personnes ayant contribué à écrire l'histoire ce jour-

là : « Merci à tous : mes collègues, les Aînés, les jeunes, nos frères non autochtones qui sont ici, les femmes, les jeunes, les personnes âgées. Nous nous réjouissons de votre présence. Merci de nous avoir montré votre soutien en faveur du changement dont nous sommes témoins aujourd'hui. Nous vivons un moment de guérison. Notre langue, notre peuple et notre relation avec tout ce qui est vivant font notre force. C'est l'expression de notre identité, c'est ainsi que nous continuerons d'être, profitant de la vie, dans notre langue. »

Les remarques du député provincial Mamakwa ont été accueillies avec beaucoup d'enthousiasme. Le premier ministre s'est même levé pour serrer la main de ce dernier avant la période des questions, au cours de laquelle les questions de M. Mamakwa sur les soins aux personnes âgées dans sa circonscription ont été accueillies favorablement et ont donné lieu à des engagements concernant les soins de longue durée dans le Nord.



Le Hansard est un compte rendu quasi textuel de ce qui se dit à la Chambre et dans ses comités, dans la langue dans laquelle il a été prononcé. Pour la première fois, l'écriture syllabique oji-cri est apparue dans cette publication de l'Assemblée législative de l'Ontario.

Même si ce moment à la Chambre était passé à l'histoire, le travail de l'Assemblée n'était pas fini. Comme toujours lorsqu'il s'agit des travaux de la Chambre, l'équipe du hansard a commencé à transcrire les remarques afin de les préserver dans les archives officielles des débats. Il s'agissait là aussi d'un moment historique, car le hansard est un compte rendu pratiquement mot pour mot de ce qui se dit à la Chambre et dans ses comités, dans la langue qui a été utilisée. Ainsi, pour la première fois, l'écriture syllabique oji-crie a fait son apparition dans la publication du hansard de l'Assemblée législative de l'Ontario.

En prévision de l'avenir, l'Assemblée planifie apporter d'autres changements afin que les députés puissent utiliser plus facilement et plus efficacement les langues autochtones à la Chambre, dans les comités et dans la salle de presse. Une cabine d'interprétation spécialement réservée aux langues autochtones a été aménagée sur

place, et le Service de télédiffusion et d'enregistrement met actuellement à l'essai des services d'interprétation à distance. Le Service linguistique et des publications parlementaires de la Chambre travaille également au recrutement d'interprètes disponibles sur appel et prépare ses programmes de publication afin d'assurer la transcription des autres langues autochtones qui pourraient être utilisées à la Chambre.

Chaque journée à l'Assemblée législative est différente, mais certaines se démarquent plus que d'autres. Le 28 mai 2024 restera gravé dans les mémoires, et ce grâce aux efforts concertés des députés provinciaux et du personnel de l'Assemblée législative de l'Ontario. Comme l'a déclaré le député provincial Mamakwa à la fin de son discours, « C'est un grand jour », un sentiment que partageaient de nombreuses personnes présentes à cet événement historique. Espérons qu'il s'agissait du premier d'une longue série de grands jours.

Rebâtir un Canada législatif bilingue ; une feuille de route solidifiée par et pour les législateurs

La rédaction claire et cohésive des lois au Canada se relève d'une importance cruciale dans l'application de ces lois en société. Chaque mot, chaque virgule et chaque expression influencent le sens donné par les juges, suivant l'intention du législateur. Ce processus d'interprétation des lois crée parfois un clivage entre la version française et anglaise dans certaines décisions juridiques. Cette ambiguïté oblige alors le juge à interpréter l'intention du législateur et parfois ce cheminement mène à privilégier une version plutôt que l'autre. Cette prémisse est la base de cet article qui cherche à déterminer les causes de cet écart entre les versions anglaise et française. Elle a également pour objectif de déterminer des solutions pratiques, en collaboration avec des députés et des sénateurs, afin que ces situations soient moins fréquentes; le but est de respecter le plus fidèlement le principe de la démocratie et la séparation des pouvoirs.

Élizabeth Bergeron

Élizabeth Bergeron détient un baccalauréat en droit à l'Université de Montréal. Elle est conseillère juridique depuis 2025 suite à la réalisation de sa formation à l'École du Barreau. Elle a participé au programme de stage parlementaire dans la cohorte 2021-2022.

Rebuilding Canada's Bilingual Legislative Tradition: A Road Map Solidified by and for Legislators

The clear and cohesive drafting of Canada's laws is of crucial importance in the application of these laws in society. Each word, comma and expression influences the meaning of each law and how judges interpret the intention of the legislator. This process of interpreting laws sometimes creates a divide between the French and English versions in certain legal decisions. This ambiguity forces the judge to interpret the legislator's intention and sometimes this process leads to the preference of one version over the other. This premise is the basis of this article, which aims to find the different causes of discrepancies between the English and French versions of federal legislation. More importantly, it aims to identify practical solutions, in collaboration with Members of Parliament and senators in order for these discrepancies to become less frequent. All in all, the guiding principles of this article are the respect of democracy and the separation of powers.

Élizabeth Bergeron

Élizabeth Bergeron holds a bachelor's degree in law from Université de Montréal. She is working as legal counsel since 2025, following her completion of the Barreau du Québec. She participated in the Parliamentary Internship Programme in 2021-2022.

Introduction

Les êtres humains ont la fascinante capacité de cimenter des ordres sociaux complexes et prolifiques par le biais d'échanges et de partages de connaissances. C'est dans l'imaginaire verbal et collectif qu'ils peuvent influencer les comportements de ceux et celles qui les entourent afin de coopérer et de cohabiter.

Pour concevoir des règles de conduite claires, un langage non équivoque est nécessaire. Les ambiguïtés sémantiques peuvent poser obstacles à la compréhension d'un individu face au comportement à adopter. L'utilisation de différentes langues peut également amener des défis de compréhension. Le Canada, en tant que pays constitutionnellement bilingue, en est un exemple. La coexistence de ses différents dialectes et de leurs nuances particulières crée des obstacles au niveau législatif.

Cet article examine ces obstacles de communication et leurs conséquences sur les lois fédérales bilingues au Canada. Plus précisément, il répond à la question : comment la cohésion des deux langues officielles du Canada influence-t-elle l'élaboration des projets de loi ? Il fait état en premier d'une revue littéraire juridique du bilinguisme législatif. Ensuite, sont abordés les défis du bilinguisme en pratique, au moment de l'élaboration des projets de loi à la Chambre des communes et au Sénat. Pour finir, un ensemble de solutions est exposé afin de renforcer la cohésion des lois fédérales bilingues.

Revue littéraire du bilinguisme législatif au Canada

Le bilinguisme législatif aide à renforcer une égalité fondamentale entre les langues française et anglaise, ce qui fait partie intégrante de l'identité du pays.

Cet enjeu riche et source de multiples coulées d'encre s'inscrit dans un contexte à la fois politique et juridique. Conséquemment, une approche multidisciplinaire combinant l'étude des lois fédérales en amont et en aval de leur adoption sera privilégiée à travers cet article.

Afin de cerner l'importance de présenter des lois claires à la population canadienne, il est nécessaire d'expliquer au préalable certaines notions théoriques de l'interprétation des lois. Celles-ci serviront d'assise pour ce qui suivra dans l'analyse centrale de cet article.

Mentionnons d'abord que le bilinguisme s'impose dans une structure de corédaction législative tirant

Introduction

Humans have a fascinating way of cementing complex, prolific social constructs through discussion and the sharing of knowledge. The power to influence the behaviour of those around us stems from our collective verbal imagination.

Accordingly, clear rules of conduct require unambiguous language. Semantic ambiguities can pose obstacles to an individual's comprehension of the behavior to be adopted. The use of different languages can also pose challenges to mutual understanding. Canada, as a constitutionally bilingual country, is a case in point. The coexistence of its different dialects and their particular nuances creates obstacles at the legislative level within the country.

This article examines those communication barriers and the consequences for bilingual federal law in Canada. Specifically, it addresses how cohesion between Canada's two official languages affects the drafting of bills. First, this article provides a literary review of legislative bilingualism in Canada and the legal implications, which are intrinsically tied to politics. Next, it examines the practical challenges of legislative bilingualism as bills are drafted in the House of Commons and the Senate. Lastly, this article aims to identify solutions to strengthen the cohesion of bilingual federal legislation.

Literary review of legislative bilingualism in Canada

Legislative bilingualism relies on the equality between the French and English languages, which is an essential part of the country's identity.

Much has been written about this vast topic, which has both legal and political roots. Consequently, this article will apply a multidisciplinary lens to federal laws before and after the drafting process.

To understand why it is so important to make laws that are clear to Canadians, it is necessary to first understand some of the theoretical concepts behind statutory interpretation. They will provide the foundation for the main analysis that follows.

First, bilingualism is essential within the context of legislative co-drafting rooted in the Constitution.

son origine de la Constitution. Plus précisément, cette obligation constitutionnelle découle de l'article 133¹ de la *Loi constitutionnelle de 1867* et garantit que :

133. Dans les chambres du parlement du Canada et les chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité de la présente loi, et par devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues.

Les lois du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimées et publiées dans ces deux langues.

Certes, cet article de loi ne mentionne pas explicitement la nécessité de corédiger les lois simultanément dans chacune des versions linguistiques. Cependant, elle se voit compléter par la *Charte canadienne des droits et libertés* (la *Charte*)² et la *Loi sur les langues officielles* (LLO)³ qui privilégient la corédaction comme méthode de rédaction législative. En théorie, la loi fédérale n'est donc pas écrite dans une langue puis traduite dans l'autre⁴. Afin de respecter l'esprit et la lettre de cet article de loi, les textes législatifs fédéraux sont conséquemment rédigés en même temps en anglais et en français, amenant les deux versions sur un même pied d'égalité. Dans l'arrêt *Blaikie*⁵, les tribunaux ont également cimenté cette notion en interprétant implicitement l'obligation d'adopter les lois fédérales en français et en anglais par le truchement de l'article 133 de la *LC 1867*. En outre, il est pertinent de préciser que cette obligation constitutionnelle est applicable à la fois au fédéral, mais aussi pour les lois provinciales dans les provinces de Québec, du Manitoba et du Nouveau-Brunswick par le biais de processus juridiques similaires⁶.

Le professeur Pierre-André Côté s'est penché sur les conséquences du dédoublement du support communicationnel en droit et a fait la synthèse des principes en jurisprudence canadienne concernant son interprétation : [TRADUCTION]

- Les lois bilingues doivent recevoir une interprétation bilingue ; [L'étape initiale est de lire

Specifically, that constitutional obligation flows from section 133¹ of the *Constitution Act, 1867*, which provides the following:

133. Either the English or the French Language may be used by any Person in the Debates of the Houses of the Parliament of Canada and of the Houses of the Legislature of Quebec; and both those Languages shall be used in the respective Records and Journals of those Houses; and either of those Languages may be used by any Person or in any Pleading or Process in or issuing from any Court of Canada established under this Act, and in or from all or any of the Courts of Quebec.

The Acts of the Parliament of Canada and of the Legislature of Quebec shall be printed and published in both those Languages.

Admittedly, section 133 does not explicitly state that laws must be codrafted at the same time in each language version, but it is complemented by the Canadian Charter of Rights and Freedoms² and the *Official Languages Act*,³ which makes clear that co-drafting is the preferred method for drafting legislation. In theory, federal legislation is not written in one language and then translated into the other.⁴ To adhere to the spirit and letter of the provision, federal legislation must be drafted simultaneously, both English and French; a process that seeks to put both languages on an equal footing. In *Blaikie*,⁵ the courts cemented that idea, interpreting the obligation to enact federal legislation in English and French as implicit under section 133 of the *Constitution Act, 1867*. It is also worth noting that this constitutional obligation applies both to the federal government and to the provinces of Quebec, Manitoba and New Brunswick under similar legal processes.⁶

Professor Pierre-André Côté examined the consequences of having dual communication mediums in law⁷ and summarized the legal principles governing the interpretation of bilingual legislation in Canada.⁸

- Bilingual statutes should be given a bilingual interpretation. [The first step is to read both

les lois dans les deux langues]

- En interprétation des lois bilingues, les deux versions devraient se voir attribuer la même importance, le même poids ;
- Une divergence entre les versions constitue une ambiguïté et, sous réserve du quatrième principe, devrait être résolue en ayant recours aux méthodes usuelles d'interprétation.
- En cas de divergence, le sens commun aux deux versions, s'il peut être identifié, est un facteur devant être tenu en compte, et ce, en plus d'autres facteurs pertinents⁹.

De manière pratique, la base constitutionnelle du bilinguisme législatif nécessite que les juges respectent la règle d'égalité¹⁰; aucune version ne doit être considérée comme ayant préséance sur l'autre¹¹. Puisqu'elles sont égales, ces versions entraînent parfois des défis juridiques lorsqu'elles divergent dans leur interprétation. Trois types de divergences sont examinés plus en détail afin de mieux cerner l'ampleur de l'obligation constitutionnelle de bilinguisme et les conséquences directes d'une rédaction législative défectueuse. Ces divergences abordées proviennent du précis d'interprétation législative rédigé par Stéphane Beaulac et Frédéric Bérard (voir note 7).

1) Une version est claire et l'autre est ambiguë

Si un article dans une loi fédérale mène à plusieurs interprétations dans une des deux langues, il doit être interprété à la lumière de l'autre version linguistique, si celle-ci mène à une interprétation claire et non équivoque. Un exemple de cette situation est l'arrêt *R. c. Mac*¹². Les faits dans ce litige touchent l'interprétation de l'article 369b) du Code criminel¹³ concernant l'illégalité d'avoir en sa possession un instrument adapté à être utilisé pour commettre un faux. Dans la version anglaise, le terme utilisé est «adapted» et peut signifier à la fois « apte à » ou « modifié » ; ce qui rend ce terme ambigu. La question est donc de savoir s'il est nécessaire de prouver que les objets ont effectivement été modifiés pour établir la culpabilité de l'individu, ce à quoi la version anglaise n'offre pas de réponse claire. Dans la version française, une seule interprétation claire est possible soit qu'il n'est pas nécessaire de faire la preuve de la modification effective de l'objet. Il suffit de prouver que la personne est en possession d'un objet pouvant être utilisé pour commettre un faux. L'intention du législateur étant plus claire dans la version française, elle a été privilégiée par les juges dans leur analyse.

language versions of the legislation.]

- In interpreting bilingual statutes, both versions should be attributed the same importance or weight.
- Discrepancies in the two versions are to be treated as any other ambiguity and, subject to the fourth principle, must be resolved by resorting to the usual method of interpretation.
- In case of discrepancies, the meaning shared by both versions, if one can be found, constitutes a factor which should be considered in the interpretation of the provision, in addition to all the other relevant factors.⁹

In practice, the constitutional underpinnings of legislative bilingualism require judges to respect the rule that both language versions are equally authoritative.¹⁰ No version should be viewed as taking precedence over the other.¹¹ Although they are equals, these versions sometimes give rise to legal challenges when they diverge in their interpretation. Three types of discrepancy are examined in more detail in order to fully grasp the scope of the constitutional obligation that is legislative bilingualism, and the direct consequences of ambiguous legislative drafting. These divergences are drawn from the legislative interpretation manual authored by Stéphane Beaulac and Frédéric Bérard (see note 7).

1) One version is clear and the other is ambiguous

When an article in a federal statute is open to interpretation in one of the two languages, the judge must rely on the other language version to interpret the meaning of the article, if that version is clear and unambiguous. This is illustrated in *R. v. Mac*.¹² In regard to the interpretation of article 369(b) of the *Criminal Code*¹³ and the illegality of being in possession of an instrument adapted and intended to be used to commit forgery. The term used in the English version is "adapted," which can mean either "suitable for" or "modified or altered." As a result, it makes the term ambiguous. The question is therefore whether it is necessary to prove that the objects have actually been modified in order to establish the individual's guilt, to which the English version offers no clear answer. In the French version, only one clear interpretation is possible, namely that it is not necessary to prove the actual modification of the object. It is sufficient to prove that the person is in possession of an object that could be used to commit forgery. As the legislator's intention is clearer in the French version, it was favored by the judges in their analysis.

2) Les deux versions sont inconciliables

Une autre divergence peut se produire lorsque les deux versions linguistiques sont incompatibles, auquel cas ce sont les règles ordinaires d'interprétation juridique qui s'appliquent et non les règles ordinaires d'interprétation juridique qui s'appliquent et non les règles d'interprétation de la législation bilingue. Par conséquent, lorsque les deux versions d'un même article de loi sont claires, mais sujettes à des interprétations contradictoires, c'est celle dont l'interprétation représente la véritable intention du législateur sur la base des règles de droit commun qui est retenue.

3) Une version a un sens restreint et l'autre un sens large

La dernière situation qui peut survenir est lorsqu'une version a un sens restreint et l'autre un sens plus large. En ce sens, dans la décision *R c. Dubois*¹⁴, la version française de l'article a été préférée puisque l'expression sujette à interprétation : « chantier public » est plus circonscrite que la version anglaise « public works ». En effet, le législateur n'écrit pas sans but, et si une spécification est ajoutée qui limite ou restreint son sens, elle doit être prise en compte dans l'analyse.

Voici ainsi trois divergences qui peuvent apparaître lorsqu'une loi est écrite à la fois en anglais et en français. Tel que mentionné précédemment, les deux versions d'une loi fédérale ont la même importance et force de loi. S'il y a une différence entre celles-ci, le juge devra cependant prioriser l'interprétation qui représente le plus fidèlement l'intention du législateur, et ce, même si la loi fédérale est applicable à un enjeu dans une province qui n'est pas constitutionnellement bilingue au regard du droit. Lorsqu'une loi fédérale est ambiguë, il peut être difficile d'en dégager l'intention unique du législateur. Le risque est d'autant plus grand lorsque ce projet de loi subit plusieurs amendements avant son adoption, le rendant plus susceptible d'être ambigu.

Cet article a jusqu'à présent exploré l'impact de l'ambiguïté de certaines lois dans la sphère juridique. Il est désormais nécessaire d'examiner plus en profondeur la sphère politique, c'est-à-dire les problèmes rencontrés par les membres législatifs lors de l'élaboration des projets de loi, qui peuvent entraîner cette ambiguïté juridique. Certains défis linguistiques, soulevés lors des entretiens, seront abordés dans cette prochaine section.

2) The two versions are inconsistent

Another discrepancy that could occur is when the two language versions are incompatible, in which case, the ordinary rules of legal interpretation apply, not the rules of interpretation of bilingual legislation. As a result, when the two versions of the same section of the law are clear, but open to conflicting interpretations, the one whose interpretation represents the true intent of the legislator, based on the rules of the ordinary rules, is the one that is retained.

3) One version has a narrower meaning and the other has a broader meaning

The last type of discrepancy arises when one version has a narrower meaning and the other has a broader one. This occurred in *The King v. Dubois*,¹⁴ where the court preferred the French definition of the word "*chantier public*," because it had a narrower meaning than the corresponding expression in the English version, "public works." The reason is that legislators do not write without purpose, and if a specification is added that limits or restricts its meaning, it must be taken into account in the analysis.

These are three types of discrepancy that can occur with a bilingual law. As previously mentioned, both versions of a federal statute carry the same weight and are equally authoritative. In cases of discrepancy, the judge must, however, give precedence to the interpretation that best reflects the intention of Parliament, even if the federal statute applies to an issue in a province that is not constitutionally bilingual in the eyes of the law. When a federal law is ambiguous, it can be difficult to determine the legislature's singular intent. It is even greater when the bill in question is amended multiple times prior to being passed, increasing the likelihood of ambiguity.

Thus far, this article has focused on the impact of ambiguity from a legal standpoint. The ambiguity often stems from communication gaps between English and French in the House of Commons and the Senate. It is now necessary to take a closer look at the political sphere, and the problems encountered by legislative members when drafting bills, which can lead to ambiguity. Some of the linguistic challenges raised during the research will be addressed in this next section.

Analyse qualitative des défis linguistiques au Parlement

Il est difficile, voire impossible, d'obtenir une loi identique en tout point en français et en anglais. Ce paradigme de la concordance parfaite est en effet inatteignable puisque les langues ont été construites à travers des histoires culturellement diversifiées. C'est pourquoi, Sullivan met en garde contre le risque de ne pas considérer les deux versions linguistiques. Sullivan mentionne qu'il « est dangereux pour un citoyen de se fier uniquement à une seule version, et totalement inacceptable pour un interprète officiel »¹⁵. En pratique cependant, plusieurs députés et sénateurs sont unilingues. Ils consultent et débattent sur une seule version, française ou anglaise, des projets de loi, avec l'aide de la traduction.

Méthodologie

Afin d'aller à la source de la situation, des entrevues avec les législateurs fédéraux ont été réalisées pour déterminer, dans le concret, le processus derrière ces rédactions législatives. C'est ainsi que dans le cadre de cet article, 8 entrevues semi-structurées ont été réalisées. De ces rencontres, les habiletés en anglais et en français étaient variées. Il y avait également des membres du gouvernement fédéral, des partis d'opposition, des sénateurs/trices. Pour consolider ces informations, une rencontre avec un membre du Bureau du Légiste a également été réalisée. Une approche basée sur la discussion ouverte a été préconisée afin de favoriser l'avenue d'idée pour améliorer la corédaction législative. Les données amassées ont été recueillies en assurant l'anonymat des participants. Ces entrevues feront l'objet de la discussion pour les deux prochaines parties de cet article, l'une axée sur les défis linguistiques au Parlement et l'autre se concentrant sur les solutions pour parvenir à surmonter ces obstacles dans le but évidemment de préconiser une seule et unique intention du législateur.

Résultats

La première observation digne de mention a été constatée non pas lors des entrevues, mais lors de la sollicitation des personnes pour cet article. Plusieurs personnes unilingues ont questionné l'intérêt d'être interrogées dans le cadre d'un projet qui évaluait comment la cohésion des deux langues officielles du Canada influence l'élaboration des projets de loi. Or, les rencontres avec des personnes unilingues ont

Language challenges in Parliament: qualitative analysis

It is difficult, if not impossible, to produce legislation that is identical in every aspect in both English and French. In fact, the paradigm of perfect harmony is unattainable given the culturally diverse ways in which the languages developed over time. That is why Sullivan warns against the pitfall of failing to consider both language versions. Sullivan points out that "reliance on a single version [is] dangerous for the citizen and totally unacceptable for any official interpreter."¹⁵ In reality, however, many MPs and senators speak only English or French. These parliamentarians refer to and debate only one language version of a bill, with the help of translation.

Methodology

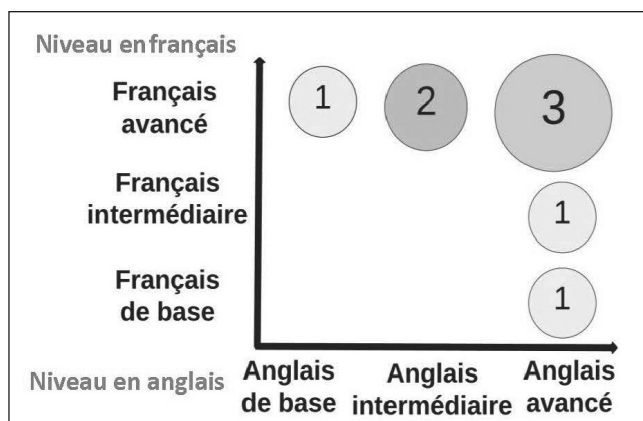
In an effort to get to the root of the problem, federal lawmakers were interviewed to identify how they draft legislation in practice. For the purposes of this article, eight semi-structured interviews were conducted with lawmakers who had varying levels of proficiency in English and French. Members of the government party, members of opposition parties and senators were interviewed. To consolidate the information, a meeting was held with a member of the law clerk's office. An open discussion approach was favoured to encourage suggestions for improving the process of legislative co-drafting. The data collection process ensured that participants remained anonymous. The next two sections focus on the interviews. The first deals with the language challenges in Parliament, and the other examines solutions to overcome the barriers, the idea being, of course, to ensure that Parliament speaks with a single voice in its legislative intent.

Results

The first noteworthy finding was made not during the interviews, but when research participants were being sought. A number of unilingual speakers questioned the usefulness of being interviewed for a research project that aimed to examine how the degree of consistency between Canada's two official languages affected the drafting of bills. However, some of the most

mené à celles des discussions les plus enrichissantes dues à des visions distinctes de cet enjeu. Elles ont en effet été un facteur clé pour la rédaction de cet article, puisque ce sujet affecte autant les anglophones que les francophones en termes des conséquences juridiques mentionnées précédemment. Il est donc important de se pencher sur cette dynamique pour aller plus loin dans la compréhension de l'utilisation des deux langues officielles dans les Chambres.

Figure 1
Habiletés des participants en anglais et en français



L'anglais comme langue de défaut

En théorie, le Parlement est un endroit bilingue. En pratique, cependant, les résultats des entrevues démontrent que la langue anglaise est utilisée par défaut dans plusieurs conversations formelles et informelles, notamment en comité¹⁶.

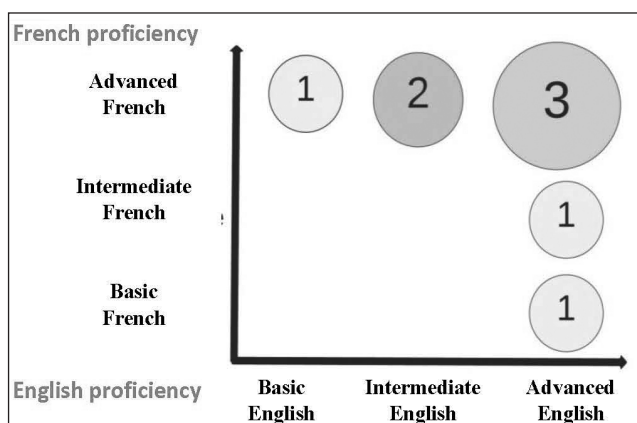
Il est souvent vrai que les comités sont composés à majorité de personnes anglophones, ce qui amène un réflexe naturel de travailler en anglais. Plusieurs députés francophones interrogés ont d'ailleurs mentionné le fait de ne pas utiliser la traduction simultanée afin de garder une dynamique lors des conversations importantes en comité, notamment avec les témoins. Ils demandent cependant à leur adjoint parlementaire d'écouter la version traduite pour assurer que celle-ci fonctionne à des fins de respect linguistique.

Un député mentionne que :

«[Entre un député et un témoin anglophones],

enlightening discussions took place during interviews with unilingual speakers, given that they viewed the issue in a different way. Those discussions played a key role in the article, considering that anglophones and francophones are equally affected by the legal consequences outlined earlier. The dynamic warrants a closer look to take the research a step further and better understand how both official languages are used in the two chambers.

Figure 1
Participants' proficiency in English and French



English, the default language

In principle, Parliament is a bilingual institution. In practice, however, the interview results show that English is the default language in many formal and informal discussions, including committee discussions.¹⁶

It is often true that committees are made up mostly of anglophones, and so the natural tendency is to work in English. Among the francophone Members of Parliament interviewed, some stated that they did not use simultaneous interpretation services because they did not want to lose the momentum during important conversations between committee members and witnesses. Instead, they asked their parliamentary assistant to listen to the interpreted remarks to ensure the linguistic integrity of the interpretation.

One Member of Parliament made the following comment:

[In an exchange between an English-speaking

il y a une dynamique qui s'installe. Il y a une véritable conversation entre les deux. Quand je pose des questions en français, il y a un délai. Je pose ma question. Il va avoir quelques secondes, il va se passer peut-être selon les circonstances trois ou quatre, cinq, sept secondes avant le moment où je finis ma question et le moment où le témoin l'a entendue, ces secondes s'additionnent et influencent le dynamisme et la réponse du témoin, et encore plus lorsque le service de traduction a des problèmes.¹⁷»

Également, certains participants ont signifié que l'intonation d'une personne est d'autant plus importante lors des débats et des amendements pour assimiler le fondement de l'argument de ses collègues. C'est donc de cette façon que certaines discussions de travail peuvent principalement se dérouler en anglais. Bien qu'il soit tout à fait possible pour un membre unilingue francophone ou anglophone de travailler dans sa langue maternelle, certains enjeux de traduction peuvent influencer leur compréhension de l'intention des discours des autres membres législatif.

Le service de traduction

Un autre enjeu qui a été soulevé lors de l'interrogation a été l'indispensabilité du service de traduction, particulièrement sollicité lors de la pandémie de COVID-19 dû à la hausse marquée des séances virtuelles, au Parlement.¹⁸

«La journée typique d'un interprète parlementaire est de six heures. Les réunions virtuelles sont traitées différemment parce que la charge cognitive est beaucoup plus lourde, ce qui donne lieu à plus de stress et de blessures. Cela entraîne des charges de travail réduites, des quarts de travail plus courts et un plus grand nombre d'interprètes qui prennent plusieurs jours de congé ou qui sont réaffectés de façon permanente à d'autres tâches non virtuelles, à leur demande.¹⁹»

Dans certains cas également, les interprètes qui d'habitude sont amenés à traduire une langue en direction de leur langue maternelle, devaient faire l'inverse. Ils devaient donc traduire de leur langue maternelle à l'autre langue, ce qui rendait l'interprétation plus difficile. Plusieurs sénateurs/trices²⁰ ont également soulevé leur inquiétude quant la différence des services de traduction offerts au Sénat et ceux accessibles à la Chambre des Communes. Le manque d'interprètes,

Member of Parliament and an English-speaking witness], a dynamic emerges. It's a real conversation. When I ask questions in French, there's a delay. I ask my question, and then a few seconds go by. Depending on the situation, it could be three or four seconds, five seconds or seven seconds between when I finish my question and when the witness hears it. Those seconds add up. They affect the dynamic and the witness's answer, especially when interpretation problems arise.¹⁷

In addition, some participants mentioned that a person's intonation is especially important to grasp the rationale of an argument when an amendment is being debated and discussed. In light of that, working-level discussions often take place largely in English. Although a unilingual English- or French-speaking Member of Parliament is free to work in their mother tongue, translation can influence their understanding of the intention of other parliamentarians when they are speaking.

Translation service

Another issue that arose in the interviews is the need for and challenges associated with the translation service. This service was in particularly high demand during the COVID-19 pandemic, given the significant increase in virtual meetings in Parliament.¹⁸

“The typical day for a parliamentary interpreter consists of six hours of interpretation. Virtual meetings are handled differently because the cognitive load is much heavier, which leads to more strain and more injuries. This means shorter assignments, shorter shifts and more interpreters going on sick leave for days or being permanently redeployed to other non-virtual assignments at their request.”¹⁹

In some cases, interpreters who usually translate from one language into their mother tongue had to do the opposite. They had to translate from their mother tongue into the other language, which made the interpretation more challenging. Some senators²⁰ also raised concerns about the difference between the translation services provided to the Senate and the services available in the House of Commons. The lack of interpreters, which partly stems from a labour

causé en partie par la pénurie de main-d'œuvre, semble affecter plus particulièrement la Chambre haute. Selon un sénateur, cette situation pénalise d'ailleurs plus particulièrement les francophones, notamment lors des voyages diplomatiques. Ce sénateur raconte que, bien qu'il soit :

«...une personne qui défend la langue française, pour des conditions pratiques et économiques, on n'aura pas de traducteurs s'il faut payer les chambres d'hôtel, les billets d'avion et on risque de couper dans le budget, ce qui nous empêchera de faire une partie de notre travail dans ces cas-là, j'accepte de ne pas avoir de service de traduction pour permettre de faire le voyage [en entier].²¹ »

En effet, il mentionne qu'à un moment la décision de renoncer au service d'interprètes pour un voyage lié à son travail lui est revenu puisque le président du comité lui a demandé personnellement s'il acceptait cette concession afin de respecter le budget alloué²². Cette situation peut apparaître anodine, mais elle fait une grande différence lorsqu'il est pris en compte que pour ce même voyage, un service de traducteur en anglais était disponible pour tous²³ puisque les personnes rencontrées ne parlaient ni le français ni l'anglais.

Les amendements aux projets de loi

Un autre élément qui porte à la réflexion, et ce, de manière plus directe est le processus d'amendement des projets de loi. Il s'agit d'une composante qui peut rapidement provoquer des ambiguïtés dans les deux versions des projets de loi. En effet, plusieurs amendements sont effectués par consentement unanime sans débat et sans passer par un traducteur officiel, mais par des interprètes lors des comités²⁴. Ce processus est inquiétant, puisque ces amendements ne passent pas toujours par le bureau de traduction qui veille à la conformité des deux lois. De surcroît, une députée francophone mentionne qu'il:

«.. y a beaucoup d'adoptions par consentement ou par consensus dans les comités. Ça pose problème, et si on ne le soulève pas, cette divergence-là [la modification dans une langue] est passée. C'est [impossible] de retourner ensuite, par exemple dans les verbatim, pour voir quelle était l'intention du législateur. Si on n'a pas débattu de ces parties spécifiques, l'article a fait consensus et est passé entre les mains non pas des traducteurs officiels, mais des interprètes.²⁵»

shortage, seems to particularly affect the upper house. According to one senator, this situation puts francophones at a particular disadvantage, especially on diplomatic trips. The senator stated that:

“...[I am] an advocate for the French language, [but] for practical and economic reasons, we would [sometimes] not have translators if we had to pay for hotel rooms and plane tickets and risk cutting into the budget. This would prevent us from doing some of our work in these cases. I accept not having a translation service so that we can complete the [entire] trip.”²¹

The senator noted that he decided to forego the interpretation service when the committee's chair asked him personally whether he would accept this compromise in order to respect the budget.²² This situation may seem trivial. However, it makes a big difference given that, for this trip, an English translation service was available for everyone²³ since the other attendees at the meetings spoke neither English nor French.

Amendments to bills

Another aspect to consider is the process of amending bills. This component can give rise to ambiguities in both versions of bills. Numerous amendments are made by unanimous consent without debate and without going through an official translator. Instead, the amendments go through interpreters during committee sessions.²⁴ This process is worrisome, since the translation service is supposed to ensure that the two pieces of legislation remain cohesive. In addition, a francophone member of Parliament stated the following:

“... there is a great deal of adoption by consent or consensus in committees. This creates problems. If it is not brought up, this discrepancy [the amendment in one language] goes unchallenged. It is [impossible] to go back to the verbatims, for example, to verify the legislator's intention. If these specific parts were not discussed, the clause met with consensus and went through not the official translators, but the interpreters.”²⁵

L'intention du législateur, cruciale pour l'interprétation des textes de loi, repose ainsi sur les épaules des interprètes.

La production des documents et rapports

Un autre député francophone mentionne que les documents et rapports en comités sont souvent entachés d'erreur de traduction. Plus précisément, la député explique que :

« [L]e réflexe des collègues [est] de nous soumettre [des documents] dans une version rapidement [traduite] en français de ce qui était envoyé de façon générale à l'ensemble des collègues en anglais [...] Il avait fallu justement qu'on fasse adopter une motion de routine pour rappeler l'importance de la remise des documents de façon bilingue, et que [la version française] soit corrigée par le bureau d'interprétation au préalable ²⁶ ».

La députée ajoute également qu'il y a un problème lorsque les témoins « n'envoient pas des documents dans les deux langues ou qu'ils ont tendance à vouloir nous envoyer des documents qu'ils considéraient eux-mêmes comme étant traduits, mais qui étaient passés par *Google Translate* ». Un autre député mentionne que cette différence de traitement des deux langues officielles est particulièrement exacerbée lorsque le comité est composé en plus grande partie d'anglophones : « Si le président d'un comité est anglophone ou si votre comité est plutôt anglophone, alors nous révisons le rapport [ou le projet de loi] sur la base de l'évaluation anglaise, ce qui signifie, encore une fois, qu'il faut utiliser des mots différents, mais aussi des pages différentes²⁷ ». Également, plusieurs membres législatifs lisent les projets de loi dans une seule langue²⁸. De façon réaliste cependant, puisque les membres n'ont pas tous le même niveau dans les deux langues officielles, il serait impossible d'exiger de tous les députés et sénateurs d'analyser tous les projets de loi dans les deux langues.

Au final, les entrevues ont permis de déceler que le Parlement et le Sénat comportent certaines lacunes en ce qui concerne la corédaction des lois bilingues au Canada.

Ultimement, l'apport de cet article réside dans le fait de trouver des solutions pratiques pour améliorer la cohésion des deux langues officielles.

Faire partie de la solution

Des pistes de solutions pour améliorer la cohésion des deux langues officielles lors de l'élaboration des

The legislator's intention, a crucial factor in the interpretation of legislation, can then fall on the shoulders of the interpreters.

Preparation of documents and reports

Another francophone Member of Parliament stated that committee documents and reports often contain translation errors. Specifically, the Member of Parliament explained the following:

“Colleagues tend to send us a hastily [translated] French version of the [documents] generally submitted to all colleagues in English ... A routine motion had to be passed to emphasize the importance of submitting documents in both languages, and [the French version] had to be corrected by the interpretation office beforehand.”²⁶

The Member of Parliament also added that a problem arises when witnesses “do not send documents in both languages or tend to want to send us documents that they consider translated, but that went through *Google Translate*.” Another Member of Parliament noted that this different treatment of the two official languages is further exacerbated when the committee is composed largely of anglophones. “If the committee chair is an anglophone, or if your committee is fairly anglophone, then we review the report [or the bill] according to the English assessment. This means, again, having to use both different words and different pages.”²⁷ In addition, some legislative members read bills in only one language.²⁸ However, realistically, since not all members are equally proficient in both official languages, it would be impossible to require all Members of Parliament and senators to analyse every bill in both languages.

Overall, the interviews showed that Parliament and the Senate have certain gaps when it comes to co-drafting bilingual legislation.

Ultimately, this article aims to find practical solutions to strengthen cohesion between the two official languages when it comes to legislative drafting.

Becoming part of the solution

Possible ways to ensure greater cohesion between the two official languages in bill development

projets se trouvent dans le changement de certaines techniques procédurales. Elles font l'objet de cette dernière partie de cet article. Abordées de façon brève, ces idées avancées sont davantage une présentation des différentes réflexions abordées au cours des entrevues et mériteraient d'être analysées chacune de façon plus poussée dans le futur.

La formation des présidents/les de comité

Tout d'abord, il pourrait être proposé aux présidents, sur une base volontaire, une formation sur les bonnes pratiques concernant l'utilisation et l'importance des deux langues officielles en comité²⁹. Il serait essentiel de s'assurer que les présidents comprennent bien l'obligation liée à l'usage de ces deux langues en comité. Par exemple, informer les présidents de l'obligation de distribuer les documents internes dans les deux langues permettrait de diminuer le nombre de rappels au règlement ou de motions de routine qui doivent pour le moment être soulevés par un Membre du Parlement ou un sénateur pour avoir un impact. Cette formation pourrait porter sur l'importance pour les présidents de mentionner les numéros de page dans les deux langues, notamment lors d'une proposition d'amendement d'un projet de loi. La formation pourrait également mettre l'accent sur le rôle du président, lors d'un amendement par consentement unanime, de faire ressortir la signification de la modification dans les deux langues, pour ne pas perdre l'intention du législateur et ainsi éviter des écarts linguistiques.

La disposition des projets de loi

Une autre solution pour permettre en temps réel à tous les députés et sénateurs de suivre les projets de loi dans les deux langues serait de modifier la disposition des pages pour assurer que les articles en anglais et en français se retrouvent côte à côte en tout temps. Cette mesure permettrait à tous de suivre en temps réel la discussion sans avoir à faire un travail de recherche pour déterminer l'endroit où se trouve la clause discutée par ses collègues. Incidemment, cela augmenterait l'efficacité du comité lors de l'analyse des projets de loi présentés.

Traduction officielle

Il a été question précédemment des défis concernant les amendements à un projet de loi. Ceux-ci étant interprétés par les interprètes en comité plutôt que traduits par le service de traduction officielle peuvent être source d'erreur au niveau législatif. Exiger une traduction officielle à chaque amendement d'un projet

include changing certain procedural techniques. These solutions are discussed in this last part of the article. The brief ideas put forward constitute more of an overview of the various issues raised during the interviews. They each warrant further analysis in the future.

Training for committee chairs

To begin, chairs could have access to voluntary training on the best practices regarding the use and significance of both official languages in committees.²⁹ Ensuring that they know about the requirement to distribute internal documents in both languages would reduce the number of points of order or routine motions from Members of Parliament or senators, which are currently needed to have an impact. This training could also focus on the need for chairs to refer to page numbers in both languages, especially when amending a bill. The training could look at the chair's role, when amending by unanimous consent, in conveying the meaning of the change in both languages to ensure that the legislator's intention remains clear and to avoid linguistic discrepancies.

Bill provisions

To ensure that all Members of Parliament and senators can keep up with bills in both languages in real time, the pages could have a different layout that always displays English and French clauses side by side. This measure would ensure that everyone can follow the discussion in real time, without having to search for the clause being discussed. It would also help the committee analyze bills more efficiently.

Official translation

The challenges related to bill amendments were discussed earlier. Since these amendments are translated by committee interpreters rather than by the official translation service, they can lead to legislative errors. Requiring an official translation for each amendment to a bill and ensuring that this information

de loi et incidemment assurer que cette information est relayée au président de comité pourraient améliorer la cohésion des deux langues lors de la modification des projets de loi.

En relation, éviter l'utilisation de motion unanime, notamment pour les comités dont tous les membres sont anglophones, pour produire un document dans une seule langue diminuerait les erreurs de rédaction législative.

Il a également été mentionné que la pénurie de main-d'œuvre, particulièrement au sénat, impactait la cohésion des deux langues. Des fonds supplémentaires pourraient être octroyés pour pallier au manque de personnel.

Un autre élément serait d'exiger que les voyages des Membres du Parlement ou des sénateurs offrent un service de traduction en français et en anglais dès qu'un membre ne parle pas la langue du pays ou de la communauté qu'il visite. Ainsi, les parlementaires n'auraient pas à être contraints de choisir entre le service de traduction et une extension du voyage, puisqu'il s'agirait d'une obligation associée au respect des deux langues et ne serait pas laissé à la discrétion d'un seul député ou sénateur.

Le rôle des témoins

La notion d'égalité des langues a été abordée plusieurs fois lors de ces entrevues. Une solution pour contribuer à cette égalité serait d'ajouter du temps additionnel en comité pour l'interprétation lorsqu'un membre du Parlement ou un sénateur ne parle pas la même langue que le témoin. Plusieurs députés et sénateurs ont mentionné cette composante lors de leur entrevue³⁰ étant donné le temps que la traduction prend à être acheminée des deux côtés. Ce temps pourrait être basé selon un calcul au prorata du temps moyen que cela prend pour la traduction. Bien sûr, cette solution nécessite davantage de préparation et d'engagement procédural, cependant elle permet d'assurer que cet élément d'équité est mis en valeur et encourage l'utilisation des services de traduction.

Un autre aspect découlant cette fois de la présentation des documents est de bien informer les témoins lors de la convocation de l'importance de produire des documents de qualité dans les deux langues officielles. Afin d'encourager cette pratique, une idée est d'offrir le service de traduction de la Chambre des communes et du Sénat pour ces documents qui serviront ultimement aux membres législatifs.

is provided to the committee chair could make the two languages more cohesive for bill amendments.

Similarly, particularly for committees whose members are all anglophones, avoiding the use of unanimous motions to prepare a document in a single language would reduce legislative errors.

It was also mentioned that the labour shortage, particularly in the Senate, impacts the cohesiveness of the two languages. Additional funding could be allocated to the service to alleviate staff shortages.

Another option would involve requiring Members of Parliament or senators to include a translation service in French and English on their trips whenever a member does not speak the language of the country or community visited. That way, parliamentarians would avoid having to make this choice on their own and face pressure to pick between the translation service and a longer trip. The choice would not be left to the discretion of a single Member of Parliament or senator.

Role of witnesses

The concept of language equality came up multiple times in the course of this article. One way to help ensure this equality would involve adding additional time in committees for interpretation when a Member of Parliament or senator does not speak the same language as the witness. Several Members of Parliament and senators raised this issue in their interviews,³⁰ given the time required to send the translation to both sides. This time could be calculated on a pro-rata basis according to the average time needed for translation. Of course, this solution entails more preparation and procedural involvement. However, it could help promote use of translation services.

Another aspect concerns the submission of documents. The witnesses summoned must be well informed of the need to provide quality documents in both official languages. To encourage this practice, one idea is to offer the House of Commons and Senate translation service for the documents that will ultimately help legislative members.

Formation à plus grande échelle

Il pourrait être intéressant d'ajouter une formation pour les députés et les sénateurs lors de leur entrée en fonction sur les principes d'interprétation des lois énoncées en première partie de ce papier. Cela peut conscientiser les parlementaires de cette réalité dans laquelle les lois sont élaborées et qui influence directement la façon dont celles-ci peuvent être interprétées par les juges. Au final, cela peut mener à un nombre plus important de personnes qui s'assurent de jeter un coup d'œil supplémentaire aux deux versions et non à une seule version.

Également, dans plusieurs entrevues³¹, le sujet des cours de langues a été abordé comme outil efficace pour améliorer les connaissances dans la langue seconde. Mettre davantage l'accent sur la promotion des cours de langues et assurer un rappel régulier aux membres du Parlement ou du Sénat et à leurs employés peuvent contribuer à une meilleure cohabitation des deux langues.

Conclusion

L'apport de cet article était de démystifier les défis associés à la notion de bilinguisme au Parlement et au Sénat et de présenter des solutions concrètes, en collaboration avec des députés et des sénateurs.

Certains enjeux ont été abordés tels que l'utilisation de l'anglais par défaut dans plusieurs circonstances parlementaires, les défis liés à l'interprétation et la transmission du message, le manque de main-d'œuvre au service d'interprétation relié à la pandémie de COVID-19 et la production de documents comportant des imprécisions de traduction.

Une revue de la littérature, accompagnée de discussions éclairantes avec des membres du Parlement et du Sénat, permet de proposer une feuille de route pour renforcer la cohésion entre les deux langues officielles du Canada. Celle-ci comprend notamment des formations, la modification de certaines procédures en comité, le changement dans la production de documents importants dans les deux langues et la promotion des cours de langues.

Les résultats mettent en évidence que le bilinguisme législatif a des effets différents sur les membres législatifs anglophones et les francophones, alors qu'il produise un impact juridique similaire pour les deux groupes linguistiques au sein de la population.

Broader training

On a broader level, it might be worthwhile to ensure that new Members of Parliament and senators receive training on the principles of statutory interpretation set out in the first part of this article. Parliamentarians can learn to recognize that the context of the legislative process directly influences the way in which judges may interpret the legislation. Ultimately, more people may then take a closer look at both versions, rather than just one version.

In multiple interviews,³¹ courses were also described as an effective way to improve second-language skills. A greater emphasis on promoting language courses and regular reminders to Members of Parliament or senators and their employees can help improve the cohabitation of both languages.

Conclusion

This article aimed to shed light on the challenges posed by legislative bilingualism in Parliament and the Senate and to provide concrete solutions together with Members of Parliament and senators.

Some issues were addressed, such as the use of English as the default language in numerous parliamentary circumstances; the challenges associated with interpretation and getting messages across; the interpretation service's labour shortage resulting from the COVID-19 pandemic; and the mistranslation of documents.

A review of the literature and informative discussions with legislative members also helped to propose a roadmap for making Canada's two official languages more cohesive. This roadmap includes training; modifying certain committee procedures; changing the method for preparing significant documents in both languages; and promoting language courses.

The findings speak to the fact that legislative bilingualism affects anglophone and francophone legislative members differently, while having a similar legal impact for both language groups in the population. Nonetheless, several solutions could help

Il n'empêche que plusieurs solutions s'offrent pour améliorer le processus de rédaction des lois par l'entremise de l'intention unique présumée du législateur. Certaines sont relativement faciles à mettre en place et agissent de manière préventive pour éviter des écarts de versions lors de la corédaction bilingue des lois. D'autres, cependant, nécessitent un changement structural plus important et s'accompagnent de résultats visibles sur le long terme seulement. Il sera intéressant de voir dans le futur si certaines de ces solutions seraient effectivement.

Notes

- 1 *Loi constitutionnelle de 1867*, 30 & 31 Vict., c. 3 (R.-U.) (ci-après « L. C. de 1867 »).
- 2 *Charte canadienne des droits et libertés*, partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982*, constituant l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R-U), 1982, c 11, art 16 à 18.
- 3 *Loi sur les langues officielles* (LLO), L.R.C. 1985, ch. 31 (4e suppl.). ; Chloé Forget, 2020 (révisé) « Les langues officielles et le Parlement », Bibliothèque du Parlement : « La LLO s'est vu accorder le statut de loi quasi constitutionnelle par les tribunaux. En effet, dans l'arrêt de 2002 *Lavigne c. Canada* (Commissariat aux langues officielles), la Cour suprême du Canada confirme que la LLO n'est pas une loi ordinaire ».
- 4 Marie-Ève Hudon, 2020 (révisé). «Le bilinguisme dans l'appareil judiciaire canadien : le rôle du gouvernement fédéral», Bibliothèque du Parlement.
- 5 *Procureur général du Québec c Blaikie et autres*, [1979] 2 RCS 1016 [*Blaikie* no 1].
- 6 *Doré c Verdun (Ville)*, [1997] 2 RCS 862 ; Renvoi: Droits linguistiques au Manitoba, [1985] 1 RCS 721 ; *Charte canadienne des droits et libertés*, supra note 2, art 18(2) ;
- 7 Stéphane Beaulac et Frédéric Bérard, *Précis d'interprétation législative*, 2e éd., Montréal, LexisNexis, 2014.
- 8 Stéphane Beaulac et Frédéric Bérard, *Précis d'interprétation législative*, 2e éd., Montréal, LexisNexis, 2014 selon P.-A. Côté, «Bilingual Interpretation of Enactments in Canada : Principles v. Practice », (2003-2004) 29 *Brook. L. Rev.* 1067, aux pp. 1068-1070 [traduction des professeurs Beaulac et Bérard].
- 9 Stéphane Beaulac et Frédéric Bérard, *Précis d'interprétation législative*, 2e éd., Montréal, LexisNexis, 2014, p.110.
- 10 Karine McLaren, « Bilinguisme législatif : regard sur l'interprétation et la rédaction des lois bilingues au Canada », *Revue de droit d'Ottawa*, vol. 45, no 1, 1er janvier 2015.
- 11 *Supra* note 6; Michel Bastarache et al, *Le droit de l'interprétation bilingue*, 1re éd, Montréal, LexisNexis, 2009, p.29.

improve the process of drafting legislation as a result of the legislator's presumed sole intention. Some solutions are relatively easy to implement and will help prevent discrepancies between versions during the bilingual co-drafting of legislation. However, other solutions will require a more significant structural change and will produce visible results only over the long term. It would be worth exploring in the future whether some of these options constitute viable solutions.

Notes

- 1 *Constitution Act, 1867*. 30 & 31 Victoria, c. 3 (U.K.).
- 2 *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Part I of the *Constitution Act, 1982*, being Schedule B to the *Canada Act 1982* (U.K.), 1982, c. 11, ss. 16–18.
- 3 *Official Languages Act* (OLA). R.S.C. 1985, c. 31 (4th Suppl.); Forget, Chloé. *Official Languages and Parliament*. Library of Parliament, 2020 (revised): “The courts have given quasi-constitutional status to the OLA. In *Lavigne v. Canada* (Office of the Commissioner of Official Languages) (2002), the Supreme Court of Canada confirmed that the OLA is no ordinary statute.”
- 4 Hudon, Marie-Ève. *Bilingualism in Canada's Court System: The Role of the Federal Government*. Library of Parliament, 2020 (revised).
- 5 *Attorney General of Quebec v. Blaikie et al.* [1979] 2 SCR 1016 [*Blaikie* No. 1].
- 6 *Doré v. Verdun (City)*. [1997] 2 SCR 862; *Reference re Manitoba Language Rights*. [1985] 1 SCR 721; *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Supra, note 2, s. 18(2).
- 7 Beaulac, Stéphane and Bérard, Frédéric. *Précis d'interprétation législative*. 2nd ed. LexisNexis, Montréal, 2014.
- 8 Beaulac, Stéphane and Bérard, Frédéric. *Précis d'interprétation législative*. 2nd ed. LexisNexis, Montréal, 2014, as per Côté, Pierre-André. *Bilingual Interpretation of Enactments in Canada: Principles v. Practice*. (2003–2004) 29 *Brook. J. Int'l L.*, pp. 1067–1070 [translation of professors Beaulac and Bérard].
- 9 Beaulac, Stéphane and Bérard, Frédéric. *Précis d'interprétation législative*. 2nd ed. LexisNexis, Montréal, 2014, p. 110.
- 10 McLaren, Karine. “Bilinguisme législatif : regard sur l'interprétation et la rédaction des lois bilingues au Canada.” *Ottawa Law Review*. Vol. 45, No. 1, January 1, 2015.
- 11 *Supra*, note 6; Bastarache, Michel et al. *Le droit de l'interprétation bilingue*. 1st ed. LexisNexis, Montréal, 2009, p. 29.

- 12 *R. c. Mac* 1 RCS 856.
 - 13 *Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46.
 - 14 *R. c. Dubois*, [1935] R.C.S. 378 ; voir supra note 10
 - 15 Ruth Sullivan, *Sullivan on the Construction of Statutes*, 5e éd., Markham, LexisNexis, 2008. Traduction reprise de Michel Bastarache et al, *Le droit de l'interprétation bilingue*, Montréal, LexisNexis, 2009.
 - 16 Entrevues 1, 3, 4, 6,
 - 17 Entrevue 8
 - 18 Matthew Kupfer, « Hearing loss among interpreters slowing work of parliamentary committees», *CBC*, 6 juin 2022, En ligne: <<https://www.cbc.ca/news/canada/ottawa/interpretershortage-hearing-loss-parliament-senate-1.6476474>>
 - 19 Proc réunion de comité, 14 mai 2020, En ligne : <<https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-1/PROC/reunion-14/temoignages>>
 - 20 Entrevues 5 et 6
 - 21 Entrevue 6
 - 22 Entrevue 6
 - 23 Entrevue 6
 - 24 Entrevue 7
 - 25 Entrevue 2
 - 26 Entrevue 2
 - 27 Entrevue 2
 - 28 Entrevue 3
 - 29 Entrevue 1 et 7
 - 30` «La pénurie et les blessures auditives d'interprètes perturbent des travaux parlementaires», *Radio-Canada*, 2 juin 2022, En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1888132/penurie-blessures-audition-interpretes-ottawachambre-communes-parlement> >
 - 31 Entrevues 2, 6 et 8
 - 32 Entrevues 1, 4
- 12 *R v. Mac*. 1 SCR 856.
 - 13 *Criminal Code*. R.S.C. 1985, c. C-46.
 - 14 *The King v. Dubois*. [1935] SCR 378; Supra, note 10.
 - 15 Sullivan, Ruth. *Sullivan on the Construction of Statutes*, 5th ed. LexisNexis, Markham, 2008. Translated by Bastarache, Michel et al. *Le droit de l'interprétation bilingue*. LexisNexis, Montréal, 2009.
 - 16 Interviews 1, 3, 4 and 6.
 - 17 Interview 8. [Translation]
 - 18 Matthew Kupfer, "Hearing loss among interpreters slowing work of parliamentary committees," *CBC*, 6 June 2022, Online: <https://www.cbc.ca/news/canada/ottawa/interpreter-shortage-hearing-loss-parliament-senate-1.6476474>.
 - 19 Proc committee meeting, 14 May 2020, Online: Evidence - PROC (43-1) - No. 14 - House of Commons of Canada (ourcommons.ca).
 - 20 Interviews 5 and 6.
 - 21 Interview 6. [Translation]
 - 22 Interview 6.
 - 23 Interview 6.
 - 24 Interview 7.
 - 25 Interview 2. [Translation]
 - 26 Interview 2. [Translation]
 - 27 Interview 2.
 - 28 Interview 3. [Translation]
 - 29 Interviews 1 and 7.
 - 30 "La pénurie et les blessures auditives d'interprètes perturbent des travaux parlementaires," *Radio-Canada*, 2 June 2022, Online: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1888132/penurie-blessures-audition-interpretes-ottawa-chambre-communes-parlement>.
 - 31 Interviews 2, 6 and 8.
 - 32 Interviews 1 and 4.

Bilinguisme à sens unique : Le monologue anglonormatif à la Chambre des communes

Cet article explore la dynamique linguistique au Parlement, plus particulièrement à la Chambre des communes, et analyse son impact sur les relations politiques et les processus décisionnels. L'auteur s'interroge sur la manière dont l'anglonormativité se manifeste, tant au niveau individuel qu'institutionnel, à la Chambre des communes. De plus, il s'interroge sur son impact sur l'inclusion des députés francophones et sur la capacité de la Chambre à légiférer en français et pour les francophones canadiens. À travers une série d'entrevues semi-structurées menées auprès de députés de la 44^e législature, il propose une analyse méthodique couvrant quatre grands axes : l'anglais comme langue commune de facto, le « fardeau » du français, l'impératif francophone et la législation bilingue sans être biculturelle.

Ahdithya Visweswaran

Introduction

« À Ottawa, il y a deux langues officielles : l'anglais et la traduction simultanée »

- Vieux dicton au Parlement canadien

Au fil des années, les politologues et sociologues se sont efforcés d'analyser les aspects normatifs et descriptifs du bilinguisme officiel dans le contexte de la politique canadienne. Leur travail s'appuie sur une histoire riche marquée par l'établissement de deux peuples coloniaux sur ce territoire, instituant un cadre linguistique bilingue qui reconnaît l'anglais et le français comme langues officielles du pays, accordant ainsi des droits linguistiques égaux à chaque groupe dans le but d'assurer leur participation équitable aux processus parlementaire et démocratique.

Cependant, en dépit de ces protections constitutionnelles ancrées dans la loi suprême du pays, les réalités institutionnelles et les attitudes sociales ne reflètent pas toujours ces principes fondamentaux. Les études suggèrent une certaine asymétrie dans la mise en œuvre du bilinguisme officiel, avec une prévalence souvent accrue de l'anglais comme langue dominante dans les sphères politiques et administratives. Cependant, les recherches sur les écarts entre le cadre législatif et la réalité quotidienne demeurent rares, laissant planer des interrogations sur l'équité linguistique dans un environnement anglo-normatif qui ne prend pas souvent en considération les questions linguistiques.

De plus, elles soulèvent des préoccupations concernant la représentation effective des intérêts des deux communautés linguistiques au sein de la démocratie canadienne moderne.

En novembre dernier, Rachael Thomas, députée de Lethbridge, a fait les manchettes nationales en demandant explicitement à la ministre Pascale Saint-Onge de s'exprimer en anglais plutôt qu'en français lors de sa comparution devant le Comité permanent du patrimoine canadien.¹ Cette demande, remettant en question le principe du bilinguisme parlementaire garanti par la Charte ainsi que le bilinguisme officiel dans son ensemble, a suscité une vive réaction parmi les membres de toutes les formations politiques. Non seulement cet incident illustre les défis anglonormatifs auxquels sont confrontés les parlementaires francophones, mais il met également en lumière certaines attitudes et perceptions entourant la langue française au sein des murs de l'institution.

Cette étude s'attache donc à explorer les dynamiques linguistiques présentes au sein du Parlement, particulièrement à la Chambre des communes, et à analyser leur impact sur les relations politiques et les processus décisionnels. Plus spécifiquement, elle répondra aux questions : de quelle manière l'anglonormativité se décline-t-elle, tant au niveau individuel qu'institutionnel, au sein de la Chambre des communes? Plus spécifiquement, comment ces déclinaisons influent-elles l'inclusion des députés francophones, ainsi que la capacité de la Chambre à légiférer en français et au nom des francophones au Canada ? Pour ce faire, cette recherche commencera par une analyse approfondie de la littérature portant sur le bilinguisme parlementaire et l'anglonormativité en tant que concepts théoriques fondamentaux. Cette exploration

Ahdithya Visweswaran a participé au Programme de stage parlementaire 2023-2024.

théorique sera complétée par une étude empirique des défis rencontrés dans la pratique parlementaire, basée sur des entrevues menées avec des députés de la 44e législature. Une analyse méthodique sera entreprise, couvrant quatre principaux axes : l'anglais comme langue commune *de facto*, le fardeau du français, l'impératif francophone, et la législation bilingue, mais non pas biculturelle. En conclusion, cette étude offrira une synthèse des résultats obtenus et esquissera des pistes pour de futures recherches dans ce domaine.

Revue littéraire de l'anglonormativité

Depuis l'acte de la Confédération, diverses manifestations de bilinguisme législatif et institutionnel ont été mises en place afin de garantir l'égalité linguistique entre l'anglais et le français, « reconnaissant ainsi aux deux communautés de langue officielle le droit de participer équitablement au processus parlementaire »². Ce principe canadien des deux langues officielles, longtemps sujet de controverses et source de débats persistants, s'inscrit dans un contexte multidimensionnel, embrassant les sphères politique, juridique et sociale. Ainsi, une approche multidisciplinaire sera préconisée au cours de cette recherche, englobant à la fois des textes législatifs, des ouvrages académiques, et des rapports pertinents.

Il est pertinent de noter en premier lieu qu'un bilinguisme législatif et institutionnel facultatif est intrinsèquement intégré dans la structure opérationnelle du Parlement canadien, dont les fondements trouvent leurs origines dans la Constitution, la loi primordiale du pays. Plus précisément, cette obligation constitutionnelle émane de l'article 133³ de la *Loi constitutionnelle de 1867*, garantissant ainsi que :

133 Either the English or the French Language may be used by any Person in the Debates of the Houses of the Parliament of Canada and of the Houses of the Legislature of Quebec; and both those Languages shall be used in the respective Records and Journals of those Houses; and either of those Languages may be used by any Person or in any Pleading or Process in or issuing from any Court of Canada established under this Act, and in or from all or any of the Courts of Quebec.

The Acts of the Parliament of Canada and of the Legislature of Quebec shall be printed and published in both those Languages.

133 Dans les chambres du parlement du Canada et les chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif; mais dans la rédaction

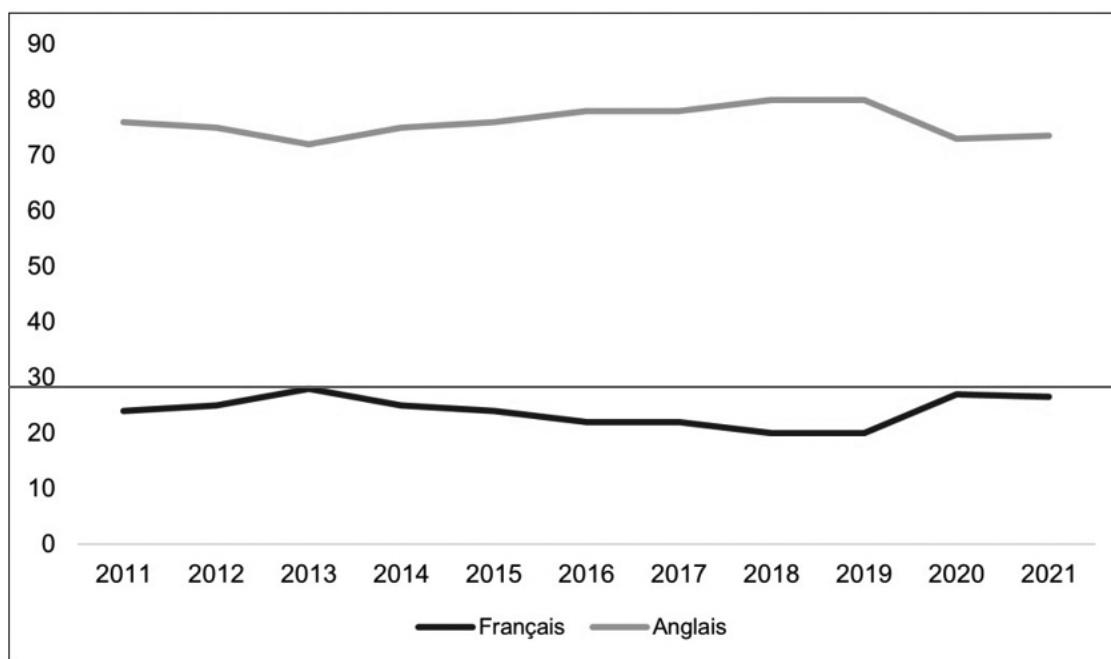
des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité de la présente loi, et par-devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues.

Les lois du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimées et publiées dans ces deux langues.

Malgré que cette disposition de la *Loi constitutionnelle de 1867* n'accorde pas le statut de langues officielles au français et à l'anglais, elle entérine le caractère bilingue du Parlement canadien. Cette assise linguistique est donc complémentée en 1969 par l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, suite à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, qui réaffirme plusieurs points essentiels en matière de bilinguisme parlementaire, notamment en établissant le français et l'anglais comme les deux langues officielles du Canada. Si la Partie I stipule que chacun a le droit d'employer la langue officielle de son choix dans les débats et travaux du Parlement et de bénéficier de l'interprétation simultanée, alors la Partie II assure que tout document au Parlement soit rédigé, adopté, imprimé et publié dans les deux langues officielles. Toutefois, ces dispositions légales n'ont pas bénéficié de protections constitutionnelles jusqu'en 1982, lorsque les articles 16, 17 et 18 de la *Charte canadienne des droits et libertés* ont constitutionnalisés le statut des deux langues en tant qu'officiel, ainsi que leurs usages dans les instances parlementaires fédérales.

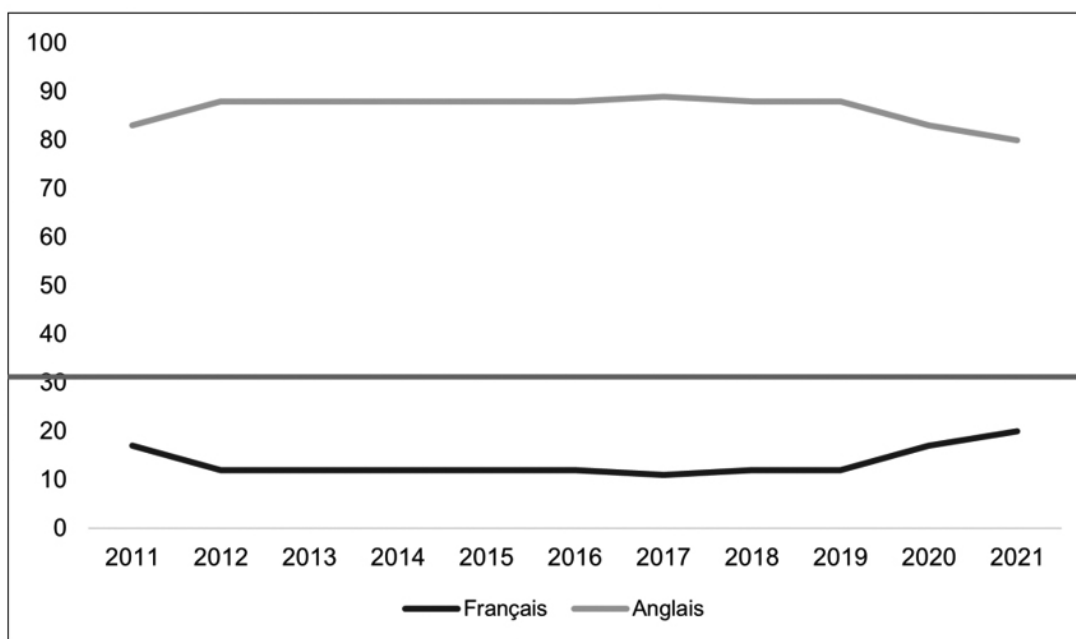
En pratique, malgré les avancées légales visant à garantir l'égalité de statut entre le français et l'anglais au Parlement canadien, des disparités persistent dans leur usage effectif. En fait, « les débats parlementaires étaient principalement en anglais pendant la majeure partie de l'histoire du Canada »⁴ [Traduction libre]. Traducteur-interprète Jean Delisle, en évoquant le cas d'un député francophone n'ayant effectué sa première intervention qu'après trois années au sein des Communes, illustre dans son texte la pratique historique selon laquelle les députés francophones intervenaient rarement⁵. De plus, le politologue Scott Piroth souligne que lorsqu'ils prenaient la parole avant l'introduction de l'interprétation simultanée en 1959, « il était probable que les députés francophones s'expriment en anglais s'ils souhaitaient être compris par la majorité de leurs collègues »⁶ [Traduction libre]. Néanmoins, à la suite d'une analyse quantitative détaillée des données des périodes des questions des 24e au 39e Parlements, Piroth aboutit à la conclusion que l'usage du français a graduellement

Figure 1 – Utilisation du français et de l'anglais par les députés à la Chambre des communes, en pourcentage, de 2011 à 2021



Notes : Les données sont compilées par année et ne tiennent pas compte de l'utilisation d'autres langues que le français ou l'anglais. Les données pour les mois de novembre et décembre 2021 n'étaient pas disponibles au moment de rédiger la présente étude.

Figure 2 – Utilisation du français et de l'anglais par les députés en comité, en pourcentage, de 2011 à 2021



Note : Les données sont compilées par année et ne tiennent pas compte de l'usage d'autres langues que le français ou l'anglais. Les données pour les mois de novembre et décembre 2021 n'étaient pas disponibles au moment de rédiger la présente étude.

Source : Figure préparée par la Bibliothèque du Parlement à partir de données fournies par la Direction des publications parlementaires de la Chambre des communes, consultée le 24 novembre 2021.

augmenté depuis 1959, et que cette tendance devrait se poursuivre à l'avenir⁷. Dans le rapport de la Bibliothèque du Parlement intitulé « Les langues officielles et le Parlement », l'analyste Marie-Ève Hudon offre une analyse détaillée de l'utilisation du français et de l'anglais par les députés dans la Chambre des communes et en comité entre 2011 et 2021, comme illustré dans les figures 1⁸ et 2⁹, respectivement. Les données présentées révèlent qu'en 2021, le français a été utilisé dans une proportion de 26,5 % à la Chambre des communes et de 20 % en comité. Bien que les données de 2021 sont représentatifs du 21,4 %¹⁰ de la population canadienne dont le français est la première langue officielle parlée, les figures démontrent que l'usage du français reste significativement inférieure et non égale à celle de l'anglais.

Une observation intéressante émerge lorsqu'on analyse les tendances temporelles : selon la Bibliothèque, entre 2017 et 2019, la proportion des interventions en français a été la plus faible, tant en Chambre qu'en comité¹¹. Ceci marque ainsi le point le plus bas d'une tendance amorcée en 2011, lorsque l'utilisation du français est devenue particulièrement restreinte, surtout en comité où seulement 10 % des interventions étaient en français entre 2012 et 2019. La baisse observée dans l'utilisation du français coïncide avec la période du « vague orange » où le Nouveau Parti démocratique (NPD) a triomphé en remportant 59 des 75 sièges québécois à la Chambre des communes, reléguant ainsi le Bloc Québécois (BQ), qui dominait jusque-là, à seulement quatre sièges et le privant ainsi de son statut de parti reconnu. L'augmentation ultérieure de l'utilisation du français en 2019 coïncide avec l'élection de 32 sièges pour le BQ, un parti qui participe aux débats parlementaires presque exclusivement en français, illustrant ainsi l'impact significatif des dynamiques partisanes sur l'utilisation du français au sein de la chambre basse. Cette corrélation entre l'utilisation du français aux Communes et la présence du BQ a été relevée à plusieurs reprises dans la littérature. Cette observation empirique a été étayée par des chercheurs, dont Scott Piroth, qui, dans son analyse des données des périodes des questions des 24^e au 39^e Parlements, a noté qu'« une hausse spectaculaire de l'utilisation du français s'est produite lors du 35^e Parlement (1993-1997) avec l'arrivée du BQ, où 41 % des questions et des réponses dans l'échantillon étaient en français »¹² [Traduction libre]. Quant à elle, la journaliste Chantal Hébert a écrit dans son livre qu'avant l'arrivée en force du BQ, « le français était une présence symbolique lors de la période des questions, sa place dans les échanges étant largement laissée aux caprices changeants de l'opposition officielle du jour et de sa rotation d'intervenants »¹³ [Traduction libre]. Elle va jusqu'à affirmer que l'image bilingue associée à la Colline du Parlement, voire à la Capitale nationale dans son ensemble, est largement attribuable à la présence du BQ¹⁴.

Au sein de la fonction publique canadienne, les rapports et les données du Gouvernement du Canada démontrent que l'utilisation du français comme langue de travail est en baisse constante¹⁵, alors que « l'anglais est prédominant dans la culture organisationnelle de la fonction publique fédérale »¹⁶. Un rapport du Commissariat aux langues officielles de 2011 démontre ce fait, en ajoutant que l'anglais est communément employé à l'échelle interrégionale, même entre les bureaux majoritairement francophones du Québec et ceux de la Région de la Capitale nationale¹⁷. Le déséquilibre linguistique dans les milieux bilingues est corroboré par un rapport de 2002 du Secrétariat du Conseil du Trésor, soulignant que les francophones sont souvent tenus de communiquer davantage en anglais que les anglophones en français. Cette asymétrie est également étayée par des données qui révèlent que les anglophones dans des environnements bilingues consacrent seulement 14 % de leur temps à parler en français, tandis que les francophones dans les mêmes environnements passent 43 % de leur temps à s'exprimer en anglais¹⁸.

Concernant la fonction publique fédérale, le Commissaire aux langues officielles met en lumière l'importance de l'insécurité linguistique comme l'un des défis principaux entravant l'usage adéquat de la langue française. Dans son rapport sur l'insécurité linguistique parmi les fonctionnaires fédéraux, celui-ci définit ce concept comme « le sentiment de malaise, d'inconfort ou d'anxiété ressenti lorsqu'on utilise ou tente d'utiliser sa première langue ou une langue seconde à cause de divers facteurs : environnement, perceptions, relations interpersonnelles, organisation et dimension culturelle et sociale »¹⁹. Le Commissaire souligne que cette insécurité marque le début d'un cercle vicieux, aboutissant éventuellement à une culture organisationnelle qui ne favorise pas l'utilisation égale des langues officielles.

Contrairement à l'insécurité linguistique, l'anglonormativité dépasse le cadre individuel et se reconnaît comme étant la conséquence, ainsi que la combinaison, de rapports de pouvoirs linguistiques et de dynamiques systémique socio-politiques. Dans la littérature scientifique, cette notion demeure très peu étudiée, surtout dans le domaine de la science politique. En effet, la conceptualisation de l'anglonormativité, qui sert de base à cette étude, est issue d'un texte de Dr. Alexandre Baril centré sur l'intersectionnalité en tant que cadre théorique, lequel explore l'absence des perspectives linguistiques dans des textes académiques en anglais portant sur l'intersectionnalité. Inspiré par les notions de l'hétéronormativité et la cisnormativité, le Dr. Baril décrit cette notion comme « un système de structures, d'institutions et de croyances qui consacre l'anglais comme norme. Dans des contextes anglonormatifs, l'anglonormativité est le critère selon lequel les personnes

non-anglophones sont jugées, discriminées et exclues »²⁰ [Traduction libre]. Me Anne Lévesque, professeure adjointe à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, va plus loin encore en affirmant que dans un environnement anglonormatif, le français est perçu comme une perturbation de l'ordre établi et du statu quo, un élément étranger qu'il est approprié de rejeter et de réprimer, parfois même avec un mépris et une hostilité ouverts²¹²¹.

D'après Me Lévesque, bien que l'anglonormativité soit un problème global, c'est souvent l'insécurité linguistique au niveau individuel qui est malheureusement confondue avec ce problème systémique²². Autrement dit, l'anglonormativité ne se réduit pas à une question de perception individuelle ou à un déficit de confiance personnelle. Elle désigne plutôt la prédominance systémique de l'anglais dans un environnement qui marginalise des personnes non anglophones, parfois à leur insu. Ce manque de conscience à l'égard de l'anglonormativité signifie que ceux qui font l'expérience de cette réalité pourraient ne pas avoir les outils conceptuels nécessaires pour l'identifier. Néanmoins, les écrits susmentionnés indiquent que l'anglonormativité pourrait bel et bien être présente dans ces contextes.

D'ailleurs, d'autres écrits attestent de manière plus générale de la prévalence de l'anglonormativité dans la société, ce qui met en lumière sa caractéristique globale. Jean Lapointe détaille comment l'anglais est la langue commune dans les interactions personnelles entre anglophones et francophones²³, ainsi démontrant non seulement l'anglonormativité en action, mais aussi la notion du « bilinguisme asymétrique »²⁴. Selon Simeon et Cameron, dans la société civile canadienne, les francophones sont souvent contraints d'être parfaitement bilingues et de contribuer dans leur deuxième langue, tandis que leurs collègues anglophones ne sont pas soumis à cette même exigence²⁵. Autrement dit, la maîtrise de l'anglais devient non seulement un atout, mais souvent une condition *sine qua non*, pour les francophones qui souhaitent progresser dans leurs carrières.

Les attitudes à l'égard des langues pourraient également contribuer à renforcer l'anglonormativité. Piroth évoque le cas d'un député des années 1960 qui espérait que le français disparaisse de la Chambre des communes, invoquant la « supériorité inévitable de la langue anglaise en tant que langue universelle du développement économique et de la communication »²⁶. Ces idées ne sont pas si éloignées aujourd'hui : un sondage réalisé en juin 2024 par Léger²⁷ montre que 70 % des Québécois voient le bilinguisme de manière positive, tandis que cette proportion est significativement plus basse, à 35 %, dans le reste du Canada. De plus, bien que 83 % des Québécois considèrent le bilinguisme comme important pour le Canada, seulement 43 % des répondants dans le reste

du pays partagent cet avis. Cette disparité révèle une fracture perceptuelle significative entre la seule province francophone et la majorité anglophone en ce qui concerne l'importance et la promotion du bilinguisme national.

Analyse qualitative de l'anglonormativité à la Chambre des communes

Methodologie

Pour accéder à la véritable dynamique en jeu, des entrevues ont été conduites auprès des députés de la 44^e législature siégeant à la Chambre des communes dans le but de déterminer de manière concrète si et comment l'anglonormativité se manifeste dans cette institution parlementaire. C'est ainsi que dans le cadre de cette étude, 12 entrevues semi-dirigées avec un échantillonnage ciblé ont eu lieu. Ces entrevues ont eu lieu entre avril et juin 2024. Les participants ont été sélectionnés selon des critères rigoureux visant à assurer une représentation diversifiée des différentes perspectives linguistiques et politiques présentes à la Chambre des communes. Cela comprenait des députés anglophones unilingues, bilingues et francophones unilingues, ainsi que ceux s'auto-identifiant comme anglo-canadiens, franco-canadiens (c'est-à-dire les francophones hors Québec) ou québécois francophones. D'ailleurs, les parlementaires provenaient des quatre principaux partis politiques représentés à la Chambre des communes, à savoir le Parti libéral du Canada (LPC), le Parti conservateur du Canada (CPC), le Nouveau Parti démocratique (NPD) et le Bloc Québécois (BQ). Les entrevues ont été menées en suivant une procédure standardisée, avec une attention particulière portée à la création d'un environnement propice à une participation ouverte et honnête des députés. Les données ont été traitées en utilisant des méthodes de codage et de catégorisation, tout en préservant l'anonymat des participants pour assurer la confidentialité des informations partagées. Ces entrevues constitueront le fondement de la discussion dans les sections à venir de cette recherche, permettant une analyse approfondie des différentes perspectives sur les diverses manifestations de l'anglonormativité au sein de la Chambre des communes.

Résultats et analyse

Les résultats de cette étude offrent une opportunité d'explorer les diverses déclinaisons de l'anglonormativité et son impact sur les fonctions des députés dans la Chambre basse du Parlement canadien. Cette section se propose donc de mettre en lumière et d'analyser certaines observations clés à partir des données recueillies : 1) l'anglais comme langue commune *de facto* ; 2) le fardeau du français ; 3) l'impératif francophone ; et 4) une législation bilingue, mais non pas biculturelle. Étant

donné la taille restreinte de l'échantillon, le manque de recherche scientifique dans ce domaine et la diversité limitée des répondants, l'objectif de cette section n'est pas de démontrer une relation corrective ou causale entre les réponses, mais plutôt d'explorer les thèmes émergents des données, sujets à approfondissement dans de futures recherches.

L'anglais comme langue commune de facto

Afin de contextualiser l'anglonormativité dans ses diverses manifestations à la Chambre des communes, les députés ont été demandés de réfléchir d'abord sur la place qu'occupe les deux langues officielles dans les activités de l'institution, et aussi dans leurs fonctions parlementaires quotidiennes à Ottawa. Cette question est fondamentale pour cette recherche car elle montre que la langue ne se limite pas aux compétences linguistiques et aux affiliations culturelles, mais qu'elle reflète également le statut et le pouvoir des différents groupes linguistiques au sein d'une institution donnée. Comme a cité Scott Piroth, « la langue qui prédomine dans un secteur institutionnel ... donne une bonne indication du groupe linguistique qui contrôle cette institution »²⁸ [Traduction libre].

Ainsi, les députés étaient incités à explorer le niveau de français qu'ils utilisent et qu'ils entendent régulièrement. Tous les députés, qu'ils soient membres des partis au gouvernement ou de l'opposition, étaient unanimes sur le fait que l'anglais prédomine dans les coulisses de la Chambre, lors des débats en Chambre et en comité, ainsi que dans les réunions pré-comité et les caucus, et ce jusqu'aux réceptions et aux négociations. Toutefois, chaque député était également d'avis que sa formation politique fait tout ce qu'elle peut pour promouvoir la place du français, mais tous convenaient que malgré ces efforts, l'anglais prévaut en raison de la majorité anglophone, transformant cette langue en langue d'usage dominante.

« De façon générale, je vous dirais que, les débats se passent très majoritairement en anglais. »²⁹

« Moi, je me retrouve dans un comité maintenant qui est presque exclusivement anglophone. »³⁰

L'assertion des députés quant à la prédominance de l'anglais, voire l'anglonormativité, dans les débats à la Chambre et dans les comités constitue une validation directe des conclusions documentées par la Bibliothèque du Parlement en 2022. Ces données cruciales éclairent la dynamique linguistique complexe qui caractérise l'institution parlementaire canadienne. En effet, elles mettent en lumière non seulement la fréquence prédominante de l'anglais dans les échanges

parlementaires, mais aussi les défis persistants auxquels font face les francophones, notamment ceux qui sont unilingues, dans un contexte où l'anglais tend à être privilégié comme langue d'usage principale.

Quant à eux, les députés francophones bilingues ont souligné que leur aisance en anglais, qu'ils le veulent ou non, contribue à faire de cette langue la langue d'usage dominante pour les interactions avec leurs collègues anglophones, qu'ils soient bilingues ou unilingues. Cela corrobore les conclusions de Laponce dans sa recherche, où il observe que l'anglais tend à devenir la *lingua franca* dans les interactions entre anglophones et francophones.

« Les francophones en majorité parlent anglais, donc là, elle devient la langue d'usage pour des réunions où il y a pas de traduction, parce que sinon un anglophone ne pourra pas participer. »³¹

« On peut voir que les francophones ont un certain avantage de parler anglais. Ils sont capables d'opérer, de continuer. Mais en même temps, ça devient l'anglais. Il y en a qui sont parfaitement bilingues, et ça cause pas d'ennuis. D'autres qui se débrouillent en anglais, mais ils peuvent avoir plus de difficulté à proposer leurs idées. »³²

Les députés francophones de toutes les formations politiques perçoivent également une pression à passer à l'anglais lorsqu'un anglophone se joint à une conversation entre francophones. Au moins un représentant de chaque parti a souligné que lorsque plusieurs francophones discutent et qu'un anglophone se joint à eux, ils basculent immédiatement vers l'anglais, même si cela peut désavantager les francophones unilingues présents, afin de faciliter la communication avec l'anglophone.

La facilité avec laquelle l'anglais permet d'être clairement compris est également souvent évoquée comme un facteur déterminant. Pour les députés anglophones bilingues, il est préférable d'opter pour l'anglais lorsqu'ils abordent des sujets complexes nécessitant une précision technique.

« But there are times when it's just I have to be really clear and precise and technical, so I would revert back to (...) my first language. »³³

Cependant, les députés francophones bilingues ressentent également cette facilité de communication en anglais, bien que pour des motifs différents. Ils notent que s'exprimer en anglais leur permet de se faire comprendre plus aisément, évitant ainsi de devoir répéter leurs propos ou de dépendre de l'interprétation simultanée pour être compris par leurs collègues. Ils soulignent également la spontanéité des interactions lorsqu'ils communiquent

Tableau 1: Répartition des partis

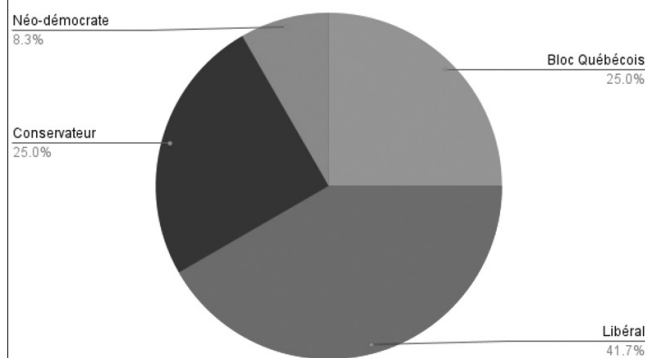


Tableau 2: Identité canadienne

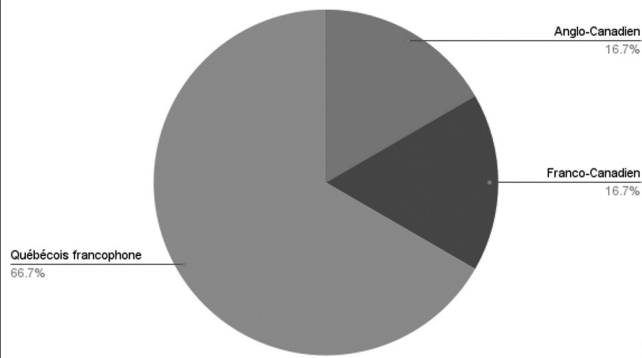
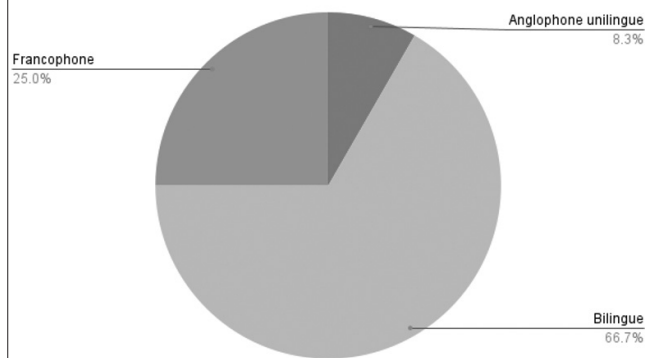


Tableau 3: Profil linguistique



dans la langue dominante, ainsi que la facilité à établir des relations naturelles avec leurs homologues anglophones ce qui leur est utile lors de négociations politiques.

« Alors le français est toujours un peu mis de côté au profit de l'anglais dans les conversations, parce que c'est plus simple, parce que j'ai la chance d'être bilingue, alors ça me permet facilement de parler anglais avec les collègues. »³⁴

« Les efforts [en français] font que les conversations peuvent devenir imprécises à cause de la difficulté pour l'interlocuteur anglophone de trouver les bons mots en français. Alors rapidement, par soucis d'efficacité, on va passer en anglais. De façon générale, [les négociations] vont se faire en anglais, à part quelques exceptions ou dans le cas où les députés francophones ne sont pas à l'aise à parler en anglais. Dans ce cas-là, il y aura peut-être un effort un peu plus grand qui va être fait de la part des collègues anglophones ou simplement une absence de négociation avec ces collègues. Par exemple, on n'ira pas discuter avec tel collègue du Bloc parce qu'il parle pas l'anglais, ça va être compliqué. »³⁵

L'omniprésence de l'anglais comme langue dominante engendre chez certains députés francophones un

sentiment de responsabilité unilatérale à être ou à devenir bilingue, tandis que leurs homologues anglophones ne sont pas encouragés de manière équivalente à améliorer leur compétence en français. Cette disparité a été mise en évidence par les déclarations des députés francophones indiquant qu'ils ressentaient la nécessité d'améliorer leur maîtrise de l'anglais dès leur arrivée à Ottawa, contrairement aux députés anglophones qui n'ont pas exprimé ressentir une pression similaire lors des entretiens. Cette asymétrie perçue renforce une dynamique où le bilinguisme est souvent considéré comme un fardeau supplémentaire pour les francophones, alors qu'il devrait idéalement être un objectif partagé au sein de l'institution parlementaire.

« C'est sûr que le bilinguisme au Parlement, c'est une obligation pour les francophones. Les francophones ont beaucoup plus le fardeau de devoir s'exprimer dans les deux langues que les anglophones. On le sait. On peut très très bien se débrouiller uniquement en anglais au Parlement. On peut moins facilement se débrouiller 100 % en français au Parlement. »³⁶

« Un anglophone ne comprend pas pourquoi un francophone ne parle pas anglais. Mais [pour] lui qui ne parle pas français, ce n'est pas nécessairement quelque chose qui est vu [comme] anormal. »³⁷

Ainsi, l'anglais devient non seulement indispensable dans les responsabilités quotidiennes des députés, mais il constitue également un pilier essentiel pour l'avancement de leur carrière politique. Maîtriser cette langue est crucial pour leur efficacité dans divers rôles parlementaires, fournissant l'accès à des postes de leadership stratégiques tels que ministre, membre du cabinet fantôme, whip ou porte-parole. De plus, une compétence avancée en anglais leur offre la capacité d'influencer les orientations politiques de certains domaines à l'échelle nationale et internationale, renforçant ainsi leur impact dans les décisions cruciales qui façonnent le paysage politique.

« Je crois que tu ne peux pas siéger à la Chambre des communes en étant unilingue francophone et assumer certaines responsabilités comme la défense, comme le commerce international ou l'industrie. Il faut que tu sois capable de parler les deux langues. Parce que ça se passe en anglais; ça se passe rarement en français. »³⁸

« Lorsqu'on parle de fonction ministérielle, [être unilingue francophone] peut devenir un handicap majeur. Mais il reste que lors des réunions internes où il n'y a pas de service de traduction, cela désavantage les francophones ou ceux qui ont de la difficulté à comprendre l'anglais. C'est vraiment un handicap. »³⁹

Effectivement, les députés unilingues francophones font état d'un isolement marqué et d'une exclusion significative lors de diverses activités sur la Colline du Parlement. Cela se manifeste particulièrement lors des événements informels tels que les réceptions et les soupers, ainsi que lors des rencontres décontractées entre députés. Ces occasions non seulement favorisent les interactions sociales, mais aussi facilitent les collaborations et les négociations informelles qui sont cruciales dans le milieu parlementaire. Pour les députés unilingues francophones, l'incapacité de participer pleinement à ces échanges informels en raison de la barrière linguistique représente un obstacle significatif à leur intégration et à leur efficacité dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires.

« Admettons que le président m'invite à souper avec d'autres parlementaires. Je ne suis pas très stimulé à y aller parce qu'il invite souvent d'autres officiers et je ne peux pas participer. Alors, après une heure là-bas, j'ai beau faire des efforts, je ne me sens plus dans la partie. (...) Je ne me sentais pas nécessairement inclus, mais je faisais des efforts. Après avoir passé une heure à faire des efforts, j'ai finalement quitté, j'étais épuisé. Ensuite, j'ai essayé de faire comprendre ça au président en disant que si toute la rencontre s'était déroulée en français, peut-être que ce serait [le député anglophone] qui serait parti épuisé après avoir fait des efforts pour socialiser, fraterniser, et échanger dans une langue qui n'est pas la sienne. »⁴⁰

Le fardeau du français

Si l'anglais est la langue d'usage commune à la Chambre des communes, le français est perçu comme étant « une entorse à l'ordre naturel des choses, un intrus qu'il convient de rabrouer et de taire »⁴¹. Cette vision met en lumière une dynamique marquée par l'anglonormativité, où la norme linguistique anglaise domine et influence les interactions parlementaires, reléguant ainsi le français à un statut secondaire malgré son statut officiel et constitutionnel au Canada. Cela

pose effectivement des défis importants pour ceux qui utilisent le français comme langue principale dans leurs engagements parlementaires. Les députés francophones font face à des défis supplémentaires, notamment dans leur capacité à s'exprimer pleinement, à se faire entendre et à participer équitablement aux débats et aux décisions politiques, comparativement à leurs collègues anglophones pour qui l'anglais est prédominant.

« Honnêtement, pour l'anglophone, c'est sûr que c'est toujours un poids. C'est un poids d'avoir à gérer le français. »⁴²

« C'est vraiment vu comme un frein ou comme une dépense que les groupes peuvent pas se payer. »⁴³

Certains députés, en particulier ceux du Bloc Québécois et des Conservateurs, ont mentionné des cas récents où des documents étaient déposés exclusivement en anglais, argumentant que la traduction de ces documents était jugée trop coûteuse et trop longue à réaliser. Autrement dit, le français est vu comme un fardeau financier additionnel et non nécessaire, mais néanmoins toléré. En plus de signaler régulièrement des motions et des documents déposés uniquement en anglais, notamment en comité, ces députés ont également mentionné la Commission d'enquête sur l'état d'urgence et la Commission sur l'ingérence étrangère, toutes deux ayant fait l'objet de plaintes auprès du Commissariat aux langues officielles. Ils affirment que la traduction de documents, ainsi que la mise à disposition d'une interprétation simultanée, pour une minorité linguistique qui est majoritairement bilingue de toute façon, est considérée comme une utilisation inefficace des fonds publics. Ces attitudes à l'égard de la traduction et de l'interprétation ne sont pas nouvelles ; en fait, elles existaient déjà avant même la mise en place de ces mesures de protection linguistique. L'introduction retardée de l'interprétation simultanée était en partie due à des préoccupations financières, comme en témoigne la réticence de certains députés face au coût estimé de 6 300 \$ pour l'équipement des 275 sièges du parquet de la Chambre et des 625 sièges des galeries avec des écouteurs individuels, ainsi que les salaires des quatre interprètes (chacun entre 6 000 \$ et 7 000 \$), jugés prohibitifs.⁴⁴

Au-delà de l'opinion selon laquelle les services d'interprétation ne justifient pas leur coût, il existe depuis longtemps un désintérêt, voire une méfiance, envers le français à la Chambre des communes. Dans les années 1960, très peu de députés, tant francophones qu'anglophones, étaient bilingues et certains souhaitaient même pour la disparition de la langue française de l'institution en raison « de la supériorité inévitable de la langue anglaise »⁴⁵ [Traduction libre].

Avant l'introduction du système d'interprétation simultanée, un parlementaire s'exprimant en français était souvent incompris par la majorité anglophone, ce qui entraînait fréquemment un départ de nombreux députés de la Chambre.⁴⁶

Les députés francophones observent qu'après 65 ans depuis l'introduction de l'interprétation simultanée, cette attitude de désintérêt à l'égard des interventions en français à la Chambre et en comité persiste, se manifestant de manière différente et moins explicite que par le fait de quitter la salle. Ceux-ci attestent souvent voir leurs homologues anglophones unilingues qui ne portent pas l'appareil auditif lors de leurs interventions en français, résultant dans un sentiment d'insignifiance et d'impuissance.

« Quand un député francophone prend la parole dans un comité parlementaire ou à la Chambre des communes, on remarque que les anglophones ne portent pas toujours leur oreillette pour avoir accès à l'interprétation. Donc, comme il y a beaucoup d'unilingue anglophones, assez majoritairement à la Chambre des communes, est-ce qu'on peut en déduire que quand un francophone parle et que [l'anglophone ne] porte pas son oreillette, est-ce à dire que c'est pas important pour lui de comprendre ce que le député francophone dit ? »⁴⁷

« Il y a la traduction simultanée fournie par l'organisation, et puis on voit tous les appareils de traduction simultanée dans les boîtes, dans le fond de la salle, personne les prend, ou alors ils sont sur les tables. Mais, quand tu commences à parler en français, personne ne les écoute. »⁴⁸

« Il y a une forte proportion des députés unilingues anglophones qui ne se donne même pas la peine de mettre leur oreillette pour écouter l'interprétation. En ce sens, il y a là une marginalisation du français. Il y a une atteinte à l'importance qu'ont les députés francophones dans le cadre des débats. Parce que les députés francophones se donnent la peine d'écouter ce que l'ensemble des députés de la Chambre disent dans le cadre des débats. Et ce n'est pas réciproque. Il y a là un déséquilibre qui devrait être préoccupant. »⁴⁹

« Je le vis en caucus, surtout. Des fois, on veut s'adresser au caucus, puis là on s'en aperçoit que la moitié qui n'ont pas leurs oreillettes. Si je parle français, ils écoutent pas, ils savent pas ce que je veux dire. Donc, je vais parler en anglais pour être sûr d'être compris. Mais, ce n'est pas parce que la ressource n'est pas là. »⁵⁰

Ce sentiment que le français n'est pas écouté attentivement par la majorité des députés à la Chambre,

combiné à plusieurs autres facteurs qui entravent leurs engagements parlementaires, se traduit par cette langue devenant un fardeau désavantageux même pour les députés francophones. En fait, le fait de devoir compter sur l'interprétation simultanée est mentionné comme le principal inconvénient. Les députés francophones citent les délais d'interprétation, la nécessité de répéter leurs propos, et le temps d'attente pendant que leurs collègues ou les témoins mettent leurs oreillettes comme des facteurs qui réduisent le temps qui leur est alloué pour leurs interventions, notamment en comité. Comme le résume simplement Alan Patten, « la traduction est chère, peu pratique et toujours imparfaite »⁵¹.

De plus, les députés évoquent la perte de spontanéité dans les débats et la capacité de faire un coup politique lors de leurs interventions en français. Cela conduit souvent à des réactions incomplètes ou à un manque de réactions de la part des témoins ou de leurs collègues, les incitant ainsi à privilégier les interventions en anglais s'ils souhaitent avoir un impact marquant ou susciter des réactions significatives.

« On a très peu de temps pour poser des questions. Donc, si on interroge des témoins qui dépendent de l'interprétation, c'est sûr qu'on perd du temps. »⁵²

« Lorsqu'on a des témoins, il y a des désavantages à se servir de la traduction parce qu'il y a des délais dans le temps. Des fois, on a juste cinq minutes, donc ça va vite. On parle, on doit attendre un peu que l'interprète ait fini son travail et que le témoin écoute. (...) Mais, il y a un délai qui fait en sorte qu'on doit attendre et ça fait perdre du temps. (...) Souvent, ça m'est déjà arrivé que les témoins disent "pouvez-vous répétez votre question ?" parce que [l'interprétation] n'était pas claire. Ça m'est déjà arrivé de le dire en anglais parce que je veux pas perdre du temps. J'ai parlé en anglais parce que la traduction n'a fonctionné bien. »⁵³

« [Les interprètes] sont des experts, ils sont vraiment super bons. Mais, parfois, ça peut faire en sorte que tu es 30 secondes en retard sur la discussion, puis ça fait que ton intervention peut être moins rapide, moins spontanée, ou tu vas avoir des doutes sur la compréhension que des termes qui sont utilisés par les témoins ou les autres députés. Donc il y a toujours des désavantages à utiliser la traduction simultanée. »⁵⁴

Les présidents de comité ne parviennent pas toujours à bien accommoder la perte de temps vécue par les députés francophones lorsqu'ils utilisent les services d'interprétation. Un député anglophone libéral, qui a précédemment présidé un comité, a admis qu'il veillait à accorder davantage de temps aux députés posant des questions avec le soutien de l'interprétation,

mais il n'est pas certain que cela soit une pratique standard.⁵⁵ D'autres députés témoignent que ce n'est pas une pratique courante, et que certains présidents de comité ne prennent pas toujours en compte le temps supplémentaire nécessaire pour l'interprétation.

« Et c'est pas tous les présidents du comité qui vont allouer plus de temps à un échange qui se déroule en français avec interprétation. »⁵⁶

« Et c'est pas tous les présidents de comités qui calculent ce temps là qui leur donne aux députés cette espèce d'ajustement là. »⁵⁷

Les députés francophones ont également observé que de devoir examiner des projets de loi ou des rapports de comités en français, alors que la majorité du comité, y compris le président et les greffiers, le font en anglais, complique leur capacité à réviser efficacement et à proposer des changements opportuns, en raison des divergences dans la numérotation des pages ou des paragraphes. Ceci a été bien documenté dans les entrevues qu'a fait l'ancienne stagiaire parlementaire, Élisabeth Bergeron, lorsqu'elle cite : « Si le président d'un comité est anglophone ou si votre comité est plutôt anglophone, alors nous révisons le rapport sur la base de l'évaluation anglaise, ce qui signifie, encore une fois, qu'il faut utiliser des mots différents, mais aussi des pages différentes »⁵⁸. Bergeron souligne que ce double standard affecte particulièrement les francophones, qui doivent se référer à la version anglaise plus fréquemment que les anglophones à la version française.

L'impératif francophone

En raison du faible usage du français au sein de l'institution, certains députés francophones ressentent une pression considérable de maintenir le bilinguisme parlementaire à la Chambre basse en promouvant activement la langue française et en s'opposant à l'anglonormativité. Ils estiment qu'il est nécessaire de renforcer la protection de la langue dans les activités quotidiennes de l'institution, mais constatent trop souvent que la responsabilité de défendre le bilinguisme repose principalement sur les francophones.

Un nombre considérable de députés interrogés ont mis en lumière l'importance du rôle joué par le Bloc Québécois dans la promotion et la défense de la langue française à la Chambre des communes, confirmant ainsi les observations de Scott Piroth et Chantal Hébert selon lesquelles ce parti politique joue un rôle crucial non seulement pour maintenir la présence du français, mais aussi pour faire du Parlement un lieu véritablement bilingue.

« I am grateful for [the Bloc's] presence in the House because of that. I am glad that they are there to be that reminder for us. However, I worry, if they weren't the third party in the House, just how much French would be spoken in the Chamber. Not to be super partisan, but our Conservative colleagues tend to not have as many French- speakers and it is a bit more noticeable. So should the government change, I would be concerned about having that true bilingualism in the Chamber. »⁵⁹

« Je dirais que ce qui aide beaucoup, c'est la présence des députés du Bloc québécois . »⁶⁰

D'ailleurs, plusieurs députés ont observé que la présence d'un francophone ou d'un Québécois à la tête du parti accorde davantage d'importance au bilinguisme, et plus spécifiquement à la langue française, lors des activités internes et externes du parti. À l'inverse, un anglophone à la tête d'un parti se traduit souvent par une relégation du français, ou sa considération comme une pensée après coup.

« Our leader is a francophone and our government leader as well. So these are things that we don't take for granted »⁶¹

« Avoir un chef qui vient du Québec comme Tom Mulcair ou même Jack Layton (...), ça change un peu la dynamique. Jagmeet adore le français, il parle bien français, mais ce n'est pas dans son environnement naturel et pour lui, ce n'est pas une réflexe. »⁶²

« [Le changement de chef a] fait en sorte qu'il y a un mouvement vers un peu plus de français dans le caucus, dans des rencontres internes. Puis, il y a un effort très clair de la part de notre chef pour que le français soit mis en valeur, soit respecté puis adopté lui même. »⁶³

Les députés francophones se trouvent souvent face à un dilemme complexe entre parler français, revendiquer leurs droits constitutionnels à l'expression et à l'interprétation, ou bien faire des compromis. Ce choix n'est pas simplement linguistique mais aussi politique, car il peut influencer leur capacité à influencer sur les décisions et à promouvoir les intérêts de leurs électeurs francophones tout en naviguant dans un contexte où l'anglais est prédominant. Cependant, ce dilemme devient épuisant en raison de sa répétition fréquente.

« Donc le fardeau nous appartient toujours et parfois ça peut être lassant de tout le temps s'exposer à dire que la traduction ne va pas bien. Il y a des députés qui préfèrent parfois ne pas le dire parce qu'ils sentent qu'ils exaspèrent leurs collègues anglophones. »⁶⁴

Un autre parlementaire relate une expérience en caucus où, en raison de problèmes techniques avec l'interprétation simultanée, ses collègues lui demandent s'ils peuvent continuer sans interprétation, étant donné qu'il est bilingue, plutôt que de suspendre ou d'arrêter la réunion. Malgré ses droits linguistiques compromis, il acquiesce pour éviter toute apparence de mauvaise foi. Bergeron décrit un incident similaire dans sa thèse, où un sénateur francophone bilingue a été invité à faire une "concession budgétaire" en ne demandant pas la présence d'un interprète francophone lors d'un voyage de comité, même si l'accompagnement d'un interprète anglophone a été jugée justifiée malgré les coûts élevés.⁶⁵

Les politiques bilingues, mais non pas biculturelles

De manière unanime, les députés participant aux entrevues sont d'accord qu'il n'y a pas de lacune dans la législation canadienne moderne dues à une sous-représentation ou un insuffisant usage du français dans la Chambre basse. Les députés, tant anglophones que francophones, assurent qu'il existe plusieurs dispositifs pour garantir la concordance des deux versions d'un projet de loi tout au long du processus législatif. Ceux-ci citent surtout le travail "expert"⁶⁶ que fait le Bureau de la traduction dans l'harmonisation des deux versions linguistiques et dans la prévention de tout clivage juridique lors d'interprétations potentielles.

« Le Bureau de la traduction fait un excellent travail. On ne voit pas souvent l'erreur dans les versions anglaise et française de façon générale. C'est extrêmement rigoureux. »⁶⁷

Un autre député, également avocat, souligne que cette concordance est assurée dès la rédaction du projet de loi, avant même son dépôt dans la Chambre des communes ; ceci est grâce au fait que « les lois fédérales sont rédigées par deux légistes, l'un francophone, l'autre anglophone, qui travaillent conjointement avec l'aide de jurilinguistes chargés d'assurer la concordance des deux versions »⁶⁸. Plusieurs députés, surtout les francophones bilingues, affirment vérifier les deux versions d'un projet de loi lors des séances de comité article-par-article pour détecter tout écart ou erreur. Quant à eux, les députés anglophones notent que leurs collègues francophones, en particulier ceux du Bloc Québécois, sont particulièrement vigilants pour signaler toute problématique éventuelle.

Une distinction significative se dessine parmi les députés représentant les communautés francophones minoritaires au Canada, en dehors du Québec. Ils constatent régulièrement que leurs préoccupations spécifiques, ainsi que les réalités particulières de leurs communautés minoritaires, sont fréquemment

oubliées à la Chambre des communes lors des phases d'élaboration, de débat et d'adoption des projets de loi. Cette situation soulève des préoccupations quant à la représentation adéquate et à la prise en compte effective des besoins des francophones minoritaires dans le processus législatif canadien.

« Souvent, je remarque que la législation qui est en train d'être préparée ne prend pas en considération les minorités francophones. Ce qui est terrible parce qu'on est un pays bilingue et on a une loi qui doit être respectée et qui n'est pas toujours automatique. Donc il y a un manque. Puis, souvent grâce au fait que nous sommes des Acadiens ou des francophones chez le gouvernement, qui gouvernent aujourd'hui, nous pouvons ajouter, améliorer et intervenir. Nous l'avons fait une dizaine de fois, au moins. Je vais donner un exemple, c'est C-35 qui était sur les garderies où le français n'avait pas les mêmes garanties. Dans C-13, j'ai amené des amendements que mon gouvernement, au début n'était pas favorable, mais qu'avec le temps on l'acceptait (...) Donc, il y a eu au moins une quinzaine d'occasions depuis mes neuf ans au Parlement où la législation n'aurait pas reflété les francophones s'ils n'avaient pas été à la table ou autour de la table. »⁶⁹

Un autre député s'identifiant comme franco-canadien exprime également cette préoccupation, en indiquant que la responsabilité incombe aux organisations de la société civile francophone de mener des actions de plaidoyer afin d'inciter tous les élus, pas seulement les francophones, à prendre en considération leurs préoccupations.

Conclusion

L'objectif principal de cette étude fut d'identifier les différentes manifestations de l'anglonormativité à la Chambre des communes et d'évaluer leur impact sur l'inclusion des députés francophones ainsi que sur la capacité de la Chambre à légiférer en français et à représenter les intérêts des francophones. À la suite d'entrevues semi-dirigées auprès de douze parlementaires siégeant actuellement à la Chambre des communes, plusieurs constats significatifs ont été mis en lumière. Premièrement, en raison de la prévalence élevée d'anglophones unilingues au sein de l'institution parlementaire et des taux élevés de bilinguisme parmi les francophones, l'anglais devient la langue dominante utilisée lors des activités parlementaires, qu'elles soient formelles ou informelles. Cette dynamique influence profondément la culture organisationnelle de la Chambre des communes en excluant et en marginalisant ceux qui maîtrisent moins bien la langue dominante, les privant ainsi des mêmes opportunités d'exercer pleinement leurs fonctions parlementaires que leurs

homologues anglophones. En somme, le bilinguisme devient une exigence pour les francophones, qui doivent souvent travailler dans leur deuxième langue officielle, tandis que leurs collègues anglophones ne sont pas tenus au même standard, en raison de la prédominance de l'anglais.

L'anglonormativité à la Chambre des communes contribue à percevoir le français comme un obstacle ou une contrainte. Des attitudes de désintérêt, voire de méfiance, font que l'usage du français n'est pas facile pour les députés francophones. Néanmoins, ces derniers expriment qu'il leur incombe de faire ce choix difficile afin de promouvoir et de valoriser non seulement la langue française, mais aussi les francophones, leurs commettants, à travers tout le pays. Ce choix se complexifie davantage pour les députés franco-canadiens minoritaires, mais il demeure primordial, en raison de l'impératif de représenter les intérêts de cette minorité linguistique au sein d'une institution législative dans laquelle elle se fait souvent oubliée.

Cette étude scientifique sur l'anglonormativité à la Chambre des communes ouvre la voie à de futures recherches sur le bilinguisme parlementaire et l'utilisation des deux langues officielles. Une piste intéressante à explorer serait de déterminer si les défis signalés par les députés francophones relèvent d'une question de privilège, en raison des limitations qu'ils imposent à leur capacité d'exercer pleinement leurs fonctions parlementaires. Cette démarche permettrait de mieux comprendre les dynamiques institutionnelles qui favorisent ou entravent l'égalité linguistique au sein de l'institution parlementaire et, par extension, dans la démocratie canadienne.

Bref, ces questions ne se limitent pas aux députés francophones à la Chambre des communes; elles soulèvent des enjeux fondamentaux qui vont bien au-delà de la simple question linguistique. Elles touchent à l'essence même de l'unité nationale au Canada, où la coexistence harmonieuse des deux langues officielles est depuis longtemps un pilier de notre identité collective. La reconnaissance et le respect équitable des langues officielles jouent un rôle crucial dans la préservation de notre diversité culturelle et linguistique, renforçant ainsi notre sentiment d'appartenance à une nation pluraliste. Pour que le Canada affirme son identité en tant que pays avec deux langues officielles et une richesse culturelle plurielle, il est impératif que l'institution parlementaire reflète véritablement cette volonté. De plus, ces questions révèlent des défis continus pour notre démocratie, notamment en ce qui concerne l'accès équitable à la représentation politique et à la participation citoyenne pour tous les Canadiens, quel que soit leur langue maternelle. En résumé, la façon dont ces questions sont

traitées à la Chambre des communes ne détermine pas seulement l'avenir du bilinguisme parlementaire, mais aussi l'évolution de notre société canadienne dans son ensemble.

Notes

- 1 Peter Zimonjic, "Conservative MP Accused of Insulting Francophones by Asking Minister to Speak English," CBC, 30 novembre, 2023, <https://www.cbc.ca/news/politics/thomas-accused-insulting-francophones-1.7044958>.
- 2 Marie-Ève Hudon, « Les langues officielles et le Parlement, » Bibliothèque du Parlement (Ottawa, Canada: Bibliothèque du Parlement, 15 mars, 2022), 1, https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/2015131E.
- 3 *Loi constitutionnelle de 1867* (R-U), 30 & 31 Vict, c 3, art 133, reproduit dans LRC 1985, annexe II, no 5.
- 4 Scott Piroth, "A Bilingual Legislature? Question Period in Canada's House of Commons," *The Journal of Legislative Studies* 18, no. 2 (juin 2012): 161, <https://doi.org/10.1080/13572334.2012.673063>.
- 5 Jean Delisle, "Fifty Years of Parliamentary Interpretation," *Canadian Parliamentary Review* 32, no. 2 (2009): 28.
- 6 Piroth, 2009, 161.
- 7 Ibid, 179
- 8 Hudon, 2021, 9.
- 9 Ibid, 10.
- 10 Secrétariat du Conseil du Trésor, « Tendances démographiques en langues officielles, » Portail du gouvernement ouvert (Gouvernement du Canada, 29 mars, 2023), <https://rechercher.ouvert.canada.ca//qpnotes/record/pch>.
- 11 Hudon, 2021, 9.
- 12 Piroth, 2009, 167.
- 13 Chantal Hébert, "Lucien Bouchard's Gift to Canada," in *French Kiss: Stephen Harper's Blind Date with Quebec* (Vintage Canada, 2011), 107.
- 14 Hébert, 2011, 107.
- 15 Pascal Vachon, « Le français en chute libre dans la fonction publique fédérale, » *ONFR+*, 7 décembre, 2022, <https://onfr.tfo.org/francais-chute-dans-la-fonction-publique-federale/>.
- 16 Marie-Ève Hudon, « Les langues officielles dans la fonction publique fédérale, » Bibliothèque du Parlement (Ottawa, Canada: Bibliothèque du Parlement, 22 juin, 2011), 12, https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/201169E#txt61.
- 17 Commissariat aux langues officielles, « Au-delà des réunions bilingues : Comportements en leadership des gestionnaires, » Commissariat aux langues officielles (Gatineau, Canada: Gouvernement du Canada, mars 2011), 2, <https://www.clo-ocol.gc.ca/en/publications/studies-other-reports/2011/beyond-bilingual-meetings-leadership-behaviours-managers>.

- 18 NFO CFgroup, Patterson Langlois Consultants, and Bélisle Marketing Ltée, "Attitudes towards the Use of Both Official Languages within the Public Service of Canada" (Ottawa, Canada: Secrétariat du Conseil du Trésor, août 2002), 15, <https://publications.gc.ca/collections/Collection/BT22-85-2002E.pdf>.
- 19 Commissariat aux langues officielles, « (In)sécurité linguistique au travail – Sondage exploratoire sur les langues officielles auprès des fonctionnaires du gouvernement fédéral du Canada, » Commissariat aux langues officielles (Gatineau, Canada: Gouvernement du Canada, janvier 2021), 1, <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/etudes-autres-rapports/2021/insecurite-linguistique-au-travail-sondage-exploratoire>.
- 20 Alexandre Baril, "Intersectionality, Lost in Translation? (Re)Thinking Inter-Sections between Anglophone and Francophone Intersectionality," *Atlantis* 38, no. 1 (9 juin, 2017): 127, <https://atlantisjournal.ca/index.php/atlantis/article/view/4088>.
- 21 Anne Lévesque, « Pour lutter contre l'assimilation des francophones au Canada, il faut s'attaquer à l'anglonormativité, » *Le Franco*, 5 mars, 2022, <https://lefranco.ab.ca/opinions-pr/2022/03/05/lutte-assimilation-francophones-canada-attaquer-anglonormativite-anne-levesque/>.
- 22 Ibid.
- 23 J. A. Laponce, *Loi de Babel et autres régularités des rapports entre langue et politique* (Québec, Canada: Presses de l'Université Laval, 2006).
- 24 Richard Simeon and David Cameron, "Accommodation at the Pinnacle: The Special Role of Civil Society's Leaders," dans *Language Matters: How Canadian Voluntary Associations Manage French and English* (Vancouver, Canada: University of British Columbia Press, 2009), 176.
- 25 Ibid.
- 26 Piroth, 2009, 167.
- 27 Léger, "Bilingualism in Canada: Survey of Canadians," *Léger 360* (Montréal, Canada: Léger, 19 juin, 2024), <https://leger360.com/wp-content/uploads/2024/06/Leger-x-CP-Bilingualism-in-Canada.pdf>.
- 28 Breton, R. "The Functions of Language in Canada: Discussion of Paper by J.D. Jackson." dans *The Individual, Language and Society in Canada*. (1977): 91. cité dans Scott Piroth, "A Bilingual Legislature? Question Period in Canada's House of Commons," (*The Journal of Legislative Studies* 18, no. 2, 2012): 175, <https://doi.org/10.1080/13572334.2012.673063>.
- 29 Député bloquiste #2, Entrevue sur l'anglonormativité, entrevue par Ahdithya Visweswaran, 30 avril, 2024.
- 30 Député bloquiste #1, Entrevue sur l'anglonormativité, entrevue par Ahdithya Visweswaran, 29 avril, 2024.
- 31 Député conservateur #4, Entrevue sur l'anglonormativité, entrevue par Ahdithya Visweswaran, 16 mai, 2024.
- 32 Député conservateur #1, Entrevue sur l'anglonormativité, entrevue par Ahdithya Visweswaran, 26 avril, 2024.
- 33 Député libéral #3, Entrevue sur l'anglonormativité, entrevue par Ahdithya Visweswaran, 7 mai, 2024.
- 34 Député bloquiste #3, Entrevue sur l'anglonormativité, entrevue par Ahdithya Visweswaran, 2 mai, 2024.
- 35 Ibid.
- 36 Ibid.
- 37 Député bloquiste #2, 2024.
- 38 Ibid.
- 39 Député conservateur #3, Entrevue sur l'anglonormativité, entrevue par Ahdithya Visweswaran, 9 mai, 2024.
- 40 Député bloquiste #2, 2024.
- 41 Lévesque, 2022.
- 42 Député conservateur #4, 2024.
- 43 Député bloquiste #2, 2024.
- 44 Deslise, 2009, 28.
- 45 Piroth, 2009, 162.
- 46 Hudon, 2022, 2.
- 47 Député bloquiste #2, 2024.
- 48 Député néo-démocrate, Entrevue sur l'anglonormativité, entrevue par Ahdithya Visweswaran, 8 mai, 2024.
- 49 Député bloquiste #3, 2024.
- 50 Député conservateur #4, 2024.
- 51 Alan Patten, "Political Theory and Language Policy: Publicity and Deliberation: Democratic Ideals in Dispute," *Political Theory* 29, no. 5 (2001): 692.
- 52 Député conservateur #3, 2024.
- 53 Député conservateur #4, 2024.
- 54 Député néo-démocrate #1, 2024.
- 55 Député libéral #3, 2024.
- 56 Député conservateur #3, 2024.
- 57 Député bloquiste #2, 2024.
- 58 Élisabeth Bergeron, « Rebâtir un Canada législatif bilingue ; une feuille de route solidifiée par et pour les législateurs, » Programme de stage parlementaire, 2022, 12.
- 59 Député libéral #3, 2024.
- 60 Député conservateur #3, 2024.
- 61 Député libéral #3, 2024.
- 62 Député néo-démocrate #1, 2024.
- 63 Député conservateur #4, 2024.
- 64 Député bloquiste #2, 2024.
- 65 Bergeron, 2022, 10.
- 66 Député néo-démocrate #1, 2024.
- 67 Député bloquiste #3, 2024.
- 68 Hudon, 2021, 4.
- 69 Député libéral #2, Entrevue sur l'anglonormativité, entrevue par Ahdithya Visweswaran, 3 mai, 2024.

Compte rendu des délibérations parlementaires dans plusieurs langues : l'approche de la Colombie-Britannique

L'ouvrage *Parliamentary Practice in British Columbia* dispose que, malgré la diversité linguistique de la province, « l'anglais est la langue officielle de facto en Colombie-Britannique et, à ce titre, les travaux de l'Assemblée législative se déroulent principalement dans cette langue [TRADUCTION] ». Bien que l'anglais soit la langue la plus couramment utilisée pendant les délibérations, de plus en plus de députés et d'invités de l'Assemblée législative prononcent des phrases ou des discours entiers dans d'autres langues. Dans cet article, les auteurs décrivent comment l'équipe du hansard de la Colombie-Britannique s'est adaptée à l'utilisation croissante de plusieurs langues à la Chambre, notamment comment elle s'assure d'obtenir la traduction en anglais des interventions, comment elle retranscrit les textes en utilisant des polices qui permettent de bien reproduire différentes orthographes et comme elle comprend les défis particuliers que pose l'exécution de ces fonctions avec des langues autochtones qui ont peu de locuteurs natifs et dont l'orthographe évolue. Les auteurs soulignent que, malgré ces défis, le travail de cette équipe garantit que les comptes rendus officiels n'effaceront ni n'homogénéiseront jamais la richesse de la diversité linguistique de la province. La transcription de toutes les langues parlées à la Chambre permet de préserver les nuances et l'intention de chaque déclaration, de restituer les voix historiquement absentes des archives écrites et d'affirmer l'engagement de l'Assemblée législative en faveur de la réconciliation en reconnaissant que la langue est un marqueur d'identité et de culture.

Marionne Cronin, Hengshen Liu et Katherine Stewart

Introduction

Les mots racontent des histoires¹.

Il n'y a pas si longtemps, cependant, des mots tels que *SĆÁÁNEW* (saumon; *SENĆOTEN*) ou *hay'sxw'qa* (merci; *lək'wəŋən*) avaient peu de chances d'apparaître dans les transcriptions officielles des délibérations législatives en Colombie-Britannique. Les lecteurs lisaient également rarement des expressions telles que 家有一老, 如有一寶 (avoir un aîné qui vit avec vous, c'est comme posséder un trésor; chinois) ou *har ruzetan Nowruz, Nowruzetan piruz* (que chaque jour soit un nouveau jour pour vous et que chaque jour soit prospère; perse). Lorsque les langues et les mots ne sont pas consignés dans les comptes rendus officiels, les récits et les histoires qu'ils racontent risquent

d'être oubliés, et les personnes qui les parlent peuvent devenir invisibles. Cette invisibilité est souvent le reflet de la marginalisation ou de la sousreprésentation de ces personnes au sein de la Chambre. Cependant, lorsque des mots comme ceux-ci sont prononcés à l'Assemblée législative et consignés dans le hansard, ces récits, ces histoires et ces personnes refont surface et, espérons-le, restent gravés dans les mémoires.

En Colombie-Britannique, nos objectifs en consignnant ces mots sont simples, mais ambitieux : fournir un compte rendu rigoureusement exact des délibérations de l'Assemblée législative, rendre compte de toute la réalité linguistique de la Colombie-Britannique, y compris ses nombreuses langues autochtones, la grande diversité ethnique de la province et les origines linguistiques variées des députés, et veiller à ce que le compte rendu officiel n'efface ni n'homogénéise jamais cette richesse. La transcription de toutes les langues parlées à la Chambre permet de préserver les nuances et l'intention de chaque déclaration, de restituer les voix historiquement absentes des archives écrites et d'affirmer notre engagement en faveur de la réconciliation en reconnaissant que la langue est un marqueur d'identité et de culture.

Marionne Cronin est gestionnaire des Services des comptes rendus des Services du hansard de l'Assemblée législative de la Colombie Britannique. Hengshen Liu et Katherine Stewart sont chercheurs aux Services du hansard de l'Assemblée législative de la Colombie Britannique.

Les réviseurs du hansard qui s'efforcent de rendre compte et de consigner les langues non officielles doivent régulièrement composer avec le dilemme suivant : d'une part, ils souhaitent fournir une transcription inclusive et accessible qui témoigne de la diversité linguistique d'un territoire donné; d'autre part, ils doivent composer avec les contraintes liées au fait qu'ils n'ont pas accès à l'expertise linguistique et à des services de traduction pour toutes les langues parlées dans une Chambre donnée. Les réviseurs des Services du hansard de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique ne font pas exception. Pour y parvenir, ils utilisent une approche qui combine protocoles de recherche, mobilisation communautaire et révision continue afin de proposer une méthode susceptible de servir de modèle aux administrations confrontées à des défis similaires.

Contexte linguistique

À l'instar de bon nombre d'autres provinces et territoires canadiens, la Colombie-Britannique forme une riche mosaïque linguistique. Elle compte 36 langues autochtones distinctes qui se subdivisent en 96 dialectes distincts². En effet, près de 50 % des langues autochtones parlées au Canada le sont en Colombie-Britannique. Grâce aux efforts soutenus déployés dans les nations de la province pour revitaliser les langues autochtones, le nombre de locuteurs et d'apprenants de langues autochtones est en augmentation dans la province³.

Dans l'ensemble, plus de 1,5 million de personnes dans la province ont une langue maternelle autre que le français ou l'anglais; c'est 31 % de la population. Certaines des plus grandes familles linguistiques comprennent le pendjabi, le tagalog, le mandarin, le yue (cantonais), le persan et l'espagnol⁴. Près de 20 % de la population générale de la province parle plus d'une langue à la maison, et 23 % de la population vit dans des ménages multilingues⁵.

L'ouvrage *Parliamentary Practice in British Columbia* dispose que, malgré la diversité linguistique de la province, « l'anglais est la langue officielle de facto en Colombie-Britannique et, à ce titre, les travaux de l'Assemblée législative se déroulent principalement dans cette langue [TRADUCTION]⁶ ». En tant qu'assemblée législative unilingue sur le plan opérationnel, l'Assemblée ne propose pas de services d'interprétation ou de traduction de ses délibérations à l'interne, à l'exception de l'interprétation simultanée en langue des signes américaine fournie dans le cadre de la diffusion des affaires courantes.

L'évolution des façons de s'exprimer

La publication intégrale des délibérations de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique a commencé en 1972 et, au cours des premières années, le compte rendu était principalement en anglais. Les seules exceptions étaient les allocutions prononcées en français, qui sont apparues dans les comptes rendus dans les années 1980; elles y étaient alors transcrites telles quelles, sans traduction. Par exemple, John Parks, député de Maillardville-Coquitlum, une région historiquement francophone de la province, a prononcé une partie de son discours inaugural en français⁷.

Au fil du temps, les députés ont cherché à représenter à la fois leurs origines linguistiques et la diversité linguistique de la province; voilà pourquoi on entend de plus en plus de phrases prononcées dans de plusieurs langues à la Chambre. Par exemple, en 1996, Jenny Wai Ching Kwan, l'une des deux premières Canadiennes d'origine chinoise élues à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, a prononcé une partie de son premier discours à la Chambre dans sa langue maternelle, le cantonais. Comme elle l'a fait remarquer à l'époque, s'exprimer dans sa langue maternelle à la Chambre — c'était la première fois qu'on parlait le cantonais à l'Assemblée — était un excellent moyen pour elle de souligner ce moment historique et de démontrer clairement « que nous avons tous un rôle à jouer dans la société démocratique [TRADUCTION]⁸ ». De même, Mable Elmore, première Canadienne d'origine philippine élue à l'Assemblée, a prononcé une partie de son premier discours en langue philippine. Elle aussi y a souligné l'importance de son élection pour les Philippins de la Colombie-Britannique et en a profité pour reconnaître la détermination et la persévérance des Canadiens d'origine philippine à travailler « pour faire entendre la voix des Philippins dans ce grand parlement [TRADUCTION]⁹ ». Les discours de ces deux députées témoignent de l'importance que les membres des diverses communautés linguistiques attachent à voir leur langue parlée à la Chambre et consignée dans le compte rendu officiel. Ainsi, au fil du temps, plusieurs députés ont prononcé des allocutions dans une variété d'autres langues, notamment le français, le japonais, l'arabe, le persan, le sanscrit, le farsi, le pendjabi, le thaï, l'italien, l'espagnol, le mandarin, le coréen et le néerlandais, dans le but de reconnaître et de mettre en valeur ces différentes communautés.

Parallèlement, la représentation des langues autochtones à l'Assemblée s'est nettement améliorée. Des événements politiques importants, comme la négociation de la *Loi sur l'Accord définitif niska'a* (1999), l'adoption de la *Déclaration sur les droits des peuples autochtones* (2019) et la présentation et l'adoption de

la *Loi sur la reconnaissance de la Nation haïda* (2023), ont permis à des dirigeants et à des aînés de prendre part aux délibérations de la Chambre. Par exemple, le chef Joseph Gosnell, de la nation Nisga'a, s'est adressé à la Chambre à l'occasion de la deuxième lecture de la *Loi sur l'Accord définitif nisga'a*, commençant et terminant son allocution en nisga'a. Il y a rappelé que, dans un effort pour rencontrer le gouvernement afin de régler leurs revendications territoriales et de titres, ses ancêtres s'étaient rendus dans la capitale en 1887, mais qu'ils s'étaient vu interdire l'accès à l'Assemblée législative. Il a souligné à quel point cette histoire rendait sa présence à la Chambre ce jour-là importante¹⁰. De même, les dirigeants autochtones et les députés qui se sont adressés à la Chambre dans le cadre de la cérémonie entourant la présentation du projet de loi 41, Déclaration sur les droits des peuples autochtones, ont tous tenu à s'exprimer dans la langue de leur nation pendant leur allocution, tout comme les représentants haïdas qui ont pris la parole à la Chambre en 2023¹¹. Par ailleurs, les députés autochtones prononcent de plus en plus de mots et de phrases dans la langue de leur nation pendant leurs allocutions. Aussi, dans le cadre des efforts déployés par l'institution en faveur de la réconciliation, les Aînés autochtones et leurs représentants participent maintenant régulièrement aux travaux de l'Assemblée. Consigner leurs mots dans le compte rendu officiel est une autre étape du processus de réconciliation.

Pratiques relatives à la transcription des délibérations (hansard)

Ces importants événements ont contribué à accroître l'utilisation de plusieurs langues dans les travaux de l'Assemblée et de ses comités. Or, cela soulève d'importantes questions concernant la façon de tenir compte de cette diversité linguistique dans la transcription du hansard, en tant que compte rendu officiel de ces délibérations et de ces travaux.

Compte tenu de l'évolution des pratiques des députés, la quantité de contenu en plusieurs langues qui figure dans la transcription du hansard s'est nettement accrue. À partir de la 36^e législature (1996-2001), la transcription du hansard a commencé à faire état de ces interventions à l'aide de commentaires éditoriaux mis entre crochets, comme [en cantonais] (utilisé pour les propos tenus par la députée Kwan en 1996). Pendant la même période, on a aussi commencé à entendre de courtes phrases prononcées dans plusieurs langues, comme celles qui suivent dans un autre discours de la députée Kwan :

Ils étaient venus dans les « montagnes d'or »,
comme les Chinois les appellent. Ils étaient venus
à [gum san], comme on les appelle¹².

Compte tenu du désir croissant des députés de dire quelques mots dans d'autres langues que l'anglais, le Président Dale Lovick a publié en avril 1997 des lignes directrices sur l'utilisation des langues à la Chambre. Reconnaissant qu'aucune traduction simultanée n'était disponible, le Président Lovick a demandé aux députés qui désiraient s'exprimer pendant de longues périodes dans une langue autre que l'anglais de lui remettre une copie de l'allocution et sa traduction en anglais au moins une heure avant qu'ils la prononcent. Ces lignes directrices précisent que la traduction du discours sera incluse dans la transcription du hansard et qu'elle sera accompagnée d'une note indiquant que la traduction a été fournie par le député.

Conformément aux lignes directrices du Président Lovick, le hansard a commencé à inclure à la fois les textes fournis des allocutions originales et leur traduction. Par exemple, le 10 mai 2016, à l'occasion du dévoilement d'une courtépote commémorative en l'honneur des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, Wanda Good, conseillère en chef adjointe de la Première Nation de Gitanyow, a ouvert la séance. Le hansard a consigné sa prière comme suit :

[Simoogit Lax Hagii.

T'oyaxsii'yt 'niin win da'akw dim saiy goodi'm
am sa tun. K'weneyi'm eles 'niin dim agutwhl
simgiigyetim lax mo'onim Salish wen 'nidiithl laxyip
wen 'nii litxwwi'm.

K'weneyii'm eles 'niim dim hlabo'ilhl k'wega 'nidiit
ant k'woodinhl hlkuhlwim haana'k diit. K'wenyi'm
dim 'wediit sgwaa'itxw gahl daxgyet win walaayi'm
gasgoohl gak'westhl gagoodiit.

K'weneyi'm 'niin dimin amagya'adihl dim wila yeehl
hahlei'ilst dim jephil k'welga 'nihl luu wilt ts'im wilp
ama sa tun dim amhl dim wila wilhl k'welga 'no'm 'nii
jogit laxyip tun.

Amgutxwhl 'nidiit gwin haaxwt diit. Dim amt jen
'wehl ama genax dim am dim wila wil diit.

'Nit dim gan wilp simoghet laxhagii.]

[Chef dans le ciel.

Nous te remercions de nous offrir cette merveilleuse
occasion de nous réunir en cette belle journée. Nous
demandons la bénédiction des Salish de la Côte qui nous
accueillent aujourd'hui sur leur territoire traditionnel.

Nous te demandons de veiller sur les familles de ceux
qui ont perdu leurs proches. Nous te demandons de leur

apporter guérison et force, car nous connaissons leur chagrin.

Nous te demandons de guider les travaux qui auront lieu aujourd'hui à la Chambre, pour le bien de tous ceux qui vivent sur cette grande terre.

Bénis ceux qui sont en crise aujourd'hui. Puisse-t-on tous trouver le bon chemin tout au long de ce voyage.

Que ta volonté soit faite. Amen.

[Texte en gitsxenimix et traduction en anglais fournis par W. Good¹³.]

Au fil du temps, cette pratique a évolué de sorte que les allocutions originales ont été intégrées dans le texte principal, comme toute autre intervention à la Chambre, et que seuls la traduction et le commentaire éditorial indiquant la source du texte et de la traduction ont été mis entre crochets.

De nos jours, nous, les Services du hansard, continuons de suivre les lignes directrices établies par le Président Lovick en 1997. Nous nous efforçons de consigner le texte intégral des allocutions en utilisant la bonne orthographe. Nous le faisons dans le cadre de nos efforts visant à respecter et à reconnaître la valeur des langues et des personnes qui les parlent, pour nous assurer que les membres des communautés ont pleinement accès au contenu et pour veiller à ce que le sens des paroles des intervenants soit consigné dans le compte rendu historique. Dans le contexte des langues autochtones, ces efforts revêtent une autre importance. Par exemple, lorsqu'un Aîné s'adresse à la Chambre, il mentionne souvent sa lignée et le nom de ses ancêtres, d'où il vient, ce que signifient le nom des lieux locaux et les activités qui s'y déroulent — des détails qui sont absents d'une grande partie du compte rendu « officiel ». L'intégration de ces détails dans la transcription contribue grandement à rectifier les omissions du compte rendu historique existant et constitue un moyen de faire connaître ces connaissances et cette histoire aux citoyens de la Colombie-Britannique.

Lorsque nous n'arrivons pas à obtenir le texte intégral de l'allocution de l'intervenant, nous intégrons un éventail de commentaires éditoriaux entre crochets dans le texte. En l'absence du texte intégral, nous visons à mentionner correctement la langue parlée : [en islandais]. Lorsque cela n'est pas possible, nous insérons un commentaire éditorial générique : [langue autre que l'anglais]. S'il ne fait aucun doute que la langue parlée est une langue autochtone, nous pouvons

également utiliser la mention [langue autochtone]. Ces mentions sont utilisées à la fois pour des mots et des phrases individuels et pour des passages plus longs. Nous reconnaissons toutefois que ces commentaires éditoriaux modifient le sens des mots prononcés. Par conséquent, nous ne ménageons aucun effort pour éviter de les utiliser en incluant le texte original intégral.

Recherche requise

La publication des mots exacts et de leur traduction repose sur des enquêtes détaillées menées par les chercheurs de l'équipe du hansard.

Le processus de recherche est à la fois collaboratif et méthodique. La première étape consiste toujours à communiquer avec l'intervenant (ou son personnel) pour lui demander une copie du texte et de la traduction, dans le but de rester le plus fidèle possible à la source, puis à reproduire le texte tel qu'il a été fourni, en respectant toujours l'orthographe et les signes diacritiques préférés de l'intervenant. Bien que nous comptions grandement sur les députés et autres intervenants pour nous fournir le texte officiel de leur allocution et sa traduction, nous ne recevons pas toujours de réponses à nos demandes. Nous mettons alors tout en œuvre pour trouver l'information par nos propres moyens. Là encore, notre objectif est de rester le plus fidèles possible à la source. Dans le cas des langues autochtones, par exemple, nous commençons par consulter l'information publique fournie par chaque nation, notamment sur son site Web. Si cela ne donne pas de résultats, nous appuyons sur des ressources secondaires faisant autorité et créées par la communauté, telles que le site Web FirstVoices, qui offre une plateforme riche et gérée par la communauté pour transmettre les connaissances des Premières Nations sur les territoires et les langues parlées en Colombie-Britannique. À chaque étape, nous contre-vérifions les noms, les organisations et la terminologie spécialisée, et nous maintenons un canal ouvert pour que les députés et les membres du public puissent demander des corrections, lesquelles sont apportées rapidement afin que le compte rendu reste vivant et continue de faire autorité. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un processus itératif et ne cherchons à nous y opposer.

Nous tenons également à jour et enrichissons en permanence une vaste base de données de recherche qui contient le texte vérifié et les traductions d'une multitude de mots et d'expressions, y compris les formules de politesse et les expressions cérémonielles couramment utilisées. Dans le contexte des langues autochtones en particulier, afin de garantir le respect des variations orthographiques propres à chaque dialecte, cette base

de données comprend également des notes indiquant les versions à utiliser selon les députés. Par exemple, deux versions de « merci », qui ont une prononciation très similaire, sont *HÍSWKE SIÁM* (SENĆOTEN; prononcé par l'ancien député Adam Olsen) et *huy ch q'u Siem* (Hul'q'umi'num'; prononcé par l'actuelle députée Amshen/Joan Philip). Dans la mesure du possible, nous obtenons une traduction directement auprès du député afin d'en garantir l'exactitude, puis nous la consignons dans notre base de données. Lorsque nous ne disposons pas de l'information, les chercheurs analysent le contexte culturel et historique du discours afin de déterminer la langue probablement utilisée et recommandent le terme approprié. Grâce à ces notes détaillées, les réviseurs du hansard sont sensibilisés à ces variations linguistiques importantes et peuvent utiliser les bons mots dans la transcription. Dans tous les cas, le personnel est invité à consulter des chercheurs et des réviseurs chevronnés, qui comptent des décennies de connaissances institutionnelles pour guider le choix des termes les plus précis.

En raison de notre engagement à l'égard de l'exactitude, la recherche du bon texte peut prendre un certain temps. Dans l'intervalle, les réviseurs insèrent des commentaires éditoriaux génériques dans le texte. Une fois vérifiés, ces commentaires sont remplacés par le texte ou la bonne traduction. La Colombie-Britannique se distingue en publiant l'intégralité de la première version du compte rendu le jour même. Cette version est suivie d'une version révisée, puis du compte rendu officiel définitif. Ce délai de publication prolongé nous permet de prendre plus de temps pour chercher et trouver l'information pertinente. Ainsi, la mention [langue autre que l'anglais] peut figurer dans la première ébauche d'un discours, puis celle-ci, [en SENĆOTEN], dans la version révisée et enfin cette dernière, [... en SCÁÁNEW_[saumon] ...], dans la version finale. Dans des circonstances particulières, si de l'information nous parvient après la publication du texte final, nous envisageons également d'effectuer des corrections après impression afin de garantir un compte rendu aussi complet et précis que possible. Plutôt que de traiter ces révisions comme des erreurs ou comme des lacunes dans notre processus de recherche et de révision, nous les considérons comme des occasions d'améliorer la qualité du produit final.

Défis et occasions

Le désir de fournir un compte rendu exact et respectueux dans plusieurs langues peut présenter des défis importants. D'un point de vue pratique, les langues qui utilisent plusieurs jeux de caractères représentent des obstacles techniques quotidiens. Il a donc été essentiel

SALISH SEA

A. Olsen: The Salish Sea and archipelago of islands sprawling across the international boundary, the place I

BIA DEBATES

15523

belong to, was once one of the most biodiverse regions in the world. It is home to the WSÁNEĆ emerging people and the SCÁÁNEW, the hardest-working wild Pacific salmon, whose families have been connected from time immemorial.

ĆENTEKI, ĆENHENEN, ĆENTÁWEN, ĆENQOLEW — four of our 13 moons mark the return of our SCÁÁNEW relatives to their homelands.

SDAYES, WENÁ NEĆ, TEKTEKSEN, SKTAQ, SMOQEC, among so many places in the Salish Sea where my ancestors practised the SXOLE, the reef net fishery. As my Elders remind me, it was our law. KELLOLEMEĆEN, the families of southern resident killer whales we fished alongside each summer. Brave Little Hunter, the baby orca whale, orphaned and trapped out on the west coast, reminds me of the public response to Tahlequah, our local KELLOLEMEĆEN relative that pushed her dead baby calf for 17 days, back in 2020.

The outdated murals here in the Rotunda celebrate the fishing industry. Now fishing is barely a pastime in our waters, destroyed by us in less than 100 years. Is it time for us to cover another mural in this place?

The Salish Sea is noisy now for terrestrial and marine mammal alike. Noise from air, marine, bureaucratic traffic increases. Marine policy and enforcement drone under layers of bureaucratic sediment and inertia. Federal, provincial, local, First Nations, international governments share responsibility, yet no one is responsible.

Now online, the Trans Mountain Pipeline puked diluted bitumen into tankers transiting the Salish Sea. SMOQEC, Point Roberts, one of the most productive sockeye fisheries in the world — choked out by expanding container and coal ports.

Even though everyone has authority, nobody can do anything. But my duty to stand up for the Salish Sea never diminishes.

When Hansard Services is not immediately able to identify the words spoken by an MLA in another language, revisions are made during the drafting process. For example, the final transcript of former MLA Adam Olsen's speech included the proper spelling of the actual words he spoke in SENĆOTEN while the first draft would include "[A language other than English was spoken]," and the revised draft would include "[SENĆOTEN was spoken]" in their place.

B. Ma: It is my pleasure, as well, to be able to introduce to the House a woman who is one of my most valued volunteers. Shideh Javadi is here with us today. She's always helping around at the office. She's always out at events. She's always taking care of me. She's one of the very many women in my life who really have cared for me throughout this entire process.

I would like to take an opportunity to welcome the very many members of the Iranian community who gathered here in the Legislature today to celebrate Nowruz. I'd like to wish them a happy Nowruz in advance, which is

سال نو پیشاپیش مبارک

and welcome to the Legislature, which is

به مجلس خوش آمدید

[Persian text provided by B. Ma.]

I would also like to ask the rest of the House to please join me in making them feel all very welcome.

In reproducing Persian text (which is read right-to-left) Hansard chose to retain left justification. This allowed the Persian text to be included without disrupting the flow of the main text.

de trouver les polices qui peuvent rendre correctement les langues avec des orthographes aussi variées que le SENĆOTEN, le chinois, le farsi et le nēhiyawēwin (qui peut être écrit en utilisant l'alphabet syllabique). À la suite d'une enquête menée par l'équipe de Publications et collections, la police Times New Roman a été retenue, car il s'agit de celle qui a l'éventail nécessaire de caractères. On utilise cette police à l'étape de la révision au cours du processus de production de la transcription (en MS Word) et à celle de la publication de la version préliminaire et de la version finale de la transcription (en HTML). Pour la version officielle de la transcription (en format PDF), on utilise la police Minion Pro pour la majeure partie du texte, mais tous les caractères non latins sont formatés en Times New Roman.

De même, les langues qui se lisent de droite à gauche, comme l'arabe, présentent des défis lorsqu'il s'agit de les intégrer à la transcription globale. Par exemple, en mars 2018, la députée Bowin Ma a prononcé une allocution en persan à l'occasion de la Norouz et nous a fourni le texte persan à insérer dans la transcription. Il s'agissait alors de savoir comment intégrer deux passages courts se lisant de droite à gauche dans le texte principal se lisant de gauche à droite. En fin de compte, il a été décidé de présenter le texte sur des lignes distinctes :

J'aimerais leur souhaiter un heureux Norouz à l'avance, ce qui donne

کرامبم شپاشیپ ون لاس

et bienvenue à l'Assemblée législative, ce qui donne

دیدم آشوخ سلجم هب

[Texte persan fourni par B. Ma¹⁴.]

Bien que nous ayons conservé la justification à gauche du texte, cette mise en page nous a permis d'afficher le texte en persan de droite à gauche sans perturber la fluidité du texte principal.

L'éventail de caractères présente également des défis pour les réviseurs qui cherchent à vérifier les termes employés dans ces différentes langues dans nos ressources. Pour répondre à ce besoin, les chercheurs préparent un aperçu anglophonétique et un guide phonétique concis qui sont inclus dans la base de données de recherche. Cet aperçu et ce guide peuvent fournir des mots-clés qui renvoient aux réviseurs, qui effectuent habituellement leurs recherches à l'aide de caractères latins, des résultats dans le script original.

Parallèlement à ces défis pratiques, comme nous l'avons mentionné au début de l'article, la création de la transcription officielle des débats implique un pouvoir considérable, qui se retrouve dans la définition des archives de mots prononcés à l'Assemblée. Dans notre volonté de rectifier les omissions du passé, nous devons donc éviter de déterminer comment un passage donné devrait être représenté dans ces archives. Les distinctions qui comptent beaucoup pour les communautés – cantonais contre mandarin, pendjabi contre hindi, ou celles entre les nombreuses langues sémitiques du Moyen-Orient – exigent une précision phonétique et une sensibilité culturelle aiguës. Les propos improvisés, particulièrement lorsqu'ils sont prononcés par des locuteurs non natifs, peuvent être mal prononcés ou consister en des phrases incomplètes, surtout lorsque la qualité audio est variable. Parallèlement, de telles distinctions exigent de fines connaissances contextuelles de la part des réviseurs et des chercheurs. Dans le contexte de nos efforts de réconciliation, les enjeux sont encore plus élevés.

Une partie de notre réponse à ce défi consiste à nous en remettre aux intervenants eux-mêmes afin de nous assurer que l'autorité repose sur les communautés linguistiques. Nous comptons sur les députés et les invités pour nous fournir le texte écrit de leur intervention et sa traduction, mais nous n'obtenons pas toujours de réponses à nos demandes. Dans le contexte des langues

autochtones, par exemple, de nombreux dialectes ne sont parlés couramment que par une poignée de locuteurs, et la documentation écrite est limitée, ce qui complique la vérification orthographique, particulièrement à mesure que les nations peaufinent activement leurs systèmes d'écriture et cherchent à déterminer qui a le dernier mot en matière d'orthographe. Par ailleurs, souvent, les députés autochtones sont en train d'apprendre leur langue et peuvent donc hésiter à offrir des conseils faisant autorité sur l'orthographe « officielle » ou les représentations écrites. En l'absence de conseils, nous nous tournons vers les organismes communautaires et culturels. Ces organismes peuvent toutefois manquer de ressources et accorder la priorité aux besoins de leurs membres. Ils peuvent donc ne pas être en mesure de répondre à nos demandes de recherche ou de tenir à jour les ressources publiques sur lesquelles nous comptons. Il revient donc aux réviseurs du hansard de décider chaque jour comment concilier leur volonté de rendre compte de manière précise et complète des langues parlées à la Chambre et la nécessité d'éviter d'abuser de leur pouvoir éditorial.

Dans le contexte des langues autochtones, nous avons établi un partenariat avec le Comité de réconciliation de l'Assemblée, une équipe interministérielle chargée de promouvoir le travail de l'institution en vue de la réconciliation avec les peuples autochtones, et nous avons reçu son soutien à l'égard de notre approche. À l'avenir, à mesure que l'institution resserra ses liens avec les peuples autochtones, nous saisirons les occasions de nouer des relations avec les locuteurs de langue autochtone, ce qui nous permettra de rapporter leurs propos de façon précise et respectueuse. Nous chercherons également à nous assurer que ces relations demeurent réciproques, étant donné que notre travail s'appuie sur l'expertise de ces personnes et de ces communautés et en tire profit.

Nous nous sommes engagés à rendre compte de plusieurs langues dans nos comptes rendus, malgré le fait que nous ne disposons pas des capacités de traduction simultanée des administrations qui fonctionnent régulièrement dans plusieurs langues officielles. Cela représente certes un défi, mais nos protocoles de recherche à plusieurs niveaux, notre engagement communautaire et notre volonté à l'égard de la révision continue maintiennent le hansard de la Colombie-Britannique à l'avant-garde de la transcription multilingue au Canada et peuvent offrir un modèle pratique aux assemblées législatives ayant des contraintes de ressources similaires.

Notes

- 1 Les auteurs tiennent à remercier le personnel de la Bibliothèque législative de la Colombie-Britannique et l'équipe de l'indexation des Services du hansard pour leur aide dans la reconstitution de l'historique des comptes rendus multilingues du hansard en Colombie-Britannique, ainsi que les équipes de publication et de mise en page du hansard pour leurs conseils techniques.
- 2 First Peoples' Cultural Council, « First Nations Languages in British Columbia », 28 février 2025, <https://fpcc.ca/wp-content/uploads/2024/04/FPCC-LanguageList-2025.pdf> (consulté le 3 avril 2025).
- 3 Carte des Premières Nations de la Colombie-Britannique, <https://maps.fpcc.ca/> (consultée le 3 avril 2025); First Peoples' Cultural Council, *Report on the Status of B.C. First Nations Languages*, 4^e éd., 2022, <https://fpcc.ca/wp-content/uploads/2023/02/FPCC-LanguageReport-23.02.14-FINAL.pdf> (consulté le 3 avril 2025).
- 4 Statistique Canada, *Langues maternelles selon la géographie, Recensement de 2021*, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/dv-vd/language-langue/index-fr.html> (consulté le 22 avril 2025); Statistique Canada, Recensement de la population, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm?DGUID=2021A000011124> (consulté le 22 avril 2025).
- 5 Statistique Canada, Recensement de la population, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm?DGUID=2021A000011124> (consulté le 22 avril 2025); Statistique Canada, *Le plurilinguisme au sein des ménages canadiens*, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021014/98-200-x2021014-fra.cfm> (consulté le 22 avril 2025).
- 6 *Parliamentary Practice in British Columbia*, p. 153.
- 7 Colombie-Britannique, *Official Report of Debates of the Legislative Assembly (Hansard)*, 33^e législature, 1^{re} session, vol. 1, n° 14 (12 juillet 1983), p. 230.
- 8 Colombie-Britannique, *Official Report of Debates of the Legislative Assembly (Hansard)*, 36^e législature, 1^{re} session, vol. 1, n° 17 (12 juillet 1996), p. 348.
- 9 Colombie-Britannique, *Official Report of Debates of the Legislative Assembly (Hansard)*, 39^e législature, 1^{re} session, vol. 2, n° 7 (17 septembre 2009), p. 529.
- 10 Colombie-Britannique, *Official Report of Debates of the Legislative Assembly (Hansard)*, 36^e législature, 3^e session, vol. 12, n° 17 (2 décembre 1998), p. 10859-10861.
- 11 Colombie-Britannique, *Official Report of Debates of the Legislative Assembly (Hansard)*, 41^e législature, 4^e session, n° 280 (24 octobre 2019), p. 10223-10230; Colombie-Britannique, *Official Report of Debates of the Legislative Assembly (Hansard)*, 42^e législature, 4^e session, n° 326 (9 mai 2023), p. 11339-11340.
- 12 Colombie-Britannique, *Official Report of Debates of the Legislative Assembly (Hansard)*, 36^e législature, 2^e session, vol. 6, n° 13 (4 juillet 1997), p. 5222 [TRADUCTION].

- 13 Mise à jour du texte en gitsxenimix fournie par Wanda Good, communication personnelle, 24 mai 2025 [TRANSLATION]. Dans la transcription originale, le texte était publié comme suit : [Simoghet Lak'h Hagee.

Toyikhsii Niin Win Da'akhw Diim Siit Godiim' Ama Sa Tun. Kweniiyiim' Eles Niin Diim Amgootkh'wh'l Sim Gighyetiim Lakh' Moinim Salish Wiin Nidiit'hl Lakh'yiip Win Nee Lit'kh'wiim.

Kweniiyiim Eles Niin Diim Hlaboih'l Kwelganidiit An't Kwodiinh'l Hlk'ooh'lkiim Hanaakh diit. Kweniiyiim Diim 'WeDiit Skwa'iitkh'w Ganh'l Dakhgyet wiin Walayiim Gaskoh'l Kakwest'hl GaGotdiit.

Kweniiimh'l Niin Dimin AmaGyaidiih'l Dim Wila Yaah'l HaH'Lei'lst Dim Jeph'l Kwelga Nih'l Lu Wilt T'siim Wilp Ama Sa Tun Diim Amh'l Diim Wila Wilh'l Kwelga N'om' Nee Jogiit Lahk Yip Tun.

Am Gootkh'w Niddit gwin Haakh'wh diit. Dim Am't Ja'an' Weh'l Ama Genah'k Dim Am Diim Wila Wil Diit.

Niit Dim Gan Wilt Simoghet Lakh' Hakh' Hagee.];

Colombie-Britannique, *Official Report of Debates of the Legislative Assembly (Hansard)*, 40^e législature, 5^e session, vol. 39, n° 5 (10 mai 2016), p. 12893.

- 14 Colombie-Britannique, *Official Report of Debates of the Legislative Assembly (Hansard)*, 41^e législature, 3^e session, n° 104 (14 mars 2018), p. 3485.

L'utilisation des langues autochtones à la Chambre des communes : intégrer les exceptions aux usages

De la Confédération à aujourd'hui, les cultures autochtones (y compris les langues, les pratiques de gouvernance et d'autres traditions) ont été sous représentées dans les institutions publiques canadiennes. Dans le présent article, l'auteur résume en quoi les paroles et les actions de députés autochtones, les décisions de la Chambre des communes et les efforts subséquents fournis par l'Administration de la Chambre ces dernières années ont marqué le début d'une ère nouvelle pour les langues autochtones dans les travaux de la Chambre.

Keelan Buck

Les assemblées législatives sont des assemblées délibérantes. Les discours, les déclarations, les questions et les témoignages, tout comme les motions, les projets de loi, les rapports et les pétitions auxquels ils se réfèrent, ne sont guère plus que des assortiments de mots soigneusement choisis. Il n'est pas exagéré de dire que la langue est un sujet omniprésent au Parlement.

En tant qu'assemblée élue pour gouverner le Canada, la Chambre des communes représente l'un des territoires les plus vastes et l'une des populations les plus diversifiées du monde. Le droit constitutionnel et le droit législatif protègent l'égalité de statut et d'usage des deux langues officielles du pays, le français et l'anglais, dans les travaux de la Chambre et de ses comités. Au fil du temps, l'institution a adopté des processus pour que tous ses documents écrits soient publiés dans les deux langues et que toutes les interventions puissent se faire et être comprises dans l'une ou dans l'autre, selon la préférence des députés, des autres participants et du public. Maintenant, la traduction des textes et l'interprétation simultanée des communications orales sont profondément intégrées aux travaux de la Chambre¹.

Rien dans la loi ou le Règlement de la Chambre n'interdit l'utilisation volontaire de langues autres que le français ou l'anglais lors des délibérations, mais

ces langues ne profitent pas de la même protection². Parmi les dizaines de langues utilisées au Canada, celles des peuples autochtones ont reçu une attention particulière ces derniers temps. Il s'agit d'un large éventail de langues utilisées sur le territoire devenu le Canada durant des millénaires avant l'arrivée des gouvernements coloniaux français et britanniques au cours des 400 dernières années³. Un grand nombre de ces langues ne se parlent plus ou sont en voie de disparition à cause des politiques coloniales. Les efforts de préservation et de revitalisation des communautés sont essentiels pour les perpétuer⁴.

Nous savons que, de la Confédération à aujourd'hui, les cultures autochtones (y compris les langues, les pratiques de gouvernance et d'autres traditions) ont été sous-représentées dans les institutions publiques canadiennes⁵. Le présent article résume en quoi les paroles et les actions de députés autochtones, les décisions de la Chambre des communes et les efforts subséquents fournis par l'Administration de la Chambre (ci-après l'Administration) ces dernières années ont marqué le début d'une ère nouvelle pour les langues autochtones dans les travaux de la Chambre.

Reconnaissance du statut spécial : un tournant

Lorsque Robert-Falcon Ouellette, alors député de Winnipeg-Centre, s'est levé à la Chambre le 4 mai 2017 pour faire une déclaration en cri, il a vécu une expérience semblable à celles de nombreux parlementaires autochtones qui l'ont précédé⁶. L'Administration et ses partenaires n'ont pas pu offrir une interprétation simultanée de ses paroles en français et en anglais.

Keelan Buck est un greffier à la procédure dans le Chambre des communes du Canada.



Robert-Falcon Ouellette, avant son discours du 28 janvier 2019.

Environ un mois plus tard, M. Ouellette a posé un geste qui a eu une incidence considérable sur l'utilisation des langues autochtones à la Chambre : il a soulevé une question de privilège au sujet de l'insuffisance des ressources accordées pour que ses paroles soient comprises par ses collègues et par l'auditoire, ce qui lui paraissait être un élément essentiel des droits d'un député. Même si, à l'époque, le Président Regan a conclu qu'il n'y avait pas matière à question de privilège de prime abord, il a écrit au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (le comité PROC) pour lui demander d'envisager la tenue d'une étude sur l'utilisation des langues autochtones durant les délibérations et sur les façons dont la procédure et les usages de la Chambre pourraient évoluer à cet égard⁷.

Au printemps 2018, après avoir entendu 31 témoins (dont des parlementaires autochtones, des représentants de la Chambre et d'autres assemblées législatives, des représentants de plusieurs gouvernements, des universitaires et des membres de la collectivité), le comité PROC a présenté à la Chambre des communes un rapport contenant une recommandation historique : que la Chambre reconnaisse le statut spécial des langues

autochtones dans le but d'en faciliter l'utilisation lors de ses travaux⁸. Le 29 novembre 2018, la Chambre a adopté ce rapport. Ce faisant, les députés ont décidé pour la première fois de prendre des mesures pour intégrer les langues autochtones au cadre procédural de la Chambre.

Le rapport du comité PROC invitait instamment la Chambre à adopter une approche « progressive » pour mettre en œuvre ses recommandations, parlant d'« établir un équilibre entre le respect de la valeur inhérente des langues autochtones et le respect des pratiques historiques et éprouvées de la Chambre des communes⁹ ». Bien qu'on ait laissé à l'Administration le soin de s'occuper de nombreux détails, il était recommandé que les députés soutiennent l'Administration en l'informant le plus tôt possible des langues autochtones qu'ils aimeraient utiliser. On avait aussi prévu des solutions flexibles pour les députés et pour l'Administration, selon qu'il était possible ou non d'organiser un service d'interprétation et de distribuer une version écrite des interventions. Enfin, il convient de souligner que le comité PROC a été très clair sur ce qui suit : peu importe s'il était possible ou non d'offrir une interprétation simultanée ou de prendre d'autres arrangements, il fallait toujours considérer l'utilisation d'une langue autochtone durant les délibérations comme recevable sur le plan de la procédure plutôt que sur la base d'un rappel au Règlement¹⁰.

Mise en œuvre des recommandations, de 2018 à aujourd'hui

L'adoption du rapport par la Chambre a signalé un changement dans les priorités de l'Administration liées au soutien des activités des députés. Bien que la participation de plusieurs services ait été nécessaire pour mettre en œuvre les recommandations du rapport, on a axé les démarches sur les Publications parlementaires, qui produisent les transcriptions révisées officielles des délibérations de la Chambre (Débats) et des comités (Témoignages); le Bureau de la traduction, un partenaire relevant de Services publics et Approvisionnement Canada qui assure les services de traduction et d'interprétation sur la Colline du Parlement; et des équipes de greffiers à la procédure, d'agents de logistique, d'agents de liaison et d'autres personnes qui s'efforcent de bien répondre aux besoins des députés.

Prévoir les besoins et planifier les ressources ont été deux éléments cruciaux de l'approche de l'Administration. Conformément aux recommandations du comité PROC, l'Administration a cherché à déterminer combien de députés pourraient vouloir utiliser des langues autochtones durant les délibérations, lesquels, ainsi que les langues qu'ils pourraient utiliser, afin que le Bureau de la traduction puisse mobiliser

ses réseaux d'experts et maximiser les chances d'avoir accès aux ressources nécessaires pour répondre aux besoins. À la suite d'une élection générale ou partielle, l'Administration exécute un programme d'orientation durant lequel elle recueille plusieurs données auprès des députés nouvellement élus et des députés réélus. Ainsi, au début de la 45^e législature donne à la Chambre une occasion de recueillir des données sur les liens entre langues autochtones et députés. Certains députés maîtrisent déjà bien une ou plusieurs langues autochtones, et d'autres font des efforts pour apprendre une langue autochtone après leur élection¹¹.

Bien entendu, il existe beaucoup de situations qui peuvent compliquer la planification. Aux réunions des comités, il n'y a pas que les propos des députés qui sont transcrits; ceux des témoins le sont aussi. Lorsqu'un témoin invité à une réunion de comité indique qu'il souhaite s'exprimer dans une langue autochtone, le personnel et les partenaires du comité n'ont parfois que quelques jours pour se préparer. Il y a tout de même des situations qui donnent la possibilité aux comités de s'adapter, par exemple lorsqu'ils savent que leur mandat ou une étude donnée pourrait entraîner un taux élevé d'interventions dans des langues autochtones.

Le processus amélioré pour permettre aux députés et aux témoins de s'exprimer dans une langue autochtone durant les délibérations ressemble à ce qui suit. Idéalement, 48 heures ou plus à l'avance, le participant envoie à l'Administration un avis écrit indiquant la langue qu'il utilisera, la date et l'heure de son intervention et/ou l'affaire à l'ordre du jour correspondante, ainsi qu'un exemplaire écrit de son intervention, dans la mesure du possible. L'Administration soumet ensuite une demande au Bureau de la traduction, qui a peut-être déjà accès à des ressources pour la langue en question. Les deux objectifs sont 1) de fournir une interprétation simultanée en français et en anglais; 2) d'insérer ensuite dans la transcription officielle la version écrite dans la langue autochtone originale, en français et en anglais. En fonction des arrangements que le Bureau de la traduction peut prendre, l'Administration choisit l'une des nombreuses approches possibles.

Dans le scénario idéal, des interprètes dans une troisième langue sont disponibles, et le participant fournit un exemplaire écrit de son intervention. Dans ce cas, la transcription officielle contient la version écrite de l'intervention fournie dans la langue autochtone et la transcription de l'interprétation simultanée faite en français et en anglais. L'approche n'est toutefois pas la même s'il manque un ou plusieurs de ces éléments. Si des interprètes dans une troisième langue sont disponibles,

mais que le participant n'a pas fourni d'exemplaire écrit de son intervention, on insère dans la transcription officielle une transcription de l'enregistrement audio de l'intervention prononcée dans la langue autochtone. Ensuite, si aucun interprète dans une troisième langue n'est disponible (ce qui peut arriver quand le délai est trop court ou que les interprètes et les ressources dans la langue voulue sont rares), on demande aux interprètes dans les langues officielles de lire, selon le cas, soit la version française ou anglaise de l'intervention du participant, soit une traduction du texte de l'intervention fourni dans la langue autochtone. Enfin, s'il n'y a ni interprète dans une troisième langue ni exemplaire écrit de l'intervention, le public doit se contenter de la transcription officielle publiée par la suite, lorsque l'enregistrement audio original est transcrit et traduit en français et en anglais. Quel que soit le cas, l'Administration et ses partenaires visent la qualité et la transparence. Par exemple, dans le deuxième scénario, les interprètes dans les langues officielles préviennent le public qu'ils lisent un texte préparé à l'avance qui ne constitue pas leur propre interprétation. De plus, durant la préparation de la transcription officielle, les rédacteurs utilisent des notes explicatives pour préciser la source de certains textes (par exemple, *le député s'exprime en cri et l'on en fait l'interprétation suivante; Le député s'exprime en inuktitut et a fourni le texte suivant; Le député s'exprime en inuktitut et a fourni la traduction suivante; Texte en inuktitut traduit comme suit; etc.*)

Les données internes recueillies depuis 2018 donnent à penser que l'utilisation des langues autochtones à la Chambre des communes et aux réunions des comités est devenue plus courante. De la fin de la 42^e législature à la fin de la 44^e législature, on a relevé l'utilisation de plus de 50 langues ou dialectes autochtones. Ceux qui ont été utilisés les plus souvent sont l'inuktitut et les langues criées et dénées. On a aussi utilisé plusieurs langues qui sont parlées par très peu de personnes et sont en danger critique de disparition, surtout à des réunions de comités : le witsuwit'en, le tutchone du Nord et le kwakiutl (kwak'wala), pour n'en nommer que quelques-uns. Les interventions semblent avoir été faites par plus de 100 personnes distinctes, le plus souvent lors de témoignages en comité. À la Chambre et aux réunions des comités, une poignée de personnes qui parlaient couramment une langue autochtone ont prononcé le gros des interventions en langues autochtones et des interventions les plus longues faites par des députés. En raison de son mandat, le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord (le comité INAN) est le comité de la Chambre qui a connu l'utilisation la plus fréquente de langues autochtones, mais il est loin d'avoir été le seul.

Regard vers l'avenir : obstacles, incertitudes et possibilités

À bon droit, le 28 janvier 2019 (soit quelque 18 mois après son intervention percutante pour permettre l'utilisation de sa langue à la Chambre), Robert-Falcon Ouellette a fait le tout premier discours à la Chambre prononcé dans une langue autochtone et interprété en français et en anglais¹². Bien que des moments comme celui-ci soient le reflet d'une amélioration importante de l'expérience vécue depuis longtemps par les locuteurs autochtones à la Chambre, il est clair que bon nombre des préoccupations soulevées par les défenseurs de l'utilisation des langues autochtones, y compris des éléments de la question de privilège soulevée par M. Ouellette en 2017, n'ont pas encore été abordées.

Les distinctions juridiques et procédurales faites entre les protections accordées à l'utilisation des deux langues officielles du Canada et celles accordées à l'utilisation des langues autochtones dans les délibérations en sont peut-être les éléments plus importants. Un obstacle à la pleine participation d'un député aux délibérations en français ou en anglais pourrait être considéré comme une violation du privilège parlementaire et une chose incompatible avec la Constitution et le droit législatif. En l'absence d'un fondement similaire dans la loi ou le Règlement même de la Chambre auquel les députés pourraient recourir, les tentatives pour contester des obstacles semblables liés aux langues autochtones se sont révélées moins efficaces.

On doit aussi tenir compte des restrictions liées aux ressources et à la capacité technique. Dans un rapport publié en 2023, la première recommandation formulée par le comité INAN a été la suivante : « Que le gouvernement du Canada demande au Bureau de régie interne de trouver des moyens d'assurer l'interprétation simultanée dans plus de trois langues lors des réunions des comités, à la demande des membres ou des témoins parlant une langue autochtone¹³. » Selon les ententes actuelles et compte tenu de la permanence du besoin en interprétation dans les deux langues officielles, on ne peut ajouter qu'une seule langue, autochtone ou autre, au nombre de langues interprétées au même moment, ce qui empêche la participation simultanée de personnes utilisant différentes langues autochtones.

Il ne faut toutefois pas oublier à quel point et à quelle vitesse la procédure et les usages de la Chambre peuvent changer lorsqu'il y a un mandat clair de la part des députés. Le mode de participation hybride

aux délibérations (y compris le système de vote électronique) qui a été mis en œuvre en réaction à la pandémie de COVID-19 en est un exemple éloquent. Chaque début de législature s'accompagne de l'arrivée de nouveaux députés qui peuvent donner un tel mandat et une nouvelle orientation durable à la Chambre des communes. De même, de nouvelles situations créeront de nouvelles occasions d'invoquer le Règlement et de soulever des questions de privilège qui amèneront la présidence à établir de nouveaux précédents. À cela s'ajoutent les résultats des actions en justice portant sur les droits des peuples autochtones et le statut de leurs langues. Comme toujours, l'Administration demeure prête à mettre en œuvre la vision d'avenir de la Chambre.

Notes

- 1 Bosc, M. et Gagnon A., « Chapitre 13 : Le maintien de l'ordre et le décorum », *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, Troisième édition, 2017, p. 612.
- 2 *Ibid.*
- 3 Statistique Canada, « Recensement en bref : Les langues autochtones au Canada », 2023.
- 4 Commission de vérité et réconciliation du Canada, « Pensionnats du Canada : Les séquelles », *Rapport final de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada*, Volume 5, 2015.
- 5 Milen, Robert A., *Représentation des peuples autochtones au Canada : Tour d'horizon des questions importantes*, document préparé dans le cadre du Programme de recherche de la Commission royale sur les peuples autochtones, 1994.
- 6 *Débats de la Chambre des communes*, 42^e législature, 1^{re} session, 4 mai 2017, p. 10770.
- 7 « Liberté de parole : langue du débat; droit des députés de s'exprimer en langues autochtones à la Chambre », *Recueil de décisions du Président Geoff Regan*, 2015-2019.
- 8 Chambre des Communes, *L'utilisation des langues autochtones dans les délibérations de la Chambre des communes et des comités*, 66^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, 42^e législature, 1^{re} session, 2018.
- 9 *Ibid.*, p. 26.
- 10 *Ibid.*, p. 29.
- 11 Tachker, John Paul, « Quebec Liberal MP Marc Miller employs Mohawk language lessons in the House », *CBC News*, 2017 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 12 *Débats de la Chambre des communes*, 42^e législature, 1^{re} session, 28 janvier 2019, p. 24852-24853.
- 13 Chambre des Communes, *Se réapproprier, revitaliser, maintenir et renforcer les langues autochtones au Canada*, neuvième rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, 44^e législature, 1^{re} session, 2023, p. 7.

La valeur des parlements multilingues : perspective du Commonwealth

Le multilinguisme est un trait caractéristique de bon nombre des pays du Commonwealth. Ainsi, le bilinguisme ou le multilinguisme dans la gouvernance, en particulier au sein des parlements, est synonyme d'inclusion démocratique, de préservation culturelle et d'équité sociale. Dans cet article, l'auteur se penche sur la valeur des parlements bilingues au sein du Commonwealth, en s'appuyant sur des études de cas du Kenya, du Canada, de l'Afrique du Sud, du Pays de Galles et de la Nouvelle-Zélande. Il examine à la fois les avantages et les défis liés à l'institutionnalisation de la diversité linguistique dans les cadres législatifs et formule des recommandations fondées sur l'innovation et la gouvernance participative. *Cet article est une version révisée et élargie d'un billet de blogue de l'Association parlementaire du Commonwealth publié pour la première fois le 21 février 2025.

James Pinnell

Introduction

Même si l'anglais en est sa *lingua franca*, le Commonwealth se caractérise par une extraordinaire diversité linguistique tant entre les pays qu'au sein de ces derniers. Or, cette diversité nécessite des structures de gouvernance inclusives qui témoignent de cette multiplicité de voix et les représentent. Les parlements représentant des territoires bilingues ou multilingues — qui sont au cœur du fonctionnement démocratique — doivent donc adopter et mettre en œuvre des usages et des cadres appropriés.

La pluralité linguistique n'est pas seulement un artefact culturel ou une expression du patrimoine, mais un vecteur essentiel d'identité et de participation. Des pays comme l'Afrique du Sud, qui compte 11 langues officielles, et le Canada, où l'anglais et le français sont des langues officielles inscrites dans la Constitution, illustrent la complexité normative et institutionnelle de la gouvernance multilingue.

Dans le cadre législatif, il est essentiel de pouvoir participer aux processus démocratiques dans sa langue maternelle ou dans la langue de son choix. Cela renforce la légitimité de la gouvernance et garantit que

les groupes linguistiques dominants ne monopolisent pas arbitrairement le discours politique. Comme l'Assemblée générale des Nations Unies l'a affirmé lors de la Journée internationale de la langue maternelle, les droits linguistiques font partie intégrante des droits de la personne, du développement et de l'inclusion au sens large.

Pratiques exemplaires dans les Parlements bilingues et multilingues

Comme nous l'avons déjà souligné cidessus, plusieurs sociétés bilingues ou multilingues coexistent au sein de bon nombre de pays du Commonwealth. Les exemples suivants donnent un aperçu de la manière dont certains parlements membres de l'APC cherchent à préserver, voire à promouvoir, le multilinguisme dans leurs activités et procédures internes.

Kenya : l'inclusion grâce au swahili

Dans un pays où le swahili est à la fois une langue nationale et une langue officielle, le Parlement kényan a franchi une étape décisive en faisant traduire son Règlement dans cette langue. Cette initiative est conforme à l'article 118 de la Constitution kényane, qui met l'accent sur la participation citoyenne. Rédigé en collaboration avec l'Université de Nairobi, le Règlement bilingue est publié sur le site Web du Parlement, ce qui témoigne de l'engagement en faveur de la transparence et de la participation citoyenne. Cette initiative s'aligne sur les critères recommandés par l'APC pour les assemblées législatives démocratiques, qui préconisent l'accessibilité et l'inclusivité des procédures parlementaires.

James Pinnell est directeur adjoint des Programmes (Engagement multilatéral) au siège de l'Association parlementaire du Commonwealth à Londres, Royaume-Uni.

Le processus de traduction est le fruit d'un travail de collaboration mené par un groupe de travail spécialisé composé d'experts du swahili de l'Université de Nairobi, de l'Université Moi et de l'Université Kenyatta. Parmi les principales personnes y ayant contribué, mentionnons Iribe Mwangi, James Michira et Vincent Magugu. Grâce à leur expertise, la traduction préserve l'intégrité et la précision des procédures parlementaires, tout en les rendant accessibles aux citoyens s'exprimant en swahili.

Le Règlement traduit, intitulé officiellement *Kanuni za Kudumu za Bunge la Taifa*, a été dévoilé par le président Uhuru Kenyatta lors du discours sur l'état de la nation en novembre 2020. Cette étape importante a non seulement marqué un engagement à l'égard de l'inclusion linguistique, mais elle a également renforcé le statut du swahili en tant que langue officielle des débats parlementaires.

En outre, l'initiative du Parlement est conforme aux articles 7 et 120 de la Constitution kényane, qui stipulent que les langues officielles du Parlement sont le swahili, l'anglais et la langue des signes kényane, et que les travaux peuvent être menés dans l'une ou l'autre de ces langues.

Cela facilite non seulement une plus grande participation citoyenne en rendant les procédures parlementaires plus accessibles, mais sert également de modèle pour d'autres administrations multilingues qui souhaitent renforcer l'inclusion et la participation démocratique par l'intermédiaire de réformes linguistiques.

Canada : le bilinguisme institutionnel comme cadre juridique et culturel

L'engagement du Canada à l'égard du bilinguisme est profondément enraciné dans son cadre juridique et institutionnel. La *Loi sur les langues officielles* (LLO), promulguée en 1969 et considérablement modifiée en 1988, fait de l'anglais et du français les langues officielles du Canada et garantit par le fait même leur égalité dans toutes les institutions fédérales, y compris le Parlement.

En vertu de la LLO, le Parlement garantit le droit d'utiliser l'une ou l'autre des langues officielles dans les débats et les travaux. Des services d'interprétation simultanée sont fournis pour faciliter la compréhension en temps réel, et tous les rapports officiels, comme la transcription du hansom, sont publiés en anglais et en français.

Le Bureau de la traduction, une institution fédérale, joue un rôle essentiel dans le soutien des activités bilingues du Parlement. Il fournit des services de traduction

et d'interprétation, et veille à ce que les documents législatifs et les délibérations soient accessibles dans les deux langues.

Afin de promouvoir le bilinguisme chez les fonctionnaires, le gouvernement fédéral offre des programmes de formation linguistique. Ces programmes visent à accroître la capacité du personnel à travailler efficacement dans les deux langues officielles et témoignent de l'engagement du gouvernement à l'égard d'une fonction publique bilingue.

De plus, la LLO exige que toutes les lois fédérales, ainsi que tous les documents officiels soient adoptés, imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions ayant le même poids juridique.

L'approche du Canada en matière de bilinguisme institutionnel sert de modèle pour l'adaptation à la diversité linguistique dans un cadre fédéral, en équilibrant les obligations juridiques et les mesures pratiques visant à garantir l'inclusion et l'égalité d'accès aux services gouvernementaux.

Afrique du Sud : l'intégration du multilinguisme dans la démocratie participative

Le Parlement d'Afrique du Sud est un exemple parfait de l'engagement ferme du pays à l'égard du multilinguisme et témoigne de la riche diversité linguistique du pays. La Constitution de la République d'Afrique du Sud reconnaît 11 langues officielles : l'afrikaans, l'anglais, le ndébélé, le xhosa, le zoulou, le sotho du Nord, le sotho du Sud, le setswana, le swati, le venda et le tsonga. Ce principe constitutionnel garantit que toutes les langues officielles jouissent d'une reconnaissance égale et d'un traitement équitable.

Pour concrétiser cet engagement, le Parlement a adopté en 2003 la Politique sur les langues officielles du Parlement, qui dispose que les députés ont le droit d'utiliser n'importe quelle langue officielle pendant les travaux parlementaires. Par conséquent, des services d'interprétation simultanée sont fournis dans toutes les langues officielles pendant les séances de l'Assemblée nationale et du Conseil national des provinces, ainsi que les réunions des comités. Ces services sont également offerts aux visiteurs, aux représentants des médias et aux autres parties prenantes qui assistent aux séances parlementaires.

La création d'un service linguistique spécialisé au sein du Parlement a joué un rôle déterminant dans la facilitation de la communication multilingue. Ce service compte près de 150 linguistes qui fournissent des services d'interprétation, de traduction, de révision

et de transcription. Grâce à leur travail, les documents parlementaires, y compris le hansard, sont accessibles dans toutes les langues officielles, ce qui favorise ainsi la transparence et l'inclusivité.

Les efforts déployés par le Parlement pour promouvoir le multilinguisme ont été reconnus par la commission linguistique pan-sud-africaine (PanSALB), qui a rendu hommage à l'institution pour son rôle dans la prestation de services d'interprétation simultanée dans toutes les langues officielles. Cette reconnaissance souligne la volonté du Parlement de favoriser la diversité linguistique et de préserver la culture.

Une initiative visant à rapprocher le Parlement des citoyens illustre l'engagement de l'Afrique du Sud en faveur de la démocratie participative en dehors de l'enceinte parlementaire. Elle prévoit la tenue de séances par le Parlement dans diverses communautés du pays, en particulier les régions éloignées et mal desservies. Au cours de ces séances, des services d'interprétation sont offerts dans les langues locales pour que les membres de la communauté puissent participer efficacement aux débats parlementaires. L'initiative renforce non seulement la participation du public, mais également l'importance de l'inclusion linguistique dans les processus démocratiques.

De plus, la politique linguistique du Parlement s'harmonise avec les objectifs plus larges de la *Loi de 2012 sur l'utilisation des langues officielles*, qui oblige les ministères nationaux et les organismes publics à adopter des politiques linguistiques qui favorisent l'utilisation équitable des langues officielles. Ce cadre législatif renforce l'institutionnalisation du multilinguisme dans les activités gouvernementales.

Pays de Galles : la revitalisation linguistique par la gouvernance

La *Loi de 2012 sur l'Assemblée nationale du Pays de Galles (langues officielles)* traite spécifiquement de l'utilisation du gallois et de l'anglais dans les travaux du Senedd et des fonctions de la Commission du Senedd. Elle oblige le Senedd à fournir des services bilingues, en veillant à ce que les deux langues soient utilisées et promues de façon égale dans le cadre de ses activités.

Pour mettre en œuvre ces mandats légaux, la Commission du Senedd a adopté un programme officiel en matière de langues officielles qui définit l'engagement de l'institution à l'égard du bilinguisme. Ce programme s'articule autour de cinq thèmes principaux : le recrutement, les compétences linguistiques, la planification linguistique, les travaux du Senedd et le développement d'une culture bilingue au sein de l'organisation. Il établit des normes pour la prestation de services bilingues, notamment la

traduction des documents, l'interprétation simultanée pendant les débats et la communication bilingue avec le public.

Le programme fait l'objet d'un examen périodique et de rapports annuels qui évaluent le rendement du Senedd en matière de prestation de services bilingues. Ces rapports favorisent la transparence et la reddition de comptes, soulignent les réussites et proposent des pistes d'amélioration.

Le Senedd veille à ce que tous les documents officiels, y compris les textes législatifs, les rapports de comités et les communications publiques, soient publiés en gallois et en anglais. Pendant les séances plénières et les réunions des comités, des services d'interprétation simultanée sont fournis, ce qui permet aux députés du Senedd de s'exprimer dans l'une ou l'autre de ces langues. Cette pratique facilite non seulement une communication efficace, mais renforce également l'égalité des deux langues dans le discours parlementaire.

De plus, les plateformes numériques du Senedd, notamment son site Web et ses médias sociaux, sont bilingues. Les demandes de renseignements reçues de la population et la correspondance avec celle-ci sont traitées dans la langue d'origine, ce qui témoigne du respect des préférences linguistiques de chacun et favorise l'inclusion.

Reconnaissant l'importance des compétences linguistiques de son personnel et des députés, la Commission du Senedd leur offre des possibilités de formation et de perfectionnement linguistiques. Ces initiatives visent à améliorer la maîtrise du gallois par le personnel, afin qu'il puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions dans les deux langues et contribuer à la culture bilingue de l'institution.

Nouvelle-Zélande : la promotion de l'utilisation des langues autochtones au Parlement

La *Loi de 1987 sur la langue māorie* a jeté les bases de l'utilisation du te reo Māori au Parlement en reconnaissant cette langue comme langue officielle de la Nouvelle-Zélande. Cette avancée législative majeure faisait directement suite à la pétition de 1972 sur la langue māorie, qui avait recueilli plus de 30 000 signatures en faveur de la reconnaissance officielle et de l'enseignement de cette langue dans tout le pays.

Les députés ont le droit de s'exprimer en anglais, en langue des signes néo-zélandaise ou en te reo Māori pendant les débats et les travaux parlementaires. Des services d'interprétation simultanée sont fournis pour faciliter la compréhension entre tous les députés, peu

importe la langue dans laquelle ils s'expriment. Les documents officiels, comme les transcriptions du hansom, comprennent les discours prononcés en te reo Māori, ce qui permet de préserver la langue dans les archives parlementaires.

Le Bureau des conseillers parlementaires (BCP), connu en māori sous le nom de *Te Tari Tohutohu Pāremata*, joue un rôle essentiel dans cette intégration. Le BCP est chargé de rédiger les projets de loi et les instruments législatifs du gouvernement, en veillant à l'accessibilité des textes législatifs et en préservant leur validité juridique.

Le BCP s'est également engagé à renforcer les capacités en matière d'utilisation du te reo Māori dans les textes législatifs. Cette rédaction bilingue garantit que les textes législatifs sont non seulement fondés en droit, mais trouvent aussi écho sur le plan culturel.

Au-delà de la rédaction législative, le Parlement encourage activement l'emploi du te reo Māori par l'intermédiaire de divers programmes et événements. Par exemple, pendant la Semaine de la langue māorie, le Parlement organise des activités et encourage les députés et le personnel à s'exprimer en te reo Māori afin de favoriser un milieu bilingue.

Les pratiques culturelles māories sont également intégrées dans les travaux parlementaires. Les cérémonies et les événements marquants s'ouvrent souvent par des *karakia* (prières) et des *waiata* (chants) qui rendent hommage aux traditions māories et les ancrent dans la culture parlementaire.

S'il est vrai que d'importants progrès ont été accomplis, des défis subsistent pour faire du Parlement un milieu véritablement bilingue. Il s'agit notamment de garantir la disponibilité d'interprètes et de traducteurs qualifiés, ainsi que d'offrir une formation linguistique appropriée aux députés et au personnel. Il est essentiel de continuer à investir dans les ressources et l'éducation afin de soutenir l'utilisation durable du te reo Māori au Parlement.

Avantages des usages parlementaires multilingues

La mise en œuvre de programmes et de politiques qui facilitent les usages parlementaires bilingues ou multilingues présente divers avantages, notamment :

- **Participation démocratique renforcée** : Les parlements multilingues réduisent les barrières linguistiques qui excluent souvent les groupes marginalisés du processus législatif. Des études empiriques montrent que l'inclusivité linguistique

est étroitement liée à une plus grande participation aux élections et à une confiance accrue dans les institutions gouvernementales.

- **Cohésion sociale et unité nationale** : En valorisant l'identité linguistique de tous les citoyens, les parlements peuvent jouer un rôle d'agent de réconciliation et de cohésion. Le Parlement multilingue d'Afrique du Sud est souvent cité comme un facteur de stabilité dans la transition post-apartheid.
- **Préservation et revitalisation de la culture** : La reconnaissance législative des langues minoritaires et autochtones contribue à leur revitalisation. Le Pays de Galles et la Nouvelle-Zélande offrent des exemples intéressants de la manière dont le soutien institutionnel peut renforcer la durabilité culturelle et la transmission intergénérationnelle des langues.

Défis et solutions émergentes

Bien qu'elle soit ambitieuse, la gouvernance multilingue se heurte à d'importantes contraintes. Les limitations financières constituent souvent un obstacle majeur, car la mise en place de services de traduction et d'interprétation complets et rapides peut s'avérer extrêmement coûteuse, en particulier pour les assemblées législatives disposant de budgets limités. L'obtention d'un financement et d'investissements durables pour les services linguistiques demeure un obstacle important.

En outre, il existe une pénurie chronique de traducteurs et d'interprètes formés et agréés, en particulier pour les langues minoritaires ou moins répandues. La formation et le maintien d'un bassin d'interprètes professionnels exigent beaucoup de ressources et un engagement institutionnel continu. Cette difficulté est exacerbée par la complexité logistique liée à la programmation des séances parlementaires afin de permettre les interactions multilingues, ce qui peut perturber l'efficacité des travaux et allonger les processus décisionnels.

La résistance politique constitue également un obstacle majeur. Les préoccupations liées à la fragmentation perçue de l'identité, au risque de division linguistique ou à la crainte d'une dilution de l'unité nationale peuvent entraver les réformes politiques favorisant les usages multilingues. Pour surmonter cette résistance, il faut mener des campagnes de sensibilisation et de promotion vigoureuses visant à démontrer les avantages sociaux plus vastes du multilinguisme.

Les innovations technologiques, telles que la traduction assistée par l'IA et le sous-titrage en temps réel, offrent des possibilités de transformation. Ces outils peuvent offrir des solutions de rechange évolutives

et rentables pour les petites assemblées législatives. Toutefois, il convient d'être prudent afin d'éviter les biais algorithmiques qui marginalisent les langues non dominantes.

Des partenariats stratégiques avec des linguistes, des universités et des commissions culturelles sont essentiels pour développer des usages adaptés au contexte. En outre, la collaboration interparlementaire dans l'ensemble du Commonwealth pourrait favoriser l'échange de connaissances et l'établissement de normes.

Conclusion

Les parlements bilingues et multilingues ne représentent pas seulement un compromis linguistique, mais une nécessité démocratique. Au sein du Commonwealth, où la diversité linguistique est à la fois un héritage colonial et une réalité contemporaine, des usages législatifs inclusifs renforcent l'équité, accroissent la participation et préservent le patrimoine. L'institutionnalisation de ces usages exige une volonté politique, des investissements technologiques et une sensibilité culturelle. À ce titre, les parlements ne doivent pas seulement faire écho aux opinions de tous les citoyens, quelle que soit leur langue, mais aussi les *amplifier*.

Notes

- Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 56/262, 2002, <https://docs.un.org/fr/A/RES/56/262> (dernière consultation le 18 mai 2025).
- Association parlementaire du Commonwealth, « Recommended Benchmarks for Democratic Legislatures », 2018, <https://www.cpahq.org/media/10jjk2nh/recommended-benchmarks-for-democratic-legislatures-updated-2018-final-online-version-single.pdf>.
- Université de Nairobi, « UoN dons in taskforce that developed the Kiswahili & Bi-Lingual versions of National Assembly Standing Orders », <https://uonbi.ac.ke/news/uon-dons-taskforce-developed-kiswahili-bi-lingual-versions-national-assembly-standing-orders> (dernière consultation le 18 mai 2025).
- Tuko, « Kiswahili experts who translated Parliament Standing Orders to Swahili », <https://www.tuko.co.ke/390651-kiswahili-experts-translated-parliament-standing-orders-kiswahili.html> (dernière consultation le 18 mai 2025).
- Constitution du Kenya (édition révisée de 2022), <https://kenyalaw.org/kl/fileadmin/pdfdownloads/TheConstitutionOfKenya.pdf>.
- Loi sur les langues officielles, 1988, <https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/O-3.01.pdf> (dernière consultation le 18 mai 2025).
- Rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, *L'utilisation des langues autochtones dans les délibérations de la Chambre des communes et des comités*, <https://www.noscommunes.ca/documentviewer/fr/42-1/PROC/rapport-66/page-69> (dernière consultation le 18 mai 2025).
- « Work, interrupted: new hires, remote interpretation set to boost committee capacity in new year », *The Hill Times*, <https://www.hilltimes.com/story/2022/12/13/work-interrupted-new-hires-remote-interpretation-set-to-boost-committee-capacity-in-new-year/358881/> (dernière consultation le 18 mai 2025).
- Loi sur les langues officielles, 1988, <https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/O-3.01.pdf> (dernière consultation le 18 mai 2025).
- Constitution de la République d'Afrique du Sud, <https://www.gov.za/documents/constitution/constitution-republic-south-africa-1996-04-feb-1997> (dernière consultation le 18 mai 2025).
- H. Lesch et T. Ntuli, « In search of quality interpreting services – The National Parliament of South Africa as a case study », *Nordic Journal of African Studies*, vol. 29, n° 1, 2020.
- « Pan South African Language Board honours Parliament for promoting multilingualism », <https://www.gov.za/news/media-statements/pan-south-african-language-board-honours-parliament-promoting-multilingualism> (dernière consultation le 18 mai 2025).
- National Assembly for Wales (Official Languages) Act 2012*, <https://www.legislation.gov.uk/anaw/2012/1/contents> (dernière consultation le 18 mai 2025).
- Parlement gallois, Commission du Senedd, *The Official Languages Scheme: Sixth Senedd*, <https://senedd.wales/media/umofs3b3/gen-ld15324-e.pdf> (dernière consultation le 18 mai 2025).
- Parlement gallois, Commission du Senedd, *Official Languages Scheme: Annual Report 2023-24*, <https://senedd.wales/media/1ghamvll/official-languages-scheme-annual-report-2023-24.pdf> (dernière consultation le 18 mai 2025).
- RNZ, « Te reo Māori thrives as petition anniversary marked », <https://www.rnz.co.nz/national/programmes/the-house/audio/2018858853/te-reo-maori-thrives-as-petition-anniversary-marked> (dernière consultation le 18 mai 2025).
- Barreau néo-zélandais, « PCO looks to write legislation in Plain Language », <https://www.lawsociety.org.nz/news/newsroom/pco-looks-to-write-legislation-in-plain-language/> (dernière consultation le 18 mai 2025).
- Ibid.*

Les mots qui s'imposent

L'impôt sur le revenu est une des sources principales de financement du gouvernement et les mesures fiscales couvrent tous les aspects de nos vies, de la naissance à la mort. Les concepts sont complexes et la terminologie couvre chaque domaine de l'activité humaine. Traduire les lois relatives aux impôts constitue donc un défi de taille. Dans cet article, les auteurs présentent un bref historique de la Loi sur les impôts du Québec et font ensuite appel à leur bagage de traducteurs-réviseurs de lois fiscales québécoises pour aborder les enjeux linguistiques auxquels ils sont confrontés quotidiennement.

Patrick Tye et Nathalie Polet

Origine et évolution de la loi québécoise sur les impôts

L'impôt sur le revenu tire son origine et même sa raison d'être d'une mesure présumée temporaire mise en place vers la fin de la Première Guerre mondiale. Afin de financer les dépenses militaires et de renflouer les caisses de l'État, le gouvernement fédéral se résout, en 1916, à imposer le revenu des entreprises en adoptant la *Loi taxant les Profits d'affaires pour la guerre* (L.C. 1916, 6-7 Geo. V, c. 11). En 1917, la *Loi de l'Impôt de Guerre sur le Revenu* (L.C. 1917, 7-8 Geo. V, c. 28), une loi d'une douzaine de pages, élargit l'emprise de l'imposition du revenu à celui des particuliers les plus nantis. Ces lois marquent le début d'une transformation des sources de financement du gouvernement dont les deux tiers du revenu étaient jusqu'alors tirés des droits de douane.

En 1940, le Québec emboîte le pas au gouvernement fédéral en adoptant une loi qui s'applique aux personnes ainsi qu'aux corporations, soit la *Loi de l'impôt de Québec sur le revenu* (L.Q. 1940, 4 Geo. VI, c. 16). Cependant, durant la Seconde Guerre mondiale, à la demande du gouvernement du Canada et en contrepartie d'une indemnité annuelle, les provinces acceptent de cesser de « lever des impôts sur le revenu personnel et sur les corporations [...] pour la durée de la guerre et, par la suite, pendant une certaine période de rajustement »¹. À la fin de la guerre, le Québec commence à reprendre ses droits en adoptant la *Loi de l'impôt sur les corporations* (L.Q. 1947, 11 Geo. VI, c. 33) et, quelques années plus tard, en imposant de nouveau le revenu des particuliers au moyen de la *Loi de l'impôt provincial sur le revenu* (L.Q. 1953-54, 2-3 Eli. II, c. 17). Ces mesures permettent au Québec de diversifier son assiette fiscale jusqu'alors constituée principalement des taxes foncières et des droits de succession.

La taille de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) a grandement augmenté au fur et à mesure que la définition de ce qu'est un revenu s'est raffinée, que des mesures visant l'équité ont été introduites et que des moyens ont dû être mis en œuvre pour contrer d'éventuels détournements des règles fiscales. La *Loi de l'impôt de Québec sur le revenu* faisait à peine 9 pages lors de sa sanction et comportait 10 définitions, 23 articles, 2 840 mots. L'impôt d'une personne représentait « quinze pour cent (15 %) du montant de la taxe payable par cette personne à Sa Majesté aux droits du Dominion du Canada, sur le revenu de l'année précédente, sous l'empire de la *Loi de l'impôt de guerre sur le revenu* »². Signe indéniable que la législation s'est complexifiée pour composer avec nos réalités financières toujours changeantes, l'article 1 de la version actuelle de la *Loi sur les impôts* comporte plus de 270 définitions, et ce n'est qu'une portion des définitions contenues dans la loi. Pour bien saisir son ampleur, notons que cet article fait à lui seul 16 304 mots, soit plus de 5 fois la taille de la loi d'origine.

En relisant la version de 1940, on constate que la terminologie utilisée a évolué. Le texte est étayé de déterminants comme « dudit » et « ledit » ainsi que d'expressions moins communes telles que « récépissé » qui signifie « reçu » ou « accusé de réception » et « icelle », un archaïsme remplacé de nos jours par « celle-ci ». De plus, on y réfère à une réalité d'une autre époque où le Québec a un « contrôleur du revenu de la province » et c'est le « shérif de la cité, du comté ou du district » qui est chargé de saisir les effets du contribuable en défaut de paiement.

Traduction et particularités des lois fiscales au Québec

À l'instar des lois du Parlement du Canada, les lois de la législature du Québec doivent être publiées et adoptées en français et en anglais en vertu de l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Au Québec, les lois sont rédigées en français et ensuite traduites en anglais et les deux versions ont la même valeur juridique.

Patrick Tye et Nathalie Polet sont traducteurs-réviseurs de projets de loi touchant les lois fiscales québécoises à la Direction de la traduction et de l'édition des lois à l'Assemblée nationale du Québec

C'est pourquoi la traduction doit être rigoureuse et des contrôles de qualité sont essentiels. À cette fin, lorsque les traducteurs ont besoin d'éclaircissements pour comprendre le texte, ils acheminent leurs questions aux légistes, ce qui peut mener à des ajustements. De même, les légistes commentent ou s'interrogent parfois sur des choix de traduction.

Les textes des lois fiscales peuvent s'avérer particulièrement complexes et relativement arides. La loi contient bien sûr des formules mathématiques, mais la plupart du temps les calculs sont présentés en prose, exigeant une gymnastique langagière mentale. Par exemple, on pourrait trouver une tournure somme toute simple telle que « la lettre B représente 10 % de l'excédent du revenu du particulier pour l'année sur 100 000 \$ »³ ou aussi corsée que « produit obtenu en multipliant la fraction obtenue en soustrayant 1 de la fraction qui est l'inverse de celle des fractions [qui s'applique], par le montant attribué »⁴.

Cependant, les lois fiscales ne se limitent pas à de la terminologie des domaines comptables et financiers. Les articles à traduire sont très variés et peuvent, dans la même journée, nécessiter des recherches terminologiques sur les chevaux de course, puis sur des produits reliés à l'allaitement. Cette variété tient au fait que la fiscalité touche tous les aspects de la vie et que les crédits d'impôt, entre autres mesures fiscales, sont un moyen rapide et efficace d'encourager certains comportements d'individus et de personnes morales. Par exemple, un crédit concernant la rénovation domiciliaire peut promouvoir la rénovation écoresponsable alors qu'un crédit concernant l'industrie du dessin numérique peut viser à créer des emplois. Que ce soit pour encourager les nouveaux diplômés à travailler dans les régions ressources ou pour soutenir la recherche scientifique et le développement expérimental, les domaines visés sont vastes et de toutes natures.

En raison de leur impact sur notre quotidien, les lois fiscales québécoises sont amenées à évoluer. Celles-ci ont déjà été modifiées de manière substantielle par la *Loi concernant l'harmonisation au Code civil du Québec de certaines dispositions législatives d'ordre fiscal* (L.Q. 1997, c. 3). Cet omnibus, sanctionné en mars 1997, visait à apporter des modifications en lien avec l'adoption du nouveau *Code civil du Québec* (RLRQ, c. CCQ-1991). L'exercice d'ajustement terminologique de 189 pages a consisté principalement à remplacer une dizaine de termes dans les lois fiscales du Québec. Ainsi, le mot « société » a été remplacé par « société de personnes » et a ensuite servi à remplacer les expressions « corporation » et « entité corporative ». Selon le contexte, les mots « garantie » et « cautionnement » ont été remplacés par « sûreté », le mot « protonotaire » par « greffier » et l'expression « dénomination sociale » s'est vue réduite à « nom ».

Parfois, la difficulté langagière découle du fait qu'un terme dans une langue n'a pas d'équivalent exact dans une autre ou, au contraire, en a plusieurs. Dans la terminologie utilisée pour des documents de certification, les expressions « attestation (d'admissibilité) » et « certificat (d'admissibilité) » ont parfois toutes deux été traduites par « certificate » dans la *Loi sur les impôts*. Retrouver ces termes dans un même article posant un problème évident, leur traduction a été standardisée et est désormais rendue par « certificate » et « qualification certificate », respectivement, sans égard à la présence ou non de la spécification « d'admissibilité ».

Harmonisation de certaines lois fiscales québécoises et fédérales

Les mesures annoncées dans le Discours sur le budget du gouvernement du Québec et les bulletins d'information québécois sont mises en application dans des projets de loi fiscaux. Lorsque le gouvernement fédéral annonce à son tour des mesures fiscales, le ministère des Finances du Québec analyse le projet de loi fédéral. Il détermine ensuite quelles mesures retenir en tout ou en partie, selon qu'elles correspondent ou non aux caractéristiques du régime fiscal québécois, afin d'harmoniser la mise en application des mesures communes aux deux paliers de gouvernement. L'harmonisation peut inclure, dans certains contextes, le remplacement d'une référence à une « déclaration de revenu » fédérale par une référence à une « déclaration fiscale » québécoise. Dans le cas de l'importation d'un bien au Canada, on parlera plutôt de l'apport au Québec de ce même bien.

Alors que le fédéral s'efforce de tenir compte du droit civil québécois dans l'élaboration de ses mesures, le Québec fait de même en tenant compte de certaines particularités langagières découlant de la cohabitation de la *common law* et du droit civil. L'enjeu des traducteurs sera d'ajuster la terminologie pour refléter cette réalité. Par exemple, « hypothèque » sera traduit par « hypothec or mortgage » en anglais et « succession assujettie à l'imposition à taux progressifs » qui se traduit « graduated rate estate » au fédéral deviendra « succession that is a graduated rate estate » dans la version québécoise.

Autres aspects langagiers

Le langage évolue constamment et quelques tendances linguistiques influencent la traduction des lois. Pour la version anglaise, les traducteurs visent depuis de nombreuses années à utiliser un langage épïcène. Diverses techniques permettent d'éviter les pronoms « he, she, his, her, himself or herself » comme, par exemple, répéter le sujet, rédiger au passif, reformuler au pluriel ou recourir au « they » singulier.

Les traducteurs de la Direction de la traduction et de l'édition des lois s'efforcent également d'appliquer certains principes du « plain English » (ou « langage clair »), entre autres en optant pour un vocabulaire clair et plus simple. Bien qu'il puisse être relativement facile de remplacer certains termes comme « aforementioned », « hitherto » et « said », d'autres termes exigent une réflexion plus large : le projet de loi permet-il de remplacer toutes les occurrences du terme dans la version anglaise de la loi ? Si ce n'est pas le cas, les légistes responsables de la version française seraient-ils ouverts à ajouter des instructions pour modifier les autres occurrences ? Pourrait-on plutôt intégrer le terme graduellement, au fur et à mesure des mises à jour de la loi, ou est-ce qu'on risquerait de nuire à la cohérence interne ? Les articles affectés par le changement sont-ils cités dans d'autres lois ? Quelle serait l'incidence de ce changement ? Est-ce que remplacer le terme rend réellement le texte plus compréhensible ? Est-ce que cela sert bien l'intention du légiste tout en aidant le lecteur ? Dans le cas de « shall », par exemple, supprimer totalement son utilisation serait inconcevable puisque certains contextes se prêtent mieux à ce terme. L'approche des traducteurs est d'éviter son utilisation dans les nouvelles lois et de le conserver dans des lois plus anciennes lorsqu'il est présent dans les articles voisins, avec certaines exceptions. Alors que le concept est simple, appliquer les principes du langage clair dans les lois fiscales est très complexe.

Une des particularités de la *Loi sur les impôts* est la longueur de certains articles et leur découpage en de multiples alinéas, paragraphes et sous-paragraphes. Les phrases sont généralement plus longues aussi que dans les autres lois. La ponctuation est donc un élément clé que les traducteurs doivent considérer avec une grande attention. Ainsi, les virgules vont aider le lecteur, par la création d'incises, à mieux cerner la structure de la phrase, à mieux définir les différentes composantes du paragraphe ou sous-paragraphe, à mettre l'accent sur une partie de la phrase ou à délimiter une séquence ou une liste d'éléments. La ponctuation peut être différente en français et en anglais. Parfois l'anglais utilisera des parenthèses ou de longs tirets, ce que le français fait rarement. Ces moyens permettent d'améliorer la lisibilité de phrases qui font souvent plus d'une demi-page.

Au fil des années, diverses parties prenantes québécoises ont évoqué la possibilité de simplifier la *Loi sur les impôts*. Alors que le parti Action démocratique du Québec envisageait en 2002 la mise en place d'un taux unique d'imposition de 20 %⁵, d'autres ont proposé de revoir les lois fiscales de fond en comble comme l'ont fait

quelques pays. Notamment, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont réécrit leur législation fiscale en utilisant un langage plus accessible et en revoyant la structure logique de la loi^{6,7}. Pour sa part, le Royaume-Uni, par le biais de modifications mineures, a lui aussi entrepris de rendre sa législation en matière d'impôt sur le revenu plus claire et facile à consulter^{8,9}. Que le Québec réforme ou non ses lois fiscales à son tour, le langage utilisé sera toujours une grande préoccupation et la priorité des traducteurs restera la même : trouver le mot juste afin de refléter fidèlement le texte source et de s'assurer que le public dispose de l'information la plus exacte possible.

Notes

- 1 *Loi de 1942 sur les Accords fiscaux entre le Dominion et les provinces* (L.C. 1942, 6 Geo. VI, c. 13., art. 2).
- 2 *Loi de l'impôt de Québec sur le revenu* (L.Q. 1940, c. 16, art. 3).
- 3 *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3, art. 1029.8.116.42).
- 4 *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3, art. 257 et 257.4).
- 5 Lévesque, Kathleen, « Dutil torpille une idée clef de l'ADQ », *Le Devoir*, 7 octobre 2002, <https://www.ledevoir.com/non-classe/10725/dutil-torpille-une-idee-clef-de-l-adq>
- 6 Le discours de deuxième lecture du Tax Law Improvement Bill (No. 1) 1998 fait référence aux trois phases principales du projet d'amélioration des lois fiscales qui ont mené à une structure plus logique, un système de numérotation amélioré et une rédaction en langage clair. Voir : <https://www.ato.gov.au/law/view/print?DocID=SRS%2F19980046>
- 7 Le Income Tax Act 2007 de la Nouvelle-Zélande représente la quatrième et dernière étape concernant la réécriture de la législation fiscale au moyen de techniques de rédaction claire. Voir : <https://www.taxtechnical.ird.govt.nz/new-legislation/act-articles/income-tax-act-2007/introduction-and-summary-of-the-act>
- 8 Le titre long de la loi qui amende la législation fiscale du Royaume-Uni précise que la réécriture consistait en des modifications mineures. Voir : <https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2007/3/introduction/enacted>
- 9 La cinquième note explicative de la loi modificative mentionne que la réécriture a servi à rendre la législation d'impôt sur le revenu plus claire et facile à utiliser. Voir : <https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2007/3/notes>

Nouveaux titres d'intérêt

Sélection d'articles sur les études parlementaires (de mars à mai 2025)

« Britain - E-petitions - Protest - Sign of the times », *The Economist*, vol. 454, n° 9436, p. 23, 22 février 2025.

- Les conservateurs du Royaume-Uni adoptent les pétitions électroniques.

Connally, Caitlin, « Protecting Parliamentary Procedure: Bridging the Gap in Institutional Memory with Artificial Intelligence », *Australasian Parliamentary Review*, vol. 40, n° 1, p.134152, automne/hiver 2025.

- Cet article se penche sur le potentiel de l'intelligence artificielle dans la préservation des connaissances sur la procédure parlementaire et dans la lutte contre le phénomène de l'« amnésie institutionnelle ».

de Paiva, David et Jonathan Malloy, « What Do Senate Committees Tell Us About the Post2016 Senate? », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 57, n° 4, p. 861-976, december/décembre 2024.

- Les comités du Sénat du Canada, rarement examinés, offrent un aperçu intéressant de cette assemblée dans son ensemble, en particulier à la suite des réformes de l'institution en 2016. Alors que les discussions sur les comités de la Chambre des communes mettent souvent l'accent sur le fait qu'ils sont distincts et différents de la Chambre haute, les comités sénatoriaux reflètent la dynamique de l'ensemble du Sénat; leur examen

nous en apprend beaucoup sur l'organe lui-même. Grâce à une recherche qualitative et à des entretiens approfondis avec des sénateurs, cet article constate à la fois des contrastes et une continuité au sein du Sénat et de ses comités.

Dharmananda, Jacinta, « What Parliament Didn't Say: The Effect of Silence during Legislative Scrutiny on Statutory Interpretation », *Australasian Parliamentary Review*, vol. 40, n° 1, p. 5269, automne/hiver 2025.

- Cet article montre comment le silence dans les délibérations législatives peut infléchir le sens des lois en Australie et souligne certaines conséquences de ce silence pour les législateurs et les interprètes du droit.

Fergus, Greg, « Président de la Chambre des communes », *Journal of Parliamentary and Political Law/Revue de droit parlementaire et politique*, vol. 19, n° 1, p. 11, march/mars 2025.

- Pendant ma présidence à la Chambre des communes, j'ai pu réfléchir sur le défi unique de trouver le juste équilibre entre la liberté d'expression et le débat respectueux pour le bien de la démocratie canadienne. Comment les députés peuvent-ils exprimer des points de vue différents et souvent contradictoires tout en se respectant et en représentant leurs électeurs et électrices? Cette question était au cœur des préoccupations des députés lorsque j'ai proposé ma candidature à la présidence en 2023. De nombreux députés de tous les

partis déplorait une perte de décorum et de respect à la Chambre et appelaient le nouveau Président à préserver la dignité et la civilité dans les travaux de la Chambre.

Gibbs, Lily et Natasha Mutebi, « Trust, public engagement and UK Parliament », *POSTBrief*, Bureau des sciences et technologies du Parlement britannique, 61 p., 21 mai 2025.

- Quel est le lien entre les activités de mobilisation citoyenne et la confiance de la population? Qu'est-ce qui rend les différentes méthodes de mobilisation efficaces, et comment permettent-elles de mobiliser la population et d'influer sur son niveau de confiance?

Gover, Daniel, « Priorities for the [UK] House of Commons Modernisation Committee: private members' bills and opposition days », *Constitution Unit*, 6 p., 1^{er} avril 2025.

- Le Comité de modernisation de la Chambre des communes examine actuellement les réformes qui pourraient être apportées aux procédures, aux normes et aux méthodes de travail de la Chambre des communes, et il a récemment mené des consultations afin d'établir ses priorités. Dans cet article, l'auteur analyse les lacunes des procédures relatives aux projets de loi d'initiative parlementaire et aux journées réservées à l'opposition, et plaide en faveur d'une réforme.

Johnson, Matthew, « 'Informal Evidence' in Committee Inquiries: A Case for its Wider Use », *Australasian Parliamentary Review*, vol. 40, n° 1, p. 34-51, automne/hiver 2025.

- Cet article explore le concept d'« informations informelles » dans les études des comités parlementaires, et le rôle qu'elles peuvent jouer dans le soutien de pratiques plus formelles et établies de collecte d'informations.

Matthews, Neil et Sean Haughey, « The security of politicians: towards a research agenda », *Parliamentary Affairs*, vol. 78, n° 2, p. 227-256, avril 2025.

- Les députés multiplient les mesures visant à assurer leur sécurité personnelle. Cette tendance est particulièrement marquée à l'échelle locale, où les députés modifient les services qu'ils offrent à leurs électeurs dans leur circonscription pour des raisons de sécurité, ce qui risque d'avoir des répercussions sur leurs interactions avec ces derniers. Malgré leurs implications potentiellement importantes en matière de représentation, ces mesures de sécurité renforcées n'ont pas encore fait l'objet d'une analyse approfondie. Cet article appelle à un nouveau programme de recherche pour remédier à cette lacune. En examinant certaines données empiriques, les auteurs soulignent les compromis qu'il faudrait peut-être faire pour rendre l'expérience de services aux électeurs plus sûre, en soulignant notamment les coûts liés 1) à l'accessibilité, 2) aux symboles et 3) aux ressources. Les auteurs concluent en esquisant les grandes lignes d'un programme de recherche multidisciplinaire, à plusieurs niveaux et utilisant plusieurs méthodes, sur la sécurité des politiciens.

Mead, Maria, « Turbocharging Civics Education for Parliamentary Resilience: A Case Study of Queensland Parliament's 2024 'Build Your Parliament in Minecraft' Competition for Schools », *Australasian Parliamentary Review*, vol. 40, n° 1, p. 230-248, automne/hiver 2025.

- Cet article explique comment l'équipe chargée de l'éducation parlementaire du Queensland a mis à profit le pouvoir mobilisateur de Minecraft Education pour transformer son offre éducative. Le concours « Build Your Parliament in Minecraft » (Construisez votre Parlement dans Minecraft) de 2024 a permis à des élèves issus de milieux divers, y compris de régions éloignées, de participer à une expérience d'apprentissage par projet dans le cadre de laquelle ils devaient créer une assemblée législative virtuelle. Dans un contexte de déclin de la participation citoyenne, cette initiative montre comment la ludification et la réalité virtuelle peuvent favoriser la pensée critique, la créativité et le travail d'équipe, tout en approfondissant la compréhension qu'ont les élèves du fonctionnement du parlement et en trouvant des voies de participation démocratique. L'article présente le projet du concours et souligne qu'il a réussi à accroître la mobilisation des élèves. Les résultats du projet offrent aux enseignants et aux décideurs des pistes de réflexion sur l'intégration des technologies numériques et de l'apprentissage par l'expérience dans les programmes d'éducation civique. De telles initiatives contribuent à la résilience parlementaire. En dotant les jeunes des compétences et des connaissances nécessaires à une citoyenneté active, nous pourrions préserver nos institutions démocratiques dans un avenir incertain.

Melhuish, Francesca et Ben Yong, « Parliamentary questions to the House of Commons Commission: Accountability and parliamentary administration », *Parliamentary Affairs*, vol. 78, n° 2, p. 329-353, avril 2025.

- L'administration parlementaire est essentielle pour soutenir le travail des élus. Comment est-elle tenue responsable? Cet article se concentre sur les questions

parlementaires, qui constituent un moyen de contrôler l'administration parlementaire. Il s'appuie sur une analyse qualitative des questions écrites et orales posées par les députés à la Commission de la Chambre des communes (l'organe responsable de l'administration parlementaire). Il pose trois sous-questions : 1) Qui pose les questions? 2) Quelles questions sont posées? 3) Comment répond-on à ces questions? L'examen de ces questions permet également de mieux comprendre les défis auxquels se heurte la Chambre des communes en matière de gouvernance interne.

Woo, Yuen Pau, « At mace value - Not your father's Senate », *Literary Review of Canada*, vol. 33, n° 5, p. 21-23, juin 2025.

- Débat sur l'autorité constitutionnelle de la Chambre rouge.

Yong, Amy, « Psychological Well-being of Parliament staff: What Do We Know and What Can Parliaments Do? », *Australasian Parliamentary Review*, vol. 40, n° 1, p. 172-180, automne/hiver 2025.

- La culture au travail a fait l'objet de nombreuses analyses dans les examens des parlements australien et néo-zélandais. L'un des principaux points soulevés dans ces examens est la nécessité de donner la priorité aux politiques visant à améliorer la culture au travail, y compris le bien-être psychologique du personnel. À l'aide du modèle des exigences et des ressources professionnelles, cet article penche sur la manière dont l'enquête annuelle sur la mobilisation du personnel du Parlement de la Nouvelle-Zélande fournit des informations sur les facteurs qui influent sur le bien-être psychologique du personnel. Les futures initiatives de ce Parlement, ainsi que les enseignements tirés du Parlement de Nouvelle-Galles du Sud permettent de mieux comprendre les initiatives en matière de bien-être dans différents parlements et mettent en évidence les lacunes dans les connaissances que les recherches menées à l'avenir pourraient combler.

La scène canadienne

Nouveau Président en Alberta

Le 13 mai 2025, **Ric McIver**, député de CalgaryHays, a été élu 15^e Président de l'Assemblée législative de l'Alberta par ses pairs. L'élection a été déclenchée lorsque l'ancien Président **Nathan Cooper** a accepté un nouveau poste à Washington, D.C. comme représentant commercial de l'Alberta.

À la suite de l'élection, le Président McIver a dit aux députés qu'il leur était reconnaissant de cet honneur. Il a ajouté : « Je m'engage envers tout le monde, des deux côtés, à honorer les traditions de ce lieu, à rester impartial et à nous aider à mener à bien nos travaux quotidiens. Vous savez quoi? Si nous pouvons nous amuser un peu, tant mieux. Mais pas trop. Mieux vaut s'amuser que se disputer. Si cela arrive, nous y ferons face. Tout cela fait partie de notre travail ici. Je suis très reconnaissant. »

Le Président McIver a grandi à Woodstock, en Ontario, et a déménagé à Calgary en 1981 lorsqu'il a choisi de s'établir en Alberta. Fier mari, père et grand-père, en tant que Calgarien, il est également un fervent partisan des Flames.

Le Président McIver est entré dans la fonction publique en 2001, lorsqu'il a été élu au conseil municipal de Calgary. Membre du conseil jusqu'en 2010, il a également siégé à la Commission de police et présidé la Calgary Housing Company, parmi ses nombreuses autres fonctions au sein de comités.

Le Président McIver a fait son entrée dans la politique provinciale en 2012, lorsqu'il a été élu député de CalgaryHays à l'Assemblée législative. Il a été réélu en 2015, 2019 et 2023.

Parlementaire chevronné, le Président McIver a siégé comme député du gouvernement, député de l'opposition et à titre de chef de parti par intérim. Il a été membre de plusieurs comités législatifs et il préside actuellement le Comité permanent spécial des services aux députés. Au gouvernement, il a occupé à deux reprises le poste de ministre des Transports, de l'Infrastructure, de l'Emploi, des Compétences, de la Formation et de la Main-d'œuvre, et à deux reprises aussi celui de ministre des Affaires municipales.

Membre actif de la communauté, le Président McIver est bénévole au Stampede de Calgary depuis plus de



L'hon. Ric McIver

15 ans. Chaque année, pendant le Stampede, il contribue à faire vibrer toute la ville au rythme du rodéo grâce aux petits-déjeuners aux crêpes organisés par le comité Caravan.

Que ce soit lorsqu'il rencontre ses électeurs ou lorsqu'il répond à des questions à l'Assemblée législative, le Président McIver fait preuve de la même précision et du même sens pratique qu'il avait autrefois en tant que boucher, prouvant ainsi que, qu'il s'agisse de réduire les formalités administratives ou de découper un quartier de bœuf, il sait s'y prendre pour accomplir les tâches difficiles.

Nouveau Président de la Chambre des communes

Le 26 mai 2025, **Francis Scarpaleggia**, député de Lac-Saint-Louis, a été élu Président de la Chambre des communes au scrutin secret. Député depuis 2004, le Président Scarpaleggia rivalisait avec cinq autres députés, dont **Greg Fergus**, Président au cours de la dernière législature.

Le Président Scarpaleggia a remercié les députés pour leur confiance et a plaisanté en disant que, le Parlement venant tout juste d'entamer ses travaux, il espérait qu'ils lui accorderaient « un peu de répit ».

Avant le vote, le Président Scarpaleggia s'est engagé à présider une Chambre où des débats passionnants et constructifs pourraient avoir lieu sans que l'on se crie des insultes personnelles ou que l'on recoure à l'intimidation.

« La démocratie, c'est le plus grand atout du Canada, et c'est ici même, dans cette enceinte, que la démocratie vit et respire », a-t-il dit. « On dit à juste titre qu'il ne peut y avoir de véritable liberté sans ordre. De même, à défaut de règles et de discipline, il nous serait impossible d'échanger des idées de façon véritablement constructive à la Chambre des communes. »

Né à Montréal, le Président Scarpaleggia a obtenu un baccalauréat ès arts (avec distinction) en économie de l'Université McGill, une maîtrise ès arts en économie de l'Université Columbia et une maîtrise en administration des affaires de l'Université Concordia.

Avant d'entrer en politique, il a travaillé pour PetroCanada, Comterm et BristolMyers Squibb, et il a enseigné l'administration des affaires au Collège Dawson de Montréal. De 1994 à 2004, il a été adjoint législatif de **Clifford Lincoln**, ancien député de Lac-Saint-Louis.



L'hon. Francis Scarpaleggia

À titre de député, le Président Scarpaleggia a occupé plusieurs postes de premier plan, a été membre et président de nombreux comités et a été président du caucus du Parti libéral pendant 10 ans.

Le Président Scarpaleggia est marié et a deux enfants d'âge adulte.

Le bureau du conseil régional de l'APC*

PRÉSIDENTE

Donna Skelly, Ontario

PREMIER VICE-PRÉSIDENTE

Nathalie Roy, Québec

DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT

Raj Chouhan, Colombie-Britannique

ANCIEN PRÉSIDENT

Vacant, Saskatchewan

REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

Alexandra Mendès, Section fédérale
Raj Chouhan, Colombie-Britannique
Donna Skelly, Ontario

PRÉSIDENTE DES FPC, SECTION CANADIENNE

(Femmes parlementaires du Commonwealth)
Susan Leblanc, Nouvelle-Écosse

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADMINISTRATIF

Jeremy LeBlanc, Chambre des Communes

Membres du conseil régional*

CHAMBRE DES COMMUNES

Greg Fergus, Président
Eric Janse, Secrétaire

SÉNAT

Raymonde Gagné, Président
Shaila Anwar, Secrétaire

ALBERTA

Ric McIver, Président
Shannon Dean, Secrétaire

NOUVELLE-ÉCOSSE

Danielle Barkhouse, Président
James Charlton, Secrétaire

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Raj Chouhan, Président
Kate Ryan-Lloyd, Secrétaire

ONTARIO

Donna Skelly, Président
Trevor Day, Secrétaire

SECTION FÉDÉRALE

Alexandra Mendès, Président
Andrew Lauzon, Secrétaire

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Sidney MacEwan, Président
Joey Jeffrey, Secrétaire

MANITOBA

Tom Lindsey, Président
Rick Yarish, Secrétaire

QUÉBEC

Nathalie Roy, Président
Mélicha Morin, Secrétaire

NOUVEAU-BRUNSWICK

Francine Landry, Président
Shayne Davies, Secrétaire

SASKATCHEWAN

Todd Goudy, Président
Iris Lang, Secrétaire

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Derek Bennett, Président
Kim Hawley George, Secrétaire

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Shane Thompson, Président
Glen Rutland, Secrétaire

NUNAVUT

Tony Akoak, Président
John Quirke, Secrétaire

YUKON

Jeremy Harper, Président
Dan Cable, Secrétaire

*Le 30 juin, 2025

Région canadienne
Association parlementaire du Commonwealth

Alberta

Bureau du greffier
Assemblée législative
3e étage, 9820, rue 107
Edmonton, AB T5K 1E4
780 427-2478 (tel)
780 427-5688 (fax)

clerk@assembly.ab.ca

Colombie-Britannique

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 221
Victoria, BC V8V 1X4
250 387-3785 (tel)
250 387-0942 (fax)

ClerkHouse@leg.bc.ca

Section fédérale

Secrétaire administrative
5^e étage, 131, rue Queen
Chambre des communes
Ottawa, ON K1A 0A6
613-992-2093 (tel)
613 995-0212 (fax)

ccom@parl.gc.ca

Île-du-Prince-Édouard

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 2000
Charlottetown, PE C1A 7N8
902 368-5970 (tel)
902 368-5175 (fax)

jajeffrey@assembly.pe.ca

Manitoba

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 237
Winnipeg, MB R3C 0V8
204 945-3636 (tel)
204 948-2507 (fax)

patricia.chaychuk@leg.gov.mb.ca

Nouveau-Brunswick

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 6000
Fredericton NB E3B 5H1
506 453-2506 (tel)
506 453-7154 (fax)

shayne.davies@gnb.ca

Nouvelle-Écosse

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 1617
Halifax, NS B3J 2Y3
902 424-5707 (tel)
902 424-0526 (fax)

james.charlton@novascotia.ca



Nunavut

Bureau du greffier
Assemblée législative
926 rue Sivumugiaq
Iqaluit, NU X0A 3H0
867 975-5100 (tel)
867 975-5190 (fax)

Ontario

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 104
Toronto, ON M7A 1A2
416 325-7341 (tel)
416 325-7344 (fax)

clerks-office@ola.org

Québec

Direction des relations inter-
parlementaires
Assemblée nationale
Québec, QC G1A 1A3
418 643-7391 (tel)
418 643-1865 (fax)

melissa.morin@assnat.qc.ca

Terre-Neuve-et-Labrador

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 8700
St John's, NL A1B 4J6
709 729-3405 (tel)
709 729-4820 (fax)

kimhawleygeorge@gov.nl.ca

Territoires du Nord-Ouest

Bureau du greffier
c.p. 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
867 767-9130 (tel)
867 873-0432 (fax)

glen_rutland@ntassembly.ca

Saskatchewan

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 239
Regina, SK S4S 0B3
306 787-2377 (tel)
306 787-0408 (fax)

cpa@legassembly.sk.ca

Yukon

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 2703
Whitehorse, YT Y1A 2C6
867 667-5494 (tel)
867 393-6280 (fax)

clerk@gov.yk.ca



Le Sénat

La première session de la quarante-quatrième législature a été prorogée par proclamation de Son Excellence la très honorable **Mary May Simon**, gouverneure générale du Canada, le lundi 6 janvier. Par la suite, le dimanche 23 mars, la quarante-quatrième législature a été dissoute par proclamation de la gouverneure générale, l'élection générale fédérale étant prévue pour le lundi 28 avril.

Sénateurs

La sénatrice **Nancy J. Hartling** a pris sa retraite le 1^{er} février. Elle avait été nommée au Sénat le 27 octobre 2016, sur recommandation du premier ministre **Justin Trudeau**, pour représenter le Nouveau-Brunswick. Avant son arrivée au Sénat, la sénatrice Hartling a fondé en 1982 Support to Single Parents Inc., une association dont elle est demeurée la directrice jusqu'en 2016. Elle a aussi participé à la création de St. James Court Inc., un complexe domiciliaire à but non lucratif qui offre un logement abordable aux chefs de famille monoparentale. Elle a passé une grande partie de sa carrière à défendre les droits des femmes et a été chargée de cours sur les questions liées à la violence familiale à l'Université du Nouveau-Brunswick. Pendant son mandat de sénatrice, elle a été membre de plusieurs comités, dont le Comité sénatorial permanent des droits de la personne, le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones et le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international.

Le sénateur **Jean-Guy Dagenais** a pris sa retraite le 2 février. Nommé par le premier ministre **Stephen Harper** le 17 janvier 2012, il représentait la division sénatoriale de Victoria au Québec. Avant d'être nommé au Sénat, il a passé près de 40 ans dans les forces de

l'ordre au sein de la Sûreté du Québec, avant de prendre sa retraite en 2011, et il a travaillé pendant plusieurs années pour l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec. Pendant son mandat au Sénat, il a été vice-président du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants, et il a été membre, entre autres, du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, du Comité sénatorial permanent des finances nationales et du Comité sénatorial permanent des langues officielles.

Au cours du trimestre visé par le présent article, sept sénateurs ont été nommés sur la recommandation du premier ministre **Justin Trudeau** :

- le 7 février, l'honorable **Baltej Singh Dhillon**, pour représenter la Colombie-Britannique, l'honorable **Martine Hébert**, pour représenter la division de Victoria au Québec, et l'honorable **Todd Lewis**, pour représenter la Saskatchewan;
- le 14 février, l'honorable **Danièle Henkel** a été nommée pour représenter la division d'Alma au Québec;
- le 28 février, l'honorable **Duncan Wilson** a été nommé pour représenter la Colombie-Britannique;
- le 7 mars, l'honorable **Dawn Arnold** pour représenter le Nouveau-Brunswick, l'honorable **Robert (Tony) Ince** pour représenter la Nouvelle-Écosse, ainsi que l'honorable **Katherine Hay**, l'honorable **Farah Mohamed** et l'honorable **Sandra Pupatello** pour représenter l'Ontario.

Au moment d'écrire ces lignes, les sénateurs n'avaient pas encore été présentés au Sénat et ils n'y avaient pas encore pris leur place.

Ancien policier, le sénateur Dhillon a été le premier agent de la Gendarmerie royale du Canada à être autorisé à porter un turban. Pendant sa carrière de près de 30 ans dans la police nationale, il a été promu au grade d'inspecteur et il a participé à plusieurs affaires très médiatisées. Il a dirigé le Centre provincial du renseignement de la GRC pour la Colombie-Britannique, qui est composé de membres de la GRC, du Service canadien du renseignement de sécurité et des services de police municipaux, ainsi que de personnel civil. Il s'y est occupé des crimes majeurs et de la polygraphie, qui étaient ses domaines d'expertise antérieurs. Depuis 2019, le sénateur Dhillon travaille pour le service de lutte contre les gangs de la Colombie-Britannique, et il demeure une figure de proue dynamique pour les jeunes au sein de sa communauté.

La sénatrice Hébert est une économiste réputée, une ancienne diplomate québécoise et une personnalité publique. Elle possède plus de 25 ans d'expérience dans les domaines des relations économiques, de la gouvernance et des affaires publiques. Elle a apporté une contribution importante au développement économique du Québec et du Canada, notamment en tant que déléguée du Québec à Chicago, puis à New York. Elle a également été vice-présidente principale et porte-parole nationale francophone à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Le sénateur Lewis fait partie de la quatrième génération d'agriculteurs de sa famille et il est un ardent défenseur de la communauté agricole de la Saskatchewan. Il a été président de l'Association des producteurs agricoles de la Saskatchewan et il est actuellement le premier vice-président de la Fédération canadienne de l'agriculture. Bénévole de longue date, il défend avec vigueur les intérêts de sa communauté au sein de nombreux conseils et groupes de travail, et il continue d'apporter sa contribution en tant que conseiller municipal.

La sénatrice Henkel est une femme d'affaires, conseillère stratégique, mentore, coach, conférencière et auteure respectée qui cumule plus de 30 ans d'expertise. Elle est la fondatrice des Entreprises Danièle Henkel Inc., de l'Académie Danièle Henkel et de la plateforme numérique Henkel Média, qui fournit des outils à la communauté entrepreneuriale. Elle a mis son expertise au service de nombreuses organisations pour faire avancer des causes qui lui tiennent à cœur, dont la lutte contre le cancer, et a reçu divers prix et marques de reconnaissance.

Le sénateur Wilson est un administrateur chevronné qui cumule plus de 30 années d'expérience à des postes de direction dans le secteur maritime, le secteur public et des organismes sans but lucratif. Il a notamment travaillé pendant 21 ans à l'Administration portuaire Vancouver Fraser, où il a récemment occupé le poste de vice-président

responsable de l'environnement et des affaires extérieures. Tout au long de sa carrière, il a été un ardent défenseur de la conservation du milieu marin, de l'action climatique et du développement durable, et il a participé à l'élaboration de politiques qui concilient la croissance économique et la gérance de l'environnement.

La sénatrice Arnold est une fonctionnaire accomplie et une figure de proue appréciée dans son milieu. Elle compte plus de 30 ans d'expérience dans l'administration municipale, le développement communautaire et l'édition. En 2016, elle a écrit une page d'histoire en devenant la première femme à occuper le poste de maire à Moncton. Avant cela, elle a été conseillère générale de la Ville de Moncton, où elle s'est illustrée par sa transparence et son leadership dans l'aménagement urbain durable, et elle a siégé au conseil d'administration de nombreuses organisations.

Le sénateur Ince est un ancien député de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, où il a représenté et servi sa collectivité pendant 11 ans. Il est un ardent défenseur de la justice sociale, de l'équité et de la diversité, en particulier au sein des communautés afro-néo-écossaises. En dehors de sa carrière politique, il a aussi contribué à promouvoir la diversité et l'inclusion dans la province et au Canada, notamment en tant que cofondateur et coprésident du Congrès canadien des parlementaires noirs, où il a défendu les droits des Canadiens noirs.

La sénatrice Hay est dirigeante dans le secteur à but non lucratif et elle milite depuis longtemps en faveur des soins de santé mentale pour les enfants et les jeunes. Depuis qu'elle est devenue présidente et directrice générale de Jeunesse, J'écoute en 2017, elle a transformé l'organisme pour en faire le seul service national de santé mentale en ligne multilingue, destiné aux jeunes, qui est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Avant cela, elle a été présidente et chef de la direction de la Fondation du Women's College Hospital, où elle a mené des collectes de fonds records pour soutenir la santé des femmes.

La sénatrice Mohamed a collaboré pendant 30 ans avec des politiciens, des philanthropes et des chefs d'entreprise pour améliorer le sort des Canadiens, en particulier les jeunes, les nouveaux arrivants et les femmes. Elle est actuellement présidente et chef de la direction de la Fondation du Roi au Canada, un organisme de bienfaisance fondé par Sa Majesté le roi Charles III pour aider les jeunes à surmonter les obstacles qui nuisent à leur employabilité. De plus, elle a été présidente et chef de la direction du Fonds Malala et a reçu, entre autres distinctions, la Médaille du service méritoire de la gouverneure générale.

La sénatrice Pupatello est une ancienne politicienne, une femme d'affaires expérimentée et une militante pour la

croissance et le développement économique de l'Ontario. Elle est actuellement présidente de la société Canadian International Avenues Ltd, un cabinet de conseil en gestion qu'elle a fondé après une brillante carrière de 16 ans comme députée de l'Assemblée législative provinciale. En tant que ministre du Développement économique et du Commerce de l'Ontario, elle a dirigé des délégations commerciales dans le monde entier et a assuré un leadership stable dans un climat économique particulièrement difficile.

Max Hollins
Greffier à la procédure



Colombie-Britannique

Première session de la 43^e législature

La 43^e législature a débuté le 18 février 2025. Premier point à l'ordre du jour : l'élection du Président. C'est **Raj Chouhan**, député de Burnaby-New Westminster, qui a été élu à l'unanimité une deuxième fois. M. Chouhan a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative en 2005 et, en 2020, il est devenu le premier Président d'origine sud-asiatique d'un parlement canadien. L'Assemblée législative a également nommé trois autres membres de la présidence : **Mable Elmore**, députée néo-démocrate de Vancouver-Kensington, à titre de vice-présidente; **Lorne Doerkson**, député conservateur de Cariboo-Chilcotin, à titre de vice-président adjoint; et **George Anderson**, député néo-démocrate de Nanaimo-Lantzville, à titre de vice-président du Comité plénier.

À l'occasion de l'ouverture de la première session de la 43^e législature, la lieutenante-gouverneure **Wendy Cocchia** a prononcé le premier discours du Trône depuis son installation le 30 janvier. Soulignant les menaces de droits de douane et d'annexion émanant des États-Unis, le discours mettait l'accent sur l'économie de la province, décrivant les plans d'action proposés par le gouvernement pour diversifier les relations commerciales de la Colombie-Britannique et soutenir les projets du secteur privé dans

le secteur des ressources, ainsi que les industries de la technologie, des sciences de la vie et du cinéma. Il insistait également sur l'amélioration de l'accès aux soins de santé et de l'abordabilité.

Au cours du débat sur la motion sur l'Adresse en réponse au discours du Trône, l'Opposition officielle a exprimé ses préoccupations au sujet des déficits budgétaires passés du gouvernement et de leurs répercussions sur l'économie et l'abordabilité. Elle a également soulevé des questions au sujet du système de santé, notamment la fermeture de salles d'urgence et le manque de places disponibles pour le traitement de la toxicomanie et le sevrage. Le troisième parti a signalé qu'il appuyait le gouvernement, tout en faisant valoir qu'il fallait redoubler d'efforts dans plusieurs dossiers, comme l'abordabilité des logements, l'accès aux soins de santé, les changements climatiques, la crise des drogues toxiques et l'incertitude économique.

Le 26 février, le chef de l'Opposition officielle, **John Rustad**, appuyé par la leader de l'Opposition officielle à la Chambre, **Áa:liya Warbus**, a proposé une modification à la motion sur l'Adresse en réponse au discours, afin d'ajouter que le gouvernement ne jouissait pas de la confiance de l'Assemblée législative. La proposition a été rejetée.

Accord en matière de coopération et de gouvernement responsable

En décembre 2024, les caucus du NPD et du Parti vert de la Colombie-Britannique (le troisième parti) sont parvenus à un accord de principe, appelé l'Accord en matière de coopération et de gouvernement responsable. Cet accord prévoit un cadre de collaboration quadriennal pour la poursuite d'initiatives et la réalisation d'objectifs communs. Sujet à un renouvellement chaque année, il établit également les bases sur lesquelles le caucus du Parti vert de la Colombie-Britannique appuiera le gouvernement dans les questions de confiance devant la Chambre.

Répartition des partis

Le 7 mars, **Dallas Brodie**, députée de Vancouver-Quilchena, a été renvoyée du caucus de l'Opposition officielle et siège désormais en tant que députée indépendante. Plus tard dans la journée, **Tara Armstrong**, députée de Kelowna-Lake Country-Coldstream, et **Jordan Kealy**, député de Peace River North, ont quitté le caucus de l'Opposition officielle et siègent désormais en tant que députés indépendants. Au moment de la rédaction du présent article, les sièges à l'Assemblée de la Colombie-Britannique étaient répartis comme suit : 47 députés néo-démocrates, 41 députés conservateurs, deux députés du Parti vert et trois députés indépendants.

Présentation du Budget de 2025-2026

Le 4 mars, **Brenda Bailey**, ministre des Finances, a présenté les prévisions budgétaires pour 2025-2026 et déposé le Budget principal des dépenses pour 2025-2026. Ce budget est axé sur la réponse de la province à l'incertitude entourant les droits de douane que pourraient imposer les États-Unis, dont certains ont été mis en œuvre le jour même de la présentation du budget. Il proposait aussi des mesures visant à diversifier l'économie, à encourager les investissements et à accélérer les projets liés aux ressources naturelles, tout en maintenant une réserve pour imprévus de 4 milliards de dollars par année pour assurer une certaine marge de manœuvre. Le porte-parole de l'Opposition officielle en matière de finances, **Peter Milobar**, s'est dit préoccupé par le déficit budgétaire de 11 milliards de dollars, faisant remarquer que le gouvernement aurait pu attendre plus longtemps et présenter un budget comportant des contre-mesures tarifaires plus sévères, notamment des mesures plus concrètes pour éliminer les obstacles au commerce interprovincial. Le leader du troisième parti à la Chambre, **Rob Botterell**, a salué l'Accord en matière de coopération et de gouvernement responsable conclu avec le gouvernement, tout en déclarant que son parti était déçu de constater que le budget ne prévoyait pas toute la panoplie de mesures nécessaires pour continuer à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones, protéger l'environnement et éliminer le chômage et la pauvreté.

Déclarations du premier ministre

Le 24 février, le premier ministre **David Eby** a fait une déclaration ministérielle à l'occasion du troisième anniversaire de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Il a affirmé que le monde démocratique libre doit défendre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et a souligné que les menaces qui pèsent sur l'Ukraine représentent un danger pour tous les pays qui souhaitent rester indépendants. Le leader de l'Opposition officielle à la Chambre a reconnu les traumatismes physiques et psychologiques durables causés par la guerre, traumatismes qui marquent les communautés appelées à se reconstruire. Le chef du troisième parti, **Jeremy Valeriote**, a souligné que les efforts de paix doivent être dirigés par l'Ukraine, mais a reconnu que le soutien international est nécessaire pour reconstruire le pays dans le respect des intérêts ukrainiens.

Le 5 mars, le premier ministre a prononcé une déclaration ministérielle en réaction aux droits de douane imposés la veille par les États-Unis sur certains biens et services canadiens. Il a souligné les relations de longue date entre le Canada et les États-Unis et a affirmé que le Canada resterait une nation souveraine. Le chef de l'Opposition

officielle a fait remarquer que la province était vulnérable, car elle dépend des États-Unis pour des ressources comme l'électricité, la nourriture et le raffinage d'hydrocarbures. Le leader du troisième parti à la Chambre a reconnu les répercussions de ce climat d'incertitude sur la santé mentale et insisté sur l'importance pour les gens de se soutenir mutuellement, car les moyens de subsistance et les relations transfrontalières sont menacés.

Agents supérieurs

Victoria Gray a été nommée commissaire intérimaire aux conflits d'intérêts le 6 janvier, à la fin de son mandat de cinq ans à titre de commissaire. Le 19 février, le gouvernement a déposé le projet de loi 2, *Acting Conflict of Interest Commissioner Continuation Act* [Loi sur la continuation des fonctions du commissaire intérimaire aux conflits d'intérêts]. Ce projet de loi suspend temporairement l'application d'une disposition de la *Members' Conflict of Interest Act* [Loi sur les conflits d'intérêts des députés] selon laquelle une nomination intérimaire prend fin après 20 jours de séance, et ce afin de permettre à la commissaire intérimaire de continuer d'exercer ses fonctions jusqu'à la nomination d'un commissaire. En Colombie-Britannique, la pratique consiste à former un comité spécial chargé d'entreprendre un processus de recrutement et de recommander une personne pour le poste de commissaire, processus qui est susceptible de prendre plus de 20 jours de séance. Le projet de loi a été adopté en troisième lecture le 26 février. Le 24 février, le Comité spécial chargé de nommer les agents supérieurs a été constitué afin de recommander la nomination d'un commissaire, d'un vérificateur général (depuis le départ à la retraite de l'ancien vérificateur général, **Michael Pickup**, en novembre 2024, le poste est occupé à titre intérimaire) et d'un directeur général des élections (le mandat de l'actuel directeur général des élections prendra fin en novembre 2025).

Déclaration du Président

Le 20 février, le Président a indiqué que la présidence ferait des observations sur la procédure à l'intention de tous les députés. Il a ensuite expliqué la différence entre un rappel au règlement et une question de privilège par suite d'une « question de privilège personnelle » soulevée par un député la veille après la période des questions orales. Le Président a également précisé qu'une question de privilège n'a pas pour but de soumettre à la Chambre des différends, des divergences d'opinions entre députés ou des réfutations sur des questions soulevées durant un débat. Il a insisté sur le fait que, même si ces points sont soulevés à titre de rappel au Règlement, il n'appartient pas au Président d'intervenir sur des questions portant sur des interprétations divergentes d'informations ou sur des propos.

Période réservée aux députés

La première période réservée aux simples députés en vertu du nouveau Règlement (voir la *Revue parlementaire canadienne* n° 3, 2024) a eu lieu le 24 février. Le 3 mars, le projet de loi M 202, Eligibility to Hold Public Office Act [Loi sur le droit d'exercer une fonction publique], présenté par **Darlene Rotchford**, députée d'Esquimalt-Colwood, a été adopté en deuxième lecture. Il s'agissait du premier projet de loi renvoyé au nouveau Comité permanent sur les projets de loi d'intérêt privé et d'initiative parlementaire.

Danielle Migeon

Attachée de recherche de comité



Manitoba

Deuxième session de la 43^e législature – Le printemps à l'Assemblée

La deuxième session de la 43^e législature a repris le 5 mars 2025.

Le gouvernement a présenté au total 43 projets de loi dans les délais impartis pour répondre aux critères initiaux du statut de « projet de loi désigné ». Tous ces projets de loi seront donc examinés avant le 2 juin (à condition que le gouvernement respecte les autres délais et que l'opposition n'exerce pas son droit de reporter jusqu'à cinq de ces projets de loi à l'automne).

Parmi les projets de loi présentés ce printemps, mentionnons :

- Le projet de loi 5 – *Loi modifiant le Code de la route (mesures en cas d'infractions de conduite avec facultés affaiblies)* prévoit l'imposition de sanctions supplémentaires lorsqu'une infraction pour conduite avec facultés affaiblies entraîne des lésions corporelles ou la mort. Lorsqu'une personne est reconnue coupable de deux telles infractions sur une période de dix ans, son permis de conduire est suspendu à vie. De plus, toute personne reconnue coupable d'une telle infraction ne peut prendre le volant avec de l'alcool dans le sang pour une période de sept ans.

- Le projet de loi 17 – *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (équité alimentaire pour un apprentissage durable)*, affectueusement connu sous le nom de loi NELLO, en mémoire du regretté député **Nello Altomare**, modifie la loi en vigueur afin de faire en sorte que toutes les écoles publiques offrent gratuitement aux élèves un programme nutritionnel comprenant des repas et des collations tous les jours d'école. L'obligation de rendre compte du programme nutritionnel de l'école, établie en mai 2023, est maintenue. Les ministres du Cabinet pourraient subir une baisse salariale de 20 % si un projet de loi visant à réduire ou à abroger l'obligation légale de fournir un programme nutritionnel est adopté.
- Le projet de loi 23 – *Loi visant à défendre l'expression sur des questions d'intérêt public*, permet à un défendeur dans une procédure judiciaire de présenter une requête en irrecevabilité au motif que la procédure découle d'une communication faite par le défendeur sur une question d'intérêt public.
- Le projet de loi 41 – *Loi sur la présentation de rapports concernant les mesures de soutien destinées aux enfants survivants d'agression sexuelle (professionnels de la santé formés et trousse médicale)*, modifie la loi applicable à chacune des autorités sanitaires afin d'exiger que le rapport annuel du ministre à l'Assemblée indique le nombre d'enfants de moins de 15 ans évalués par des professionnels de la santé spécialement formés, au lieu de fournir des informations sur le nombre de trousse de collecte de preuves d'agression sexuelle dont dispose l'autorité sanitaire.

Débat sur le budget

Le 20 mars, le ministre des Finances, **Adrien Sala**, a présenté son deuxième budget. Selon le gouvernement, ce budget prévoit les plus importants investissements en capital de l'histoire du Manitoba, le but étant de stimuler la croissance économique, de protéger les emplois et de continuer à donner suite aux engagements du gouvernement à l'égard de la reconstruction du système de santé et de la réduction des coûts pour les Manitobains. Voici quelques-uns des points saillants du budget :

- investissement record de 3,7 milliards de dollars dans des projets d'immobilisations, y compris de nouvelles écoles, des salles d'urgence, des foyers de soins de longue durée et des infrastructures essentielles;
- création de près de 18 000 nouveaux emplois grâce à des investissements dans la phase 2 du Centre de contrôle de la pollution de l'eau du North End, le port de Churchill et la ligne ferroviaire de la baie d'Hudson, la modernisation des infrastructures de Manitoba Hydro, l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne Est ainsi que le début des travaux sur les canaux de dérivation des lacs Saint-Martin et Manitoba et pour l'aéroport de Wasagamack;

- réduction des coûts pour les familles et les entreprises grâce à une augmentation du crédit d'impôt pour l'accès la propriété, à un accès élargi à la contraception gratuite, à une réduction des impôts sur les salaires, à la prolongation du programme de garde d'enfants à 10 \$ par jour pendant l'été, à un nouveau programme de rabais pour la sécurité des entreprises et à la gratuité de l'entrée dans les parcs provinciaux pour une période d'un an.

Le chef intérimaire de l'Opposition officielle, **Wayne Ewasko**, du Parti progressiste-conservateur, a présenté une motion de censure contre le gouvernement le 27 mars. M. Ewasko a été élu chef intérimaire le 18 janvier 2024, et un nouveau chef doit être choisi en mai 2025. La motion indiquait que le budget n'était pas dans l'intérêt de la population et ne tenait pas compte des priorités des Manitobains, pour les raisons suivantes :

- le budget ne prévoyait pas de mesures pour contrer la hausse des coûts qui frappe les Manitobains en ce moment puisque le gouvernement percevra plus d'un milliard de dollars additionnels en impôts et autres frais et accorde une augmentation salariale aux ministres du Cabinet;
- le budget ne mettait pas en place un nouveau modèle de financement de l'éducation, ce qui a entraîné une hausse historique des taxes scolaires pour les propriétaires manitobains;
- il ne comportait pas d'investissements visant à protéger les Manitobains contre les crimes violents;
- il ne fournissait pas les fonds nécessaires à l'entretien et à la réparation des routes de la province;
- il ne faisait pas une utilisation efficace des ressources du gouvernement en faisant fi des années de travail collaboratif déjà accompli par le gouvernement provincial précédent dans le cadre de nombreuses initiatives (p. ex., nouveau modèle de financement des écoles publiques, stratégie globale sur les minéraux essentiels, politique d'excellence en éducation pour les Autochtones, stratégie de recrutement et de maintien en poste d'éducateurs francophones et consultations sur les projets relatifs aux canaux de dérivation des lacs Manitoba et Saint-Martin);
- il ne présentait pas de plan réaliste en vue d'équilibrer le budget d'ici 2027.

Motion de condoléances – Nello Altomare

À la fin de janvier, avant la reprise des travaux de la Chambre, le Président a accepté que le caucus du NPD organise une cérémonie commémorative en l'honneur de Nello Altomare dans l'enceinte de la Chambre. Tous les députés, ainsi que le Président et le greffier, y étaient invités. La famille du député Altomare était également présente dans la tribune du Président. La cérémonie,

brève, mais intime, a été marquée par quelques mots du premier ministre et un moment de recueillement. Le 12 mars, les députés de tous les partis représentés à la Chambre ont rendu hommage au député Altomare lors du débat sur la motion de condoléances. Le premier ministre a proposé que « la Chambre transmette à la famille de feu Nello Altomare, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba, et que le Président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt ». Lorsque cette motion a été adoptée à l'unanimité, tous les députés se sont levés pour observer une minute de silence.

Crédits provisoires

Le Comité plénier a examiné et adopté des résolutions visant à approuver des crédits provisoires pour couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement d'ici l'adoption du budget de l'exercice 2025-2026 et la fin du cycle du budget principal des dépenses plus tard au cours de la session. Le projet de loi 25 – Loi de 2025 portant affectation anticipée de crédits, a franchi toutes les étapes à la Chambre et reçu la sanction royale le 25 mars.

Résultats des élections partielles et démission d'un député provincial

Le 18 mars 2025, **Shannon Corbett**, candidate du NPD, a été élue dans la circonscription de Transcona, anciennement détenue par M. Altomare. Éducatrice de profession, elle occupait le poste de vice-directrice du Transcona Collegiate. Elle avait aussi travaillé avec M. Altomare au sein du système scolaire et était « honorée de le compter parmi ses mentors ». M^{me} Corbett a également été présidente du comité de financement de la campagne électorale de M. Altomare. Le bureau du greffier offrira une formation aux députés nouvellement élus pendant la semaine de relâche parlementaire en avril.

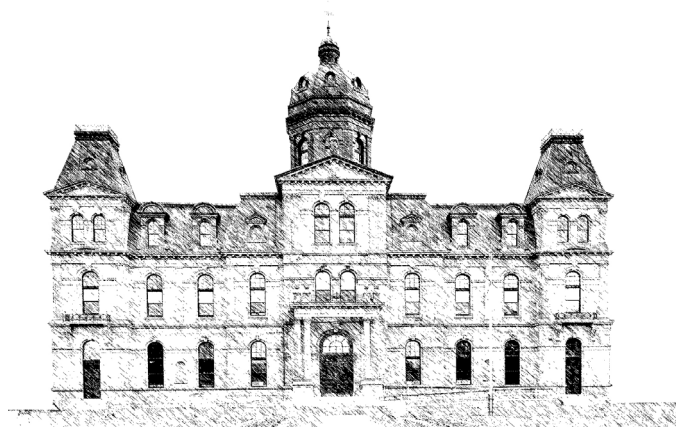
Une autre élection partielle sera organisée dans la circonscription de Spruce Woods, puisque le député progressiste-conservateur **Grant Jackson** a annoncé le 24 mars qu'il démissionnait immédiatement de la Chambre afin de se présenter aux prochaines élections fédérales en avril. M. Jackson a été élu pour la première fois lors des élections provinciales de 2023 et se présentera dans la circonscription précédemment détenue par **Larry Maguire**, également ancien député provincial, qui a annoncé qu'il ne se représenterait pas pour des raisons de santé. En vertu de la législation du Manitoba, une élection partielle doit être organisée dans les 180 jours suivant la date à laquelle un siège est déclaré vacant.

Nouveau directeur du hansard

Nous sommes ravis d'annoncer que **Todd LaRue** a été nommé directeur du hansard, rôle qu'il assumera le 5 mars. Todd a servi l'Assemblée avec distinction dans le cadre de plusieurs postes depuis son arrivée à l'Assemblée en 1996. Il a commencé sa carrière comme correcteur d'épreuves et transcripteur, et avant de commencer ses nouvelles fonctions, il était directeur de la production et de l'administration.

Greg Recksiedler

Greffier adjoint et greffier à la recherche



Nouveau-Brunswick

Budget

La première session de la 61^e législature a été ajournée le 13 décembre 2024 et a repris le 18 mars 2025, lorsque le ministre des Finances et du Conseil du Trésor, **René Legacy**, a déposé le Budget principal des dépenses pour 2025-2026. Il s'agit du premier budget du gouvernement libéral dirigé par la première ministre **Susan Holt**.

Le Budget de 2025-2026 prévoit des dépenses de 14,3 milliards de dollars et des recettes de 13,8 milliards de dollars, ce qui représente un déficit de 549 millions de dollars. Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor estime que le produit intérieur brut du Nouveau-Brunswick augmentera de 1,1 % en 2025. Le ratio de la dette nette au PIB devrait s'établir à 26,6 % d'ici le 31 mars 2026, ce qui devrait être le ratio le plus bas de toutes les provinces à l'est de la Saskatchewan.

Parmi les points saillants du budget, notons une enveloppe de 112 millions de dollars pour contrer les répercussions des droits de douane imposés par les États-Unis sur les produits canadiens, dont 25 millions de dollars qui serviront à financer des programmes visant à aider les entreprises à demeurer concurrentielles et à stimuler la productivité, et 50 millions de dollars pour

faire face à l'incertitude entourant les droits de douane et à leurs répercussions possibles sur les Néo-Brunswickois et l'économie de la province. Le gouvernement a également annoncé qu'il investira 293 millions de dollars de plus que l'année dernière dans le système de santé. Ce montant comprend 30 millions de dollars pour les cliniques de soins communautaires, 28,4 millions de dollars pour la modernisation des technologies et des systèmes opérationnels, et 15,9 millions de dollars pour la rémunération des médecins. Il convient également de noter des investissements de 36,6 millions de dollars dans la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick pour aider les Néo-Brunswickois à surmonter les importants défis en matière de logement, de 32,4 millions de dollars supplémentaires pour les aides-enseignants et les mentors en gestion de comportements, et de 22 millions de dollars pour les foyers de soins et les lits de soins spécialisés dans le but de répondre aux besoins de la population vieillissante de la province.

Le 20 mars, le porte-parole en matière de finances, **Don Monahan**, a présenté la réponse de l'Opposition officielle au budget. M. Monahan a affirmé que la décision du gouvernement de fonctionner avec un déficit aura des répercussions à long terme pour la province. L'Opposition officielle a soutenu que le budget ne s'inscrit pas dans une stratégie visant la stabilité économique à long terme et a critiqué le recours par le gouvernement à des politiques fiscales et de dépenses. Elle a également critiqué le manque de fonds alloués dans le budget pour l'expansion du projet pilote de soins en pharmacie, la réforme fiscale des municipalités, le tourisme et le développement du secteur du gaz naturel liquéfié.

Débat d'urgence sur les droits de douane

Le 19 mars, à la demande du chef du Parti vert, **David Coon**, l'Assemblée législative a tenu son premier débat d'urgence en près de 40 ans sur les droits de douane que les États-Unis s'appropriaient à imposer au Canada, lesquels devaient entrer en vigueur le 2 avril. La Présidente de l'Assemblée, **Francine Landry**, a accédé à la demande, tous les partis s'étant entendus sur le fait qu'il était urgent de discuter de la menace que ces droits de douane font peser sur l'économie du Nouveau-Brunswick, laquelle repose largement sur les exportations.

Législation

Au 28 mars, 16 projets de loi avaient été déposés depuis le début de la session printanière. Voici quelques-uns des plus importants :

- Le projet de loi 6, Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, présenté par le ministre de la Sécurité publique, **Robert Gauvin**, vise à éliminer

les obstacles au commerce interprovincial qui existent depuis longtemps en permettant aux consommateurs d'acheter de l'alcool directement d'une province ou d'un territoire désigné dans les règlements. Les modifications à la loi élimineraient également les limites d'exemption personnelle sur les spiritueux pour les personnes entrant dans la province.

- Parrainé par le ministre de la Santé, **John Dornan**, le projet de loi 7, Loi concernant les soins infirmiers itinérants, annulera le contrat entre le Réseau de santé Vitalité et Canadian Health Labs en vue de services d'infirmières et infirmiers itinérants, protégeant ainsi le gouvernement contre toute poursuite judiciaire et lui permettant de se concentrer sur la dotation permanente de postes vacants en soins infirmiers.
- Le projet de loi 8, Loi concernant l'attribution de grades universitaires, qui a été déposé par le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail par intérim, **Jean-Claude D'Amours**, vise à rendre plus efficace le processus de lancement de nouveaux programmes pour certains établissements d'enseignement postsecondaire, ce qui permettra de mieux répondre aux besoins changeants du marché du travail de la province.
- Présenté par **M. Legacy**, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, le projet de loi 12, Loi abrogeant la Loi sur la pérennité et le transfert de régimes de pension, abrogera la loi imposant le régime de retraite à risques partagés à cinq syndicats du secteur public, qui avait été mise en œuvre par le gouvernement précédent, et permettra la poursuite des négociations avec les syndicats.
- Le projet de loi 14, Loi modifiant la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées, qui est parrainé par **M. D'Amours**, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail par intérim, facilitera la mobilité de la main-d'œuvre et réduira les obstacles interprovinciaux afin que les travailleurs qualifiés puissent intégrer le marché du travail du Nouveau-Brunswick sans se buter des obstacles sans fondement.
- Enfin, le projet de loi 19, Loi concernant le droit à un environnement sain, présenté par **M. Coon**, chef du Parti vert, vise à protéger le droit de tous les résidents actuels et futurs du Nouveau-Brunswick à un environnement sain et écologiquement équilibré.

Travaux des comités

Les comités ont travaillé fort en février et en mars. Présidé par **Tammy Scott-Wallace**, le Comité permanent des comptes publics a examiné un volume du rapport du vérificateur général et les rapports annuels de divers ministères, sociétés d'État et autres entités provinciales.

Le Comité permanent de modifications des lois, qui est présidé par **Rob McKee**, a tenu des audiences publiques sur le projet de loi 4, Loi concernant la fixation des prix des produits pétroliers, conformément à une motion d'instruction de la Chambre. Ayant tenu des audiences publiques auxquelles étaient invités des intervenants, le Comité doit présenter un rapport contenant des recommandations lorsque la Chambre reprendra ses travaux en mai.

Le nouveau Comité permanent des langues officielles, sous la présidence de **Benoît Bourque**, s'est réuni pour la première fois le 20 mars afin d'entendre la commissaire aux langues officielles, **Shirley MacLean**, et d'examiner les informations contenues dans le rapport pour 2023-2024 de cette dernière.

Le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée, qui a pour présidente **Kate Wilcott**, s'est réuni en mars pour examiner la définition de « parti reconnu » dans le Règlement. Il a recommandé que le Règlement soit modifié afin que les partis qui remportent au moins deux sièges à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick aient un statut officiel et jouissent de privilèges. Auparavant, le Règlement stipulait qu'un parti devait obtenir au moins cinq sièges à cette fin.

Installation de la lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Louise Imbeault a été installée dans ses fonctions de 33^e lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick lors d'une cérémonie officielle d'assermentation tenue le 22 janvier. Journaliste primée et grande défenseuse des droits des femmes, elle remplace **Brenda Murphy**, qui est arrivée à la fin de son mandat de cinq ans. M^{me} Imbeault a reçu le Prix Albert Sormany de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick pour sa contribution à la culture acadienne, a été nommée officier de l'Ordre national du mérite de France et, depuis 2018, est chancelière de l'Université de Moncton. Le premier ministre **Justin Trudeau** avait annoncé sa nomination en novembre.

Démission

Le 25 mars, **Mike Dawson**, député de Miramichi-Ouest, a annoncé sa démission, son intention étant de se présenter aux élections fédérales dans la circonscription de Miramichi-Grand Lake. M. Dawson a été élu pour la première fois à la suite d'élections partielles tenues en 2022, puis réélu lors des élections provinciales d'octobre 2024. Il a occupé le poste de whip du gouvernement sous le premier ministre **Blaine Higgs** et a siégé à divers comités permanents pendant ses années à l'Assemblée législative.

Homage to Antonine Maillet

Afin de commémorer la vie de la romancière et dramaturge acadienne **Antonine Maillet**, l'Assemblée législative a entendu des hommages rendus par des députés, a observé une minute de silence et mis à la disposition du public un livre de condoléances. L'œuvre la plus célèbre de M^{me} Maillet, *Pélagie-la-Charrette*, lui a valu le prix Goncourt en 1979, faisant d'elle la première femme non européenne à recevoir cette distinction. Elle est décédée le 17 février dernier, à l'âge de 95 ans.

Repartition des sièges

La Chambre compte 31 libéraux, 15 progressistes-conservateurs et 2 verts; un siège est vacant.

Shannon Armstrong
Attachée de recherche



Alberta

Première session de la 31^e législature

La première session de la 31^e législature a repris le 25 février 2025. C'est la deuxième fois que l'Assemblée siège au printemps dans le cadre de cette session, qui devrait se terminer le 15 mai. Les projets de loi déposés par le gouvernement au cours de la session traitent de divers sujets, notamment les services de santé mentale, la gouvernance professionnelle et la modification des lois sur l'information et la protection de la vie privée.

Parmi les mesures législatives présentées, mentionnons le projet de loi 47, Automobile Insurance Act [Loi sur l'assurance-automobile], qui propose la mise en place d'un système d'assurance-automobile axé sur les soins. Il établit les prestations à verser aux Albertains en cas de blessures ou de décès à la suite d'une collision; oblige les assureurs à verser des prestations quel que soit le responsable de l'accident; prévoit des allocations pour les Albertains qui subissent des séquelles permanentes, dont une prestation de remplacement du revenu pour les personnes qui ne peuvent plus travailler ou terminer leurs études en raison

d'un accident; et limite la possibilité de poursuivre en justice les conducteurs responsables pour les blessures subies.

Le projet de loi 48, iGaming Alberta Act [Loi sur la société de jeux en ligne de l'Alberta], propose la création de l'Alberta iGaming Corporation, qui sera chargée de superviser les jeux d'argent en ligne réglementés dans la province afin d'assurer leur conformité avec les lois provinciales et fédérales et de promouvoir le jeu responsable.

Budget de 2025

Le 27 février, **Nate Horner**, député provincial, président du Conseil du Trésor et ministre des Finances, a présenté le Budget de 2025. Supposant l'imposition par les États-Unis de droits de douane moyens de 15 %, le budget prévoit un déficit de 5,2 milliards de dollars. Outre un fonds d'urgence de 4 milliards de dollars pour atténuer les effets des éventuels droits de douane américains et pour payer d'autres dépenses imprévues, il inclut des fonds pour les soins de santé et l'éducation, des dépenses en capital, des mesures de soutien à l'économie par la promotion du commerce et la diversification, ainsi que la sécurité aux frontières. La réduction prévue de 8 % de l'impôt sur le revenu pour les particuliers dont le revenu est inférieur à 60 000 \$ figure également dans le budget de cette année.

Changement au sein du Cabinet

Le 25 février, le député **Peter Guthrie** a démissionné de son poste de ministre de l'Infrastructure, se disant préoccupé par les pratiques du gouvernement en matière d'approvisionnement. Il était encore député de la circonscription d'Airdrie-Cochrane et membre du caucus du Parti conservateur uni au moment de la rédaction du présent article. Le député **Martin Long** a été nommé pour le remplacer comme ministre de l'Infrastructure le 27 février.

Composition de l'Assemblée

Le député **Scott Sinclair** a été expulsé du caucus du Parti conservateur uni et démis de ses fonctions de secrétaire parlementaire chargé des services de police autochtones le 7 mars après avoir déclaré publiquement qu'il ne pouvait pas appuyer le Budget de 2025. Il continue de représenter la circonscription de Lesser Slave Lake à titre de député indépendant.

Le 25 mars, **Rodrigo Loyola** a démissionné de son poste de député d'Edmonton-Ellerslie. De plus, le siège d'Edmonton-Strathcona est vacant depuis le départ de **Rachel Notley** le 30 décembre 2024. Aucune élection partielle n'a été déclenchée pour ces deux circonscriptions.

L'Assemblée est actuellement composée de 48 députés conservateurs unis, 36 députés néo-démocrates et un député indépendant. Deux sièges sont vacants.

Travaux des comités

Le 21 février, le Comité permanent de la gestion des ressources a publié son rapport final sur l'examen de la *Personal Information Protection Act* [Loi sur la protection des renseignements personnels].

Le Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée s'est réuni en janvier et février 2025 pour examiner le rapport annuel 2023-2024 du Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse. Publié le 24 février, le rapport du Comité comprenait deux recommandations :

- que le Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse continue de collaborer avec les ministères concernés afin d'améliorer la situation des enfants et des jeunes pris en charge en Alberta;
- que le gouvernement poursuive les efforts interministériels visant à régler les problèmes signalés dans le rapport annuel 2023-2024 du Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse qui touchent les enfants et les jeunes handicapés ou ayant des besoins complexes qui sont pris en charge.

Les trois comités chargés des politiques législatives ont passé deux semaines en mars à examiner le Budget principal des dépenses de 2025-2026. Dans la plupart des cas, ils ont consacré trois heures à l'examen des dépenses pour chacun des ministères. Toutefois, en vertu du Règlement, l'Opposition officielle peut demander que six heures soient consacrées à l'examen des dépenses de quatre ministères, en échange d'une réduction du temps alloué à l'examen des dépenses de trois ministères, qui font alors l'objet d'un examen de deux heures. Le budget principal des dépenses du Conseil exécutif fait toujours l'objet d'un examen de deux heures. Cette année, les dépenses des ministères suivants ont fait l'objet d'un examen approfondi : Emploi, Économie et Commerce; Santé; Services aux personnes âgées, Services sociaux et communautaires; et Trésor et Finances. Une période de deux heures a été consacrée à l'examen des dépenses des ministères suivants : Tourisme et Sport; Services à l'enfance et à la famille; et Arts, Culture et Condition féminine. Les comités ont terminé l'examen des prévisions budgétaires le matin du 20 mars, et le vote du Comité des subsides a eu lieu l'après-midi même.

Délégation du Parlement écossais

Le 7 avril, **Nathan Cooper**, député et Président de l'Assemblée législative, a accueilli une délégation parlementaire écossaise composée de cinq personnes : **Annabelle Ewing**, députée et vice-présidente de

l'Assemblée écossaise, **Michele Thomson**, députée et vice-présidente du Comité de l'économie et du travail équitable, **Alexander Stewart**, député et vice-président du Comité de la Constitution, de l'Europe, des affaires étrangères et de la culture, **Jennifer Griffin**, secrétaire particulière du Bureau du Président de l'Assemblée, et **Steven Bell**, agent des relations internationales. Outre le Président, la délégation a rencontré plusieurs ministres du Cabinet et hauts fonctionnaires parlementaires.

Jody Rempel

Greffière des comités



Chambre des communes

Introduction

Le présent compte rendu met en lumière les faits saillants de la période allant du début de janvier jusqu'à la mi-avril 2025. Le 6 janvier 2025, la première session de la 44^e législature a été prorogée jusqu'au 24 mars. Cependant, le 23 mars, la 44^e législature a été dissoute par proclamation de la gouverneure générale, Mary Simons. L'élection générale aura lieu le 28 avril.

Mark Carney, nouveau chef du Parti libéral et premier ministre

Le 6 janvier, l'ancien premier ministre **Justin Trudeau** (Papineau) a annoncé son intention de démissionner de son poste de chef du Parti libéral du Canada, et, par conséquent, de quitter ses fonctions de premier ministre peu après la sélection de son successeur.

En réponse, une course à la direction du Parti libéral a été lancée le 9 janvier, avec quatre candidats pour devenir le prochain ou la prochaine chef du Parti libéral et premier ou première ministre : **Mark Carney**, **Chrystia Freeland** (University—Rosedale), **Karina Gould** (Burlington) et **Frank Baylis**. Le 9 mars, M. Carney a été élu chef du Parti libéral et, après avoir été assermenté le 14 mars, il est devenu le 24^{ième} premier ministre du Canada.

Au moment de sa nomination, M. Carney n'était pas député, ce qui est une situation peu commune. Un précédent remonte à juin 1984, lorsque **John Turner** est devenu premier ministre après avoir remporté la course à la direction du Parti libéral à la suite de la démission de **Pierre Elliott Trudeau**.

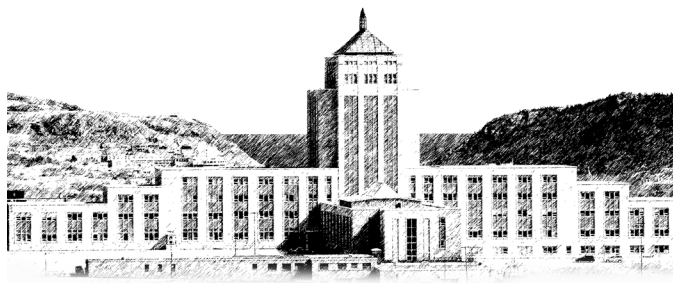
Le 30e ministère

Le 14 mars, le premier ministre a annoncé la composition d'un nouveau Cabinet réduit, composé de 24 membres. À titre comparatif, le Cabinet précédent comptait 37 membres.

Ce Cabinet comprend des portefeuilles nouvellement créés, notamment : le ministre de la Culture et de l'Identité canadiennes, Parcs Canada, **Steven Guilbeault** (Laurier—Sainte-Marie); le ministre de la Transformation du gouvernement, des Services publics et de l'Approvisionnement, **Ali Ehsassi** (Willowdale) ainsi que; le ministre de l'Emploi et des Familles, **Steven MacKinnon** (Gatineau). La whip en chef du gouvernement, **Rechie Valdez** (Mississauga—Streetsville), a également été nommée au Cabinet, ce qui est inhabituel au Canada. La dernière fois que cela s'est produit remonte au 28e ministère, sous l'ancien premier ministre **Stephen Harper**, lorsque **John Duncan** occupait les fonctions de ministre d'État et de whip en chef du gouvernement.

Vicky Sedhya Maurice-Sévigny

Direction des recherches pour le Bureau
Chambre des communes



Terre-Neuve-et-Labrador

Séance du printemps 2025

Conformément au calendrier parlementaire, l'Assemblée législative a repris ses travaux le 3 mars 2025 et a siégé jusqu'au 12 mars, date à laquelle la Chambre a été ajournée à la demande du Président, par la suite de l'adoption de la motion d'ajournement présentée par le gouvernement.

Au cours des sept jours de séance tenus jusqu'à présent pendant la session du printemps, la Chambre a débattu d'un projet de loi de crédits provisoires et de quatre autres projets de loi, qui ont tous été adoptés. Une question de privilège a également été soulevée quant au ministre qui devait répondre aux questions d'un député lors de la période des questions la veille, mais le Président a jugé que cette question n'était pas fondée de prime abord. Un amendement à un projet de loi renvoyé à un comité a également été proposé en deuxième lecture, mais même si la motion a été jugée recevable, l'amendement n'a pas été adopté. Le projet de loi, qui a ensuite été adopté par la Chambre, a reçu la sanction royale.

Le 3 avril, le gouvernement a demandé au Président de convoquer la Chambre le 9 avril à 14 h pour la reprise de la session du printemps, conformément au calendrier parlementaire de 2025. Le ministre des Finances doit présenter le budget à cette date.

Le premier ministre annonce sa démission

Le 25 février 2025, **Andrew Furey**, 14^e premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, a annoncé qu'il démissionnerait dès que le Parti libéral de Terre-Neuve-et-Labrador choisirait un nouveau chef.

Deux députés provinciaux, soit **John Hogan** (Windsor Lake) et **John Abbott** (St. John's East – Quidi Vidi) sont en lice pour la direction du parti. Les deux ont occupé des postes au Cabinet, et M. Hogan était le leader du gouvernement à la Chambre. Ils ont cependant tous deux renoncé à leurs fonctions ministérielles et autres responsabilités pour siéger comme simples députés pendant la course à la direction.

Les résultats de cette course seront annoncés le 3 mai 2025.

Lancement du nouvel index des lois historiques

La Chambre d'assemblée de Terre-Neuve-et-Labrador a récemment annoncé le lancement d'un nouvel outil de recherche accessible au public qui permet de consulter les lois historiques de la province. Cette ressource comble une lacune en matière de recherche historique et sera très utile à long terme pour les utilisateurs, car ces lois n'étaient pas indexées électroniquement jusque-là.

Conçu par la Bibliothèque législative, le nouvel index, qui contient le texte intégral des lois consolidées et des volumes annuels des lois de 1833 à 1970, permet de faire des recherches par titre, mot-clé ou date. Les copies numériques des lois ont été produites dans le cadre de la Digital Archives Initiative, grâce au Centre for Newfoundland Studies, Memorial University Libraries.

De plus, la Bibliothèque législative a mis à jour et a amélioré les fonctionnalités des index électroniques existants afin d'en faciliter l'utilisation et l'accessibilité, y compris le catalogue de la Bibliothèque, les rapports des comités et des commissions d'enquête et les documents déposés.

100^e anniversaire de l'obtention du droit de vote des femmes et de leur droit d'exercer des fonctions publiques

Le 3 avril 2025, la Chambre d'assemblée de Terre-Neuve-et-Labrador a souligné un anniversaire important pour la province : le 100^e anniversaire de l'obtention du droit de vote et de l'accès aux fonctions publiques pour les femmes. À l'occasion de cette célébration, qui marque un pas vers l'égalité, la Chambre a également observé qu'il a fallu attendre encore de nombreuses années avant que les femmes du Labrador, les femmes autochtones et les femmes racialisées puissent exercer leur droit de vote.

Il n'a pas été facile d'obtenir ce droit pour les femmes de Terre-Neuve-et-Labrador, une question qui a été examinée et rejetée à deux reprises par la Chambre d'assemblée à la fin du XIX^e siècle. Lorsque la question de l'importance sociale et économique du travail des femmes et du droit de vote des femmes a été renvoyée à l'Assemblée au milieu des années 1920, cette dernière a finalement été convaincue, et des modifications législatives accordant le droit de vote aux femmes ont été adoptées le 3 avril 1925.

Pour marquer cet anniversaire, un événement parrainé par le Président de la Chambre d'assemblée et la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres a été organisé le 3 avril à l'édifice de la Confédération. La lieutenant-gouverneure **Joan Marie J. Aylward**, le premier ministre, des députés provinciaux actuels et anciens, ainsi que des fonctionnaires et des leaders communautaires qui s'identifient comme des femmes étaient présents. Cet événement était le premier d'une série de cérémonies prévues au cours des prochains mois pour souligner cet anniversaire.

La Chambre d'assemblée a également dévoilé une nouvelle exposition dans le foyer de la galerie publique, rendant hommage à des femmes remarquables qui, en un siècle, ont brisé des barrières pour apporter une contribution significative et exceptionnelle à nos communautés et à notre société au cours du dernier siècle. L'exposition restera en place jusqu'en 2025.

Bobbi Russell

Greffière principale des comités



Ontario

Dissolution et élections en 2025 dans la province de l'Ontario

Le 28 janvier 2025, après que le premier ministre **Doug Ford** l'eut rencontré pour lui demander la dissolution de l'Assemblée législative, la lieutenant-gouverneure **Edith Dumont** a publié une proclamation annonçant cette dissolution. Les brefs pour la tenue d'élections générales ont été publiés le lendemain.

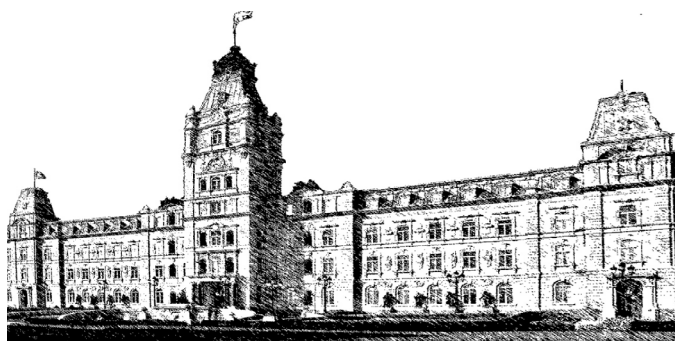
Les 44^{es} élections générales de l'Ontario ont eu lieu le 27 février 2025. Les élections ont donné 80 sièges au Parti progressiste-conservateur de l'Ontario, marquant ainsi la troisième majorité consécutive du premier ministre Ford. Le Nouveau Parti démocratique de l'Ontario demeure l'Opposition officielle, avec 27 sièges, et le Parti libéral de l'Ontario a retrouvé son statut de parti reconnu après avoir remporté 14 sièges. Deux députés du Parti vert de l'Ontario et un député sans affiliation politique siégeront en tant qu'indépendants. Les trois députés indépendants ont été réélus, **Bobbi Ann Brady** étant la première députée provinciale élue puis réélue en tant que candidate indépendante sans affiliation partisane. Des 124 députés, 18 sont nouveaux et occuperont un siège à la Chambre pour la première fois. Depuis 2018, la Chambre fonctionne avec deux partis reconnus. La 44^e législature verra toutefois le retour d'un troisième parti reconnu, ce qui aura des répercussions sur la rotation durant les débats, la répartition des sièges au sein des comités et diverses procédures.

Le 19 mars 2025, la lieutenant-gouverneure a assermenté le premier ministre et son conseil des ministres lors d'une cérémonie tenue au Musée royal de l'Ontario. Plusieurs ministres ont conservé leurs portefeuilles; **Zee Hamid**, solliciteur général associé responsable de la Lutte contre le vol d'automobiles et de la Réforme relative aux mises en liberté sous caution, est le seul nouveau membre du Cabinet.

Ouverture de la 44^e législature

La 44^e législature de l'Ontario commencera le 14 avril 2025, et le premier point à l'ordre du jour sera l'élection d'un nouveau Président. Après 34 ans à titre de député provincial, le Président **Ted Arnott** n'a pas sollicité un nouveau mandat cet hiver. M. Arnott est le Président ayant occupé le plus longtemps cette fonction en Ontario; il était également le « doyen de la Chambre », c'est-à-dire le député ayant le plus d'ancienneté au sein de la législature précédente. Le discours du Trône sera prononcé le lendemain, le 15 avril 2025.

Vanessa Kattar
Greffière des comités



Québec

Travaux de l'Assemblée nationale

Séance extraordinaire

À la demande du premier ministre, M. **François Legault**, l'Assemblée s'est réunie en séance extraordinaire le jeudi 27 mars 2025, afin d'introduire la procédure législative d'exception pour étudier le projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville. La séance a débuté à 17 heures et s'est terminée le lendemain matin, vers 11 heures, soit environ 18 heures plus tard.

Le projet de loi a été adopté par le vote suivant : Pour 61, Contre 31, Abstention 0.

Composition

Le 17 mars 2025, une élection partielle s'est tenue dans la circonscription de Terrebonne, suivant la démission de M. **Pierre Fitzgibbon**, de la Coalition avenir Québec. C'est M^{me} **Catherine Gentilcore**, la candidate du Parti québécois, qui l'a emporté. La nouvelle députée a pris son siège le 26 mars 2025.

Le 18 mars 2025, M. **Eric Lefebvre**, député indépendant d'Arthabaska, a démissionné de son siège à l'Assemblée nationale. La date de l'élection partielle n'a pas encore été communiquée.

L'Assemblée nationale est désormais composée de 124 députés, dont 86 appartenant à la Coalition avenir Québec, 19 au Parti libéral du Québec, 12 à Québec solidaire, cinq au Parti québécois ainsi que de deux députés indépendants.

Le 27 février 2025, M. **Éric Caire**, député de La Peltre, a remis sa démission à titre de ministre de la Cybersécurité et du Numérique. Le lendemain, M. **Gilles Bélanger**, député d'Orford, était nommé à ce poste. Le 18 mars 2025, M. **François Bonnardel**, ministre de la Sécurité publique et député de Granby, a été nommé leader adjoint du gouvernement, en remplacement de M. **Éric Caire**, qui n'occupait plus ce poste à la suite de sa démission.

Le 28 janvier 2025, la présidente de l'Assemblée a déposé une lettre l'informant que M^{me} **Michelle Setlakwe**, députée de Mont-Royal-Outremont, avait cessé d'occuper la fonction de leader adjointe de l'opposition officielle en date du 8 décembre 2024.

La même journée, M. **Guillaume Cliche-Rivard**, député de Saint-Henri-Sainte-Anne, a été nommé à la fonction de leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition en remplacement de M. **Alexandre Leduc**, député d'Hochelaga-Maisonneuve.

Le 20 mars 2025, M. **Gabriel Nadeau-Dubois**, député de Gouin, a démissionné de son poste de chef du deuxième groupe d'opposition. Il a été remplacé par M^{me} **Ruba Ghazal**, députée de Mercier, le 24 mars 2025.

Discours sur le budget

Le 25 mars 2025, M. **Éric Girard**, ministre des Finances, a prononcé le discours du budget, et les crédits budgétaires pour l'année 2025-2026 ont été déposés par la présidente du Conseil du trésor, M^{me} **Sonia LeBel**. Les crédits provisoires et le projet de loi n° 96, Loi n° 1 sur les crédits 2025-2026, ont été adoptés à la séance du lendemain. L'Assemblée a entrepris le débat de 25 heures sur le discours du budget le 27 mars 2025. En date du 28 mars 2025, l'Assemblée n'avait pas encore adopté la motion du ministre proposant l'approbation de la politique budgétaire du gouvernement.

Menu législatif

De janvier à mars 2025, 11 projets de loi ont été présentés à l'Assemblée, dont huit projets de loi publics du gouvernement et trois projets de loi publics de

députés. Pour cette même période, sept projets de loi du gouvernement ont été adoptés, dont quatre à l'unanimité. Un projet de loi d'intérêt privé a aussi été adopté, à l'unanimité.

Décision de la présidence

Décision sur une demande de débat d'urgence

Le 4 février 2025, la présidente a rendu une décision sur une demande de débat d'urgence de la part de M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, portant sur les tarifs douaniers américains. La demande a été déclarée recevable.

En effet, la demande portait sur un sujet précis et d'une importance particulière. Il est vrai que la menace d'imposition de tarifs douaniers était présente dans l'actualité depuis un certain temps, mais elle demeurait hypothétique jusqu'à sa concrétisation par le Président des États-Unis, le 1^{er} février. La mise à exécution de la menace constituait donc une aggravation soudaine de la situation. Bien que le Président des États-Unis eût annoncé la veille que ces tarifs seraient suspendus pour un mois, l'enjeu n'en était pas moins important, et le Québec devait quand même se préparer à leur entrée en vigueur. La crise demeurait sérieuse. Par ailleurs, le sujet relevait de la compétence de l'Assemblée en raison de ses impacts sur l'économie québécoise : les tarifs douaniers entraîneraient des conséquences tangibles au Québec, qui dispose de nombreux moyens d'action financiers et commerciaux afin d'y répondre. D'autre part, le sujet n'aurait pu être discuté autrement car l'Assemblée siégeait alors pour la première fois depuis la mise à exécution de la menace. Le fait qu'une déclaration ministérielle portant sur le même sujet devait avoir lieu la même journée ne pouvait être pris en compte, puisqu'il s'agit d'une procédure parlementaire distincte, avec un objectif différent et qui ne peut se faire qu'à l'initiative de l'Exécutif. Enfin, la gravité de la situation était d'une telle ampleur qu'elle justifiait la tenue d'un débat d'urgence. La population était en droit de s'attendre à une réaction des parlementaires, et ces derniers devaient pouvoir s'exprimer sur ce sujet. Ils étaient par ailleurs tous d'accord pour que se tienne ce débat. Pour toutes ces raisons, la demande a été jugée recevable.

Autres événements

Motion relative à une violation de droit ou de privilège

Le 30 janvier 2025, l'Assemblée prenait en considération une motion de M. **Monsef Derraji**, leader de l'opposition officielle, présentée en vertu des articles 315 à 321 du Règlement. La motion proposait que l'Assemblée statue sur la conduite de la députée

de Louis-Hébert, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, qui aurait commis un outrage au Parlement en omettant de déposer, dans les délais prescrits par la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec, le rapport annuel de gestion 2023 de la Société de l'assurance automobile du Québec. La motion proposait également que l'Assemblée statue sur la faute reprochée en se prononçant sur le rapport de la Commission de l'Assemblée nationale, après que celle-ci aura fait enquête de plein droit.

Conformément à cette motion et en vertu de l'article 319 du Règlement, la Commission de l'Assemblée nationale sera convoquée pour faire enquête sur la question.

Déclaration ministérielle

Le 4 février 2025, M. Legault, premier ministre, a fait une déclaration ministérielle concernant les tarifs douaniers américains.

Demande d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège

Le 25 février 2025, la présidente a avisé l'Assemblée qu'elle avait reçu une demande d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège de la part M. Derraji, leader de l'opposition officielle, dans laquelle il allègue que des hauts dirigeants de la Société de l'assurance automobile du Québec ont induit en erreur les membres de la Commission de l'administration publique en transmettant des documents qui contenaient de fausses informations au sujet du projet CASA/SAAQcllic. En omettant de communiquer les renseignements appropriés aux parlementaires au cours des dernières années, la Société de l'assurance automobile du Québec aurait entravé le travail des parlementaires qui n'ont pu exercer pleinement leur rôle, alors qu'il s'agissait d'informations essentielles pour qu'ils accomplissent correctement leur travail.

L'avis faisait mention de l'intention du leader de l'opposition officielle de présenter une motion en vertu des articles 324 et suivants du Règlement. La présidente a entendu les arguments de part et d'autre sur la question de droit ou de privilège soulevée par M. Derraji le 18 mars 2025. La décision a été prise en délibéré.

Travaux des commissions

Projets de loi

Entre les mois de janvier et mars 2025, les commissions ont tenu des consultations particulières sur 11 projets de loi publics du gouvernement, et procédé à l'étude détaillée de 12 projets de loi publics du gouvernement.

Un projet de loi d'intérêt privé a par ailleurs été étudié par la Commission de la santé et des services sociaux.

Soulignons plus particulièrement que la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles a entrepris l'étude détaillée du projet de loi n° 69, *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*. Ce projet de loi modifie diverses lois encadrant le secteur de l'énergie et prévoit la mise en place d'un fonds d'aide afin de limiter l'impact de la hausse des tarifs d'électricité pour la clientèle domestique. Lors de la quatrième séance de son étude détaillée, le 18 février 2025, la présidence a rendu une décision concernant la recevabilité d'une motion, présentée par un député du groupe parlementaire formant le gouvernement, visant à passer à l'étude de l'article 1 du projet de loi. Considérant notamment que cette motion intervenait après que sept motions préliminaires visant l'organisation du mandat, aient été débattues, dont six avaient été rejetées et une avait été adoptée, la présidence a jugé la motion recevable. L'étude détaillée de ce projet de loi se poursuit.

Mandat de surveillance et de reddition de comptes

Le 20 février 2025, les membres de la Commission de l'administration publique (CAP) ont été invités à prendre connaissance des constats émis par le Vérificateur général du Québec (VGQ) dans son rapport de février 2025 intitulé « CASA/SAAQclic : coûts, échéanciers et qualité ». Des rencontres sont ainsi organisées à chaque dépôt de rapport du VGQ.

La rencontre de février a cependant revêtu un caractère unique puisque certains des constats émis par le VGQ concernaient directement les travaux de la CAP. Dans le cadre de l'audit de performance réalisé auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) concernant le programme qu'elle a mis en place en 2015 afin de moderniser ses systèmes informatiques, le VGQ a en effet constaté que des informations incomplètes avaient été véhiculées dans les communications transmises à la CAP par la SAAQ dans le cadre d'un mandat de surveillance réalisé par la Commission. Le vérificateur général remarquait notamment que dans ses communications, la SAAQ ne faisait pas état des dépassements de coûts et n'offrait pas un portrait clair et complet de la situation.

Le rapport du Vérificateur général du Québec a mené à la prise d'un décret constituant la Commission d'enquête sur la gestion de la modernisation des systèmes informatiques de la SAAQ. Les faits concernant la CAP ont par ailleurs entraîné une demande d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège.

À noter qu'il s'agissait du dernier rapport de M^{me} Guylaine Leclerc à titre de vérificatrice générale du Québec puisque son mandat de 10 ans, non renouvelable, se terminait le 1^{er} mars 2025. M. Alain Fortin a été désigné vérificateur général par intérim.

Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes

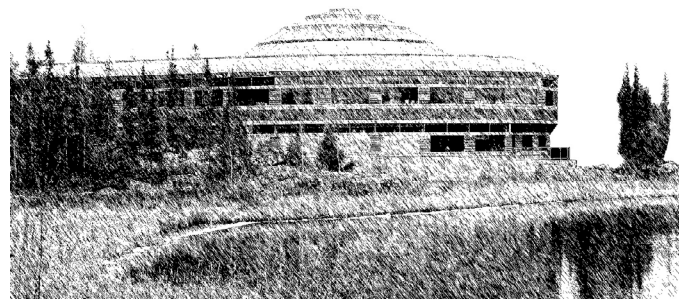
La Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes (CSESJ) a poursuivi ses travaux, débutés en septembre 2024, en menant une deuxième ronde de consultations particulières, tenues du 30 janvier au 5 février 2025. Vingt-cinq intervenants ont été invités à s'adresser à la Commission dans le cadre de cette deuxième partie de consultations. Par ailleurs, rappelons que la Commission, qui doit déposer son rapport au plus tard le 30 mai 2025, a visité dix-sept écoles primaires et secondaires réparties dans treize villes différentes entre le 4 et le 22 novembre 2024. Elle a également mené une consultation en ligne, du 31 octobre 2024 au 31 janvier 2025, qui lui a permis de rejoindre 7 075 répondants.

Simon Quer

Direction de la séance et de la procédure parlementaire

Roxanne Guévin

Direction des commissions



Territoires du Nord-Ouest

La première session de la 20^e législature a repris le 5 février et s'est terminée le 13 mars 2025. Au cours de cette session, l'Assemblée a examiné, entre autres, le Budget principal des dépenses pour 2025-2026 ainsi que deux budgets supplémentaires pour l'exercice 2024-2025.

Législation

Le Comité permanent du développement économique et de l'environnement et le Comité permanent des opérations gouvernementales ont respectivement informé

la Chambre qu'ils avaient terminé l'étude du projet de loi 11, Loi modifiant la Loi sur les véhicules automobiles, et du projet de loi 12, Loi modifiant des lois qui traitent des jours ouvrables, et que ces projets de loi étaient prêts à être examinés en comité plénier. Au cours de cette session, six nouveaux projets de loi ont été présentés, ont reçu une première et une deuxième lecture et ont été renvoyés à des comités permanents pour examen :

- Le projet de loi 17, Loi modifiant les lois concernant les affaires municipales et communautaires, modifie les délais à respecter pour la production de rapports en vertu de la *Loi sur la prévention des incendies*, de la *Loi sur le service d'urgence 911 des Territoires du Nord-Ouest*, et de la *Loi sur la loterie de l'ouest du Canada*, dans le but de donner au ministère des Affaires municipales et communautaires le temps de recueillir des données auprès de différentes sources et de les valider. Ce projet de loi est passé en deuxième lecture le 10 février 2025.
- Le projet de loi 18, Loi modifiant la Loi sur les sociétés en nom collectif et les raisons sociales, crée des exigences en matière d'enregistrement des noms d'entreprise utilisés dans les Territoires du Nord-Ouest. Il a franchi l'étape de la deuxième lecture le 10 février 2025.
- Le projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des travailleurs, propose des modifications à la loi en question en vue d'améliorer et de mettre à jour le mode de calcul des prestations à long terme pour les travailleurs ayant subi une blessure permanente. Il a franchi l'étape de la deuxième lecture le 28 février 2025.
- Le projet de loi 22, Loi sur la législation, établit des règles détaillées concernant l'adoption, la certification et la publication des lois dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que la mise à jour des lois. Il est passé en deuxième lecture le 12 mars 2025.
- Le projet de loi 23, Loi modifiant la Loi sur le droit de l'enfance, propose plusieurs modifications, notamment à la *Loi sur le droit de l'enfance* des Territoires du Nord-Ouest, afin de tenir compte des modifications apportées à la *Loi sur le divorce* fédérale qui sont entrées en vigueur en 2021 à la suite de l'adoption du projet de loi C-78. Il est passé en deuxième lecture le 13 mars 2025.
- Le projet de loi 24, Loi modifiant la Loi sur le droit de la famille, prévoit plusieurs modifications, notamment à la *Loi sur le droit de l'enfance* des Territoires du Nord-Ouest, afin de tenir compte des modifications apportées à la *Loi sur le divorce* fédérale qui sont entrées en vigueur en 2021 à la suite de l'adoption du projet de loi C-78. Il est passé en deuxième lecture le 13 mars 2025.

Budget

Le 6 février 2025, la ministre des Finances, **Caroline Wawzonek**, a prononcé le discours sur le budget et déposé le Budget principal des dépenses pour 2025-2026 et la Mise à jour du plan d'affaires 2025-2026. Le Budget principal des dépenses a été renvoyé immédiatement au Comité plénier, qui l'a examiné en détail, avant que ne soit déposé un projet de loi de crédits, lequel a franchi toutes les étapes de lecture le 13 mars 2025. Le budget 2025-2026 prévoit des dépenses d'environ 2,4 milliards de dollars, soit une augmentation de 1,1 % par rapport à l'exercice précédent, et le pouvoir d'emprunt total est passé de 1,6 milliard de dollars dans le Budget principal des dépenses de 2024-2025 à près de 1,8 milliard de dollars dans celui de 2025-2026.

Par ailleurs, deux budgets supplémentaires des dépenses ont été déposés à l'Assemblée le 7 février 2025. Ils ont été immédiatement renvoyés au Comité plénier, qui les a examinés et approuvés. Le 11 février 2025, le projet de loi 19, Loi n° 3 de 2024-2025 sur les crédits supplémentaires (dépenses d'infrastructure), et le projet de loi 20, Loi n° 2 de 2024-2025 sur les crédits supplémentaires (dépenses de fonctionnement et pouvoir d'emprunt), ont été adoptés après avoir franchi toutes les étapes de lecture à la Chambre.

Règlement

Le 5 février 2025, le Comité plénier a examiné le rapport 17-20(1) du Comité permanent de la procédure et des privilèges portant sur l'examen du Règlement de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Dans ce rapport, le Comité permanent proposait de nombreuses recommandations en vue de modifier le Règlement. Au total, 16 motions portant modification du Règlement ont été présentées et adoptées en Comité plénier, et les nouvelles règles sont entrées en vigueur le lendemain. Les modifications ont notamment clarifié certaines formulations, normalisé les pratiques existantes, réduit de trois à deux le nombre de questions complémentaires pouvant être posées lors de la période de questions et habilité le greffier à produire des versions consolidées du Règlement afin de corriger les fautes d'orthographe, de grammaire et de ponctuation ainsi que d'apporter des modifications non controversées sans qu'il soit nécessaire de les soumettre à la Chambre sous forme de motion.

Motions

Au cours de la session de février et mars, neuf motions officielles ont été présentées à la Chambre sur des sujets très variés. Il était entre autres question de la reconduction du mandat du directeur général des élections et des membres du Tribunal d'arbitrage des droits de la

personne (motions proposées par les membres du Bureau de régie de l'Assemblée), d'initiatives parrainées par des députés en vue de déclarer l'état d'urgence pour des raisons humanitaires à Norman Wells, de politiques du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en matière d'action positive, d'évacuation médicale et de soutien au personnel infirmier et aux travailleurs de la santé.

Sanctions du commissaire

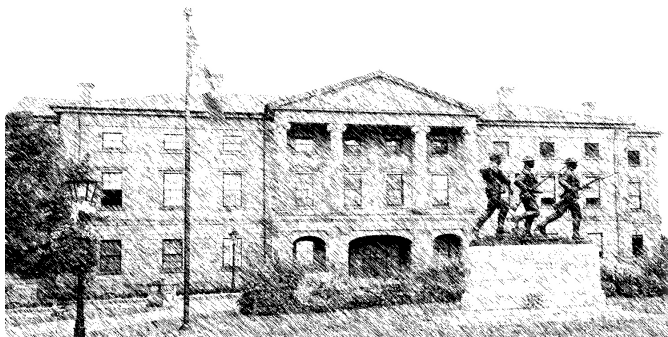
Le 13 mars 2025, soit le dernier jour de séance, le commissaire des Territoires du Nord-Ouest, **Gerald Kisoun**, a sanctionné les projets de loi suivants :

- projet de loi 11, Loi modifiant la Loi sur les véhicules automobiles;
- projet de loi 12, Loi modifiant des lois qui traitent des jours ouvrables;
- projet de loi 19, Loi n° 3 de 2024-2025 sur les crédits supplémentaires (dépenses d'infrastructure);
- projet de loi 20, Loi n° 2 de 2024-2025 sur les crédits supplémentaires (dépenses de fonctionnement et pouvoir d'emprunt);
- projet de loi 25, Loi de 2025-2026 sur les crédits (dépenses de fonctionnement).

La Chambre a ajourné ses travaux jusqu'au 21 mai 2025, à 13 h 30.

Michael Ball

Gestionnaire, Services à la Chambre et Journaux



Île-du-Prince-Édouard

Changement de premier ministre

Le 20 février, le premier ministre **Dennis King** a annoncé son intention de démissionner de ses fonctions de premier ministre et de député de la circonscription de Brackley-Hunter River le 21 février. Il a invoqué la fatigue, sa famille et le poids des multiples crises ayant frappé la province au cours des six dernières années; il a aussi déclaré que la province a besoin d'un nouveau leader pour naviguer les

eaux troubles des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis. Le premier ministre King a été élu pour la première fois en 2015, formant alors un gouvernement progressiste-conservateur minoritaire. Réélu en 2023, il a obtenu la majorité. Le 3 mars, le premier ministre **Justin Trudeau** a nommé l'ancien premier ministre King comme ambassadeur du Canada en Irlande.

Le jour même de la démission du premier ministre King, le caucus progressiste-conservateur a choisi **Rob Lantz** comme chef intérimaire, et le lendemain, M. Lantz a été assermenté comme premier ministre par le lieutenant-gouverneur **Wassim Salamoun**. Avant de devenir premier ministre, M. Lantz occupait les fonctions de ministre de l'Éducation et de la Petite enfance, et avant, celles de ministre responsable du Logement, des Terres et des Collectivités. Élu en 2023 comme député de Charlottetown-Brighton, M. Lantz a été chef du Parti progressiste-conservateur en 2015, mais n'a pas occupé de siège à l'Assemblée législative à ce moment. Avant de se lancer sur la scène politique provinciale, il a été membre du conseil municipal de Charlottetown pendant plusieurs années.

Comme le premier ministre Lantz n'a pas l'intention de briguer la direction de son parti de manière permanente, les trois partis représentés à l'Assemblée législative en ce moment sont dirigés par des chefs intérimaires. Le chef de l'Opposition officielle, **Hal Perry** (circonscription n° 27, Tignish-Palmer Road), est chef intérimaire du Parti libéral depuis avril 2023; ce parti a l'intention de tenir un congrès à la direction en octobre 2025. La chef du troisième parti, **Karla Bernard** (circonscription n° 12, Charlottetown-Victoria Park), est chef intérimaire du Parti vert depuis juillet 2023; ce parti a l'intention de tenir son congrès en juin 2025. La date du congrès à la direction du Parti progressiste-conservateur n'a pas encore été annoncée.

Changements au sein du Cabinet

Le 27 février, le premier ministre Lantz a annoncé des changements au sein du Cabinet. Ainsi, **Darlene Compton** (circonscription n° 4, Belfast-Murray River) a été nommée ministre du Développement économique, du Tourisme et de la Culture. Son prédécesseur, **Cory Deagle** (circonscription n° 3, Montague-Kilmuir), a démissionné de ses fonctions afin de se consacrer à la direction du Parti progressiste-conservateur, tout en conservant son siège à l'Assemblée législative. Avant sa nomination au Cabinet, la ministre Compton occupait le poste de Présidente de l'Assemblée législative. **Robin Croucher** (circonscription n° 1, Souris-Elmira) a également été nommé au Cabinet le 27 février, en tant que ministre de l'Éducation et de la Petite enfance, poste laissé vacant par le premier ministre Lantz. Avant sa nomination, le ministre Croucher était simple député.

Démission d'une députée

Le 11 février, **Natalie Jameson** a démissionné de son poste de députée de la circonscription n° 9, Charlottetown-Hillsborough Park, après avoir remporté l'investiture du Parti conservateur pour la circonscription de Charlottetown en vue des prochaines élections fédérales. Éluée en 2019 et réélue en 2023, M^{me} Jameson a occupé différents portefeuilles au sein du Cabinet entre 2020 et 2024, notamment ceux de l'éducation, de l'environnement et de la condition féminine. La date des élections partielles n'a pas encore été annoncée pour la circonscription de Charlottetown-Hillsborough Park, ni pour celle de Brackley-Hunter River (par la suite de la démission de M. King), mais celles-ci doivent être tenues dans les six mois suivant la vacance des sièges, conformément à la loi électorale de la province (*Elections Act*).

Deuxième session, soixante-septième assemblée générale

Le 21 février, sur l'avis du Conseil exécutif, le lieutenant-gouverneur a prorogé la première session de la soixante-septième assemblée générale, l'appelant à se réunir le 25 mars pour l'ouverture de la deuxième session. La reprise de la première session était prévue pour le 25 février.

Nouveaux Président et vice-président

La Présidente, M^{me} Compton, ayant été nommée au Cabinet, l'Assemblée législative avait pour première tâche, à l'ouverture de la deuxième session, le 25 mars, de procéder à l'élection d'un nouveau Président. Deux députés ont posé leur candidature : **Robert Henderson** (circonscription n° 25, O'Leary-Inverness), du caucus de l'Opposition officielle, et **Sidney MacEwen** (circonscription n° 7, Morell-Donagh), du caucus du gouvernement. M. MacEwen a été dûment élu Président après avoir remporté la majorité des voix. Député depuis 2015, il était auparavant vice-président de l'Assemblée. **Brad Trivers** (circonscription n° 18, Rustico-Emerald) a été nommé vice-président de l'Assemblée à la suite d'une résolution adoptée par la Chambre le 26 mars.

Discours du Trône

Après l'élection du Président de l'Assemblée législative, le lieutenant-gouverneur Salamoun a prononcé le discours du Trône. Le plan provincial en réponse aux mesures tarifaires figurait au premier plan du discours, qui mettait notamment l'accent sur les débouchés du marché intérieur, les mesures législatives visant à réduire les obstacles au commerce intérieur, le soutien à la campagne provinciale « Achetez local », le

lobbying en faveur de la suppression des péages sur le pont de la Confédération et le traversier de Woods Island, ainsi que la réalisation d'une étude sur la création d'un port maritime.

En ce qui concerne les soins de santé, le gouvernement, dans ce discours, promettait de nouveaux efforts en vue d'améliorer l'accès aux soins primaires et de réduire les délais d'attente pour les interventions chirurgicales. Il a fait valoir qu'un engagement fédéral accru était nécessaire pour améliorer les infrastructures, tout en indiquant qu'il réduirait les délais d'octroi des permis de construire et qu'il examinerait le processus d'appel d'offres. Une nouvelle stratégie provinciale en matière d'énergie sera mise en place afin d'orienter la prise de décisions concernant la production, la gestion et l'utilisation de l'énergie. D'autres plans ont également été dévoilés dans des domaines tels que le logement, l'éducation et le financement des infrastructures municipales.

Le débat sur le projet d'Adresse en réponse au discours du Trône a commencé le 26 mars et n'était pas encore terminé au moment de la rédaction du présent article.

Destitution du président d'un comité

Lors d'une réunion tenue le 30 janvier, le Comité permanent de l'éducation et de la croissance économique a adopté une motion visant à démettre son président, M. Trivers, de ses fonctions. Cette motion faisait suite à des événements survenus lors d'une réunion précédente, au cours de laquelle les membres du comité avaient estimé que le président avait outrepassé son autorité en tentant de dicter la manière dont la correspondance adressée au comité devait être traitée et en manquant de respect envers la greffière du comité en réponse à ses conseils. Le comité a élu **Peter Bevan-Baker** (circonscription n° 17, New Haven-Rocky Point) comme nouveau président.

Ordonnance de production des documents

Le 27 février, le Comité permanent de l'éducation et de la croissance économique a convenu de délivrer au gouvernement une nouvelle ordonnance de production de documents; une première avait été rendue à l'automne 2024 en vue de la production d'une version non expurgée du contrat de marketing touristique signé par la province et la LNH (le gouvernement a fourni ce document).

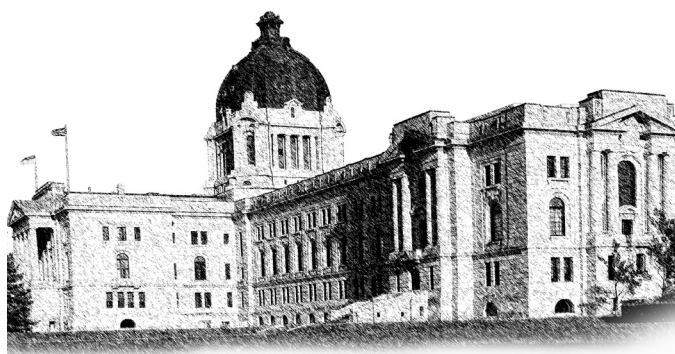
Adressée au premier ministre Lantz, la nouvelle ordonnance exigeait la production de « tous les documents du Conseil exécutif et du Conseil du Trésor concernant l'entente de marketing entre la LNH et l'Île-du-Prince-Édouard, y compris tous les documents connexes; une liste des participants, y compris les membres du Conseil exécutif, les membres du Cabinet, le personnel et les

invités, à tous les matchs de hockey professionnel de la LNH; toute la correspondance entre le ministère des Pêches, du Tourisme, des Sports et de la Culture et la LNH et l'Association des joueurs de la LNH concernant le tournoi 4 Nations Face-Off en 2025; ainsi que les billets, les listes de participants et tous les coûts et dépenses liés aux événements ou aux efforts de promotion pendant le tournoi 4 Nations Face-Off 2025 ».

L'ordonnance a été rendue le 3 mars. Les documents demandés ont été fournis au comité, à l'exception des documents du Conseil exécutif et du Conseil du Trésor. Dans une lettre adressée au comité le 7 mars, le premier ministre Lantz a écrit : « Comme vous le savez, les documents du Conseil exécutif et du Conseil du Trésor sont protégés par le secret du Cabinet. Il s'agit d'un principe parlementaire bien établi. Ces documents ne peuvent faire l'objet d'une ordonnance et ne peuvent être divulgués. » Au moment de la rédaction du présent rapport, le comité ne s'était pas réuni depuis sa séance du 27 février et n'avait déposé aucun rapport à la Chambre.

Ryan Reddin

Directeur, Recherche parlementaire



Saskatchewan

Séance du printemps : première séance de la trentième législature

À la demande du premier ministre **Scott Moe**, la première session de la trentième législature a repris le 19 mars 2025 pour la période du printemps. Conformément au Règlement de l'Assemblée législative de la province (*Rules and Procedures of the Legislative Assembly of Saskatchewan*), il appartient au gouvernement de fixer le calendrier de l'Assemblée pour la première session suivant une élection générale provinciale. La session de printemps sera ajournée le jeudi précédant la fête de la Reine, soit 29 jours de séance après le dépôt de la motion sur le budget, comme le prévoit le Règlement.

Budget

Le premier jour de la session printanière, soit le 19 mars 2025, le ministre des Finances, **Jim Reiter**, a présenté le budget de 2025-2026 de la province, intitulé *Delivering for You* (À votre service). Ce budget met l'accent sur l'abordabilité, les soins de santé, l'éducation, la sécurité communautaire et la responsabilité financière. À cette occasion, le ministre Reiter a souligné que le budget sera équilibré (on s'attend même à un excédent), respectera tous les engagements électoraux pris à l'automne et contient une « analyse du ministère des Finances sur les répercussions potentielles des droits de douane américains sur la Saskatchewan » au lieu de prévoir des réserves pour composer avec les droits de douane.

Parmi les points saillants du budget, mentionnons une réduction de l'impôt sur le revenu et d'autres changements fiscaux de grande envergure visant à favoriser l'épargne; des investissements dans l'amélioration de l'accès aux soins de santé et dans des projets d'infrastructure; le financement de programmes et de services en santé mentale et en traitement de la toxicomanie; l'octroi de fonds afin de répondre aux besoins scolaires et de mettre en œuvre la nouvelle convention collective des enseignants; ainsi que le financement de l'expansion des services d'application de la loi.

Le porte-parole de l'opposition en matière de finances, **Trent Witherspoon**, a réagi en qualifiant le budget de « déconnecté de la réalité à laquelle fait face la Saskatchewan ». En conséquence, le 20 mars, il a proposé un amendement condamnant le budget, invoquant les compressions en matière de santé et d'éducation et l'absence de plan en réponse aux droits de douane. M. Witherspoon a affirmé que le budget ne prévoyait aucun plan économique, aucun plan tarifaire et aucune mesure visant à renforcer les infrastructures de transport pour soutenir le commerce. Il a également dénoncé les « carences en matière de santé et d'éducation » et le « manque de mesures visant à améliorer l'abordabilité ».

La motion sur le budget et la proposition d'amendement ont été débattues à l'Assemblée pendant cinq jours, à l'issue desquels l'amendement a été rejeté. La motion sur le budget a été adoptée le 27 mars. Les deux motions ont fait l'objet d'un vote par appel nominal. Conformément au Règlement, les prévisions budgétaires ont été automatiquement renvoyées aux comités concernés pour qu'ils les examinent.

Motions en cas d'urgence ou de besoin pressant

L'article 61 du Règlement de l'Assemblée législative de la Saskatchewan permet, en cas d'urgence ou de besoin pressant, de présenter une motion sans préavis, avec le consentement unanime de l'Assemblée.

Le 20 mars 2025, après avoir obtenu ce consentement, l'opposition a présenté une motion en vertu de l'article 61 du Règlement condamnant l'administration Trump pour avoir proposé l'annexion du Canada et imposé des droits de douane. Le premier ministre Moe a proposé un amendement visant à remplacer le libellé de la motion afin de confirmer que le Canada ne deviendra jamais un 51^e État et d'exprimer son soutien au plan de réponse tarifaire du gouvernement de la Saskatchewan. L'amendement a été adopté par 31 voix contre 25 à l'issue d'un vote par appel nominal.

Le 31 mars 2025, l'opposition s'est vu refuser l'autorisation de présenter une motion en vertu de l'article 61. Par contre, le gouvernement a obtenu l'autorisation d'en déposer une en vertu du même article invitant l'Assemblée à appuyer les mesures prises par le gouvernement pour faire de la Saskatchewan la première province à ne pas imposer de taxe sur le carbone. L'opposition a proposé un amendement appelant le gouvernement à présenter de nouvelles prévisions budgétaires qui tiendraient compte de la baisse des recettes qui résulteraient, mais cet amendement a été rejeté, et la motion principale a été adoptée à l'unanimité, par vote par appel nominal.

Installation de la nouvelle lieutenant-gouverneure

Bernadette McIntyre a été officiellement installée dans ses fonctions de 24^e lieutenant-gouverneure de la Saskatchewan lors d'une cérémonie qui s'est tenue à la Chambre législative le 31 janvier. M^{me} McIntyre est l'ancienne directrice générale de la Wascana Centre Authority et membre du Saskatchewan Sports Hall of Fame (Panthéon des sports de la Saskatchewan). Après la cérémonie, la lieutenant-gouverneure McIntyre a inspecté la garde d'honneur dans la rotonde de l'édifice législatif et a tenu une réception dans la bibliothèque législative.

Modifications apportées aux directives du Bureau de la régie interne

Le 26 mars, le Bureau de la régie interne a approuvé des modifications aux directives 3.1 et 4.1. Dans le cas de la directive 3.1, le barème établi par le Conseil national mixte en vue du remboursement des frais d'hébergement pour les députés venant de l'extérieur de la ville a été remplacé par le taux actuel du marché locatif à Regina. Pour ce qui est de la directive 4.1, le montant maximal autorisé à titre de frais de formation, d'inscription et de scolarité pour chaque conférence ou cours sans qu'il soit nécessaire d'obtenir au préalable l'approbation du Président est passé de 250 à 700 \$.

Nomination au poste de légiste et conseiller parlementaire

Le 26 mars, le Bureau de la régie interne a adopté une motion visant à nommer **Marie Shalashniy** au poste de légiste et conseillère parlementaire, poste qu'elle occupera à compter du 1^{er} avril. M^{me} Shalashniy occupait ce poste de façon intérimaire depuis la fin de l'année 2024, ayant auparavant été légiste adjointe.

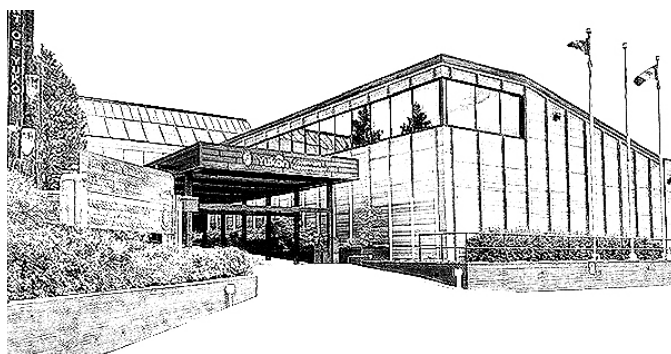
Agents supérieurs de l'Assemblée législative

Lors de la réunion du 26 mars 2025, le Bureau de la régie interne a adopté deux autres motions en vue de la nomination d'agents supérieurs de l'Assemblée. Il a notamment recommandé le renouvellement du mandat de **Maurice Herauf** à titre de commissaire aux conflits d'intérêts et registraire des lobbyistes pour cinq autres années, ainsi que la prolongation du mandat de **Ronald Kruzeniski** à titre de commissaire à l'information et à la protection de la vie privée par intérim jusqu'au 30 avril 2025. Au moment de la rédaction du présent rapport, la nomination de M. Herauf n'avait pas encore été approuvée par l'Assemblée.

Le 31 mars 2025, l'Assemblée a adopté une motion reconduisant **Lisa Broda** dans ses fonctions de défenseure de l'enfance et de la jeunesse pour un nouveau mandat de cinq ans. Cette mesure avait été recommandée par le Bureau de la régie interne le 21 janvier 2025.

Jessica Start

Gestion, Éducation en matière de procédure



Yukon

Session du printemps 2025

La session du printemps 2025 a débuté le 6 mars 2025 et devrait se terminer le 1^{er} mai, soit le 32^e jour de séance. Il devrait s'agir de la dernière session de la 35^e législature, car des élections doivent être tenues au plus tard le 3 novembre 2025, conformément à la *Loi sur les élections* du Yukon.

Projets de loi du gouvernement

Conformément à l'article 74 du Règlement, les huit projets de loi suivants ont été déposés par le gouvernement avant le cinquième jour de séance (date limite pour le dépôt des projets de loi du gouvernement devant être débattus au cours d'une session donnée) :

- Projet de loi 46, Loi sur la location résidentielle
- Projet de loi 47, Loi de 2025 modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu
- Projet de loi 48, Loi sur l'apprentissage et la garde pour les jeunes enfants
- Projet de loi 49, Loi de 2025 portant sur des modifications d'ordre technique (successions, corps non réclamés et questions connexes)
- Projet de loi 50, Loi sur l'inclusivité des familles yukonnaises
- Projet de loi 216, Loi d'affectation n° 3 pour l'exercice 2024-2025
- Projet de loi 217, Loi d'affectation n° 1 pour l'exercice 2025-2026
- Projet de loi 218, Loi d'affectation de crédits provisoires pour l'exercice 2025-2026

Bébé dans la Chambre

Lane Tredger, députée de Whitehorse-Centre, cheffe du troisième parti à la Chambre et vice-présidente du Comité plénier, est la première députée de l'Assemblée législative du Yukon à prendre part aux délibérations en compagnie d'un poupon. Le 12 mars 2025, la députée Tredger a prononcé un discours tandis qu'elle tenait dans ses bras son fils de quatre mois. Le 19 mars, soit une semaine plus tard, elle tenait sa fille du même âge dans le fauteuil de la présidence, occupant à ce moment la fonction de présidente suppléante.

Audiences du Comité des comptes publics

Sous la présidence de Currie Dixon, le Comité permanent des comptes publics a tenu deux audiences publiques en janvier. La première, qui a eu lieu le 14 janvier, portait sur les comptes publics du Yukon pour l'exercice 2023-2024. Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, et des représentants du ministère des Finances ont comparu à titre de témoins. La deuxième, qui a eu lieu le 16 janvier, avait pour objet une vérification de gestion portant sur les marchés publics et les contrats du gouvernement territorial effectuée par le Bureau du vérificateur général du Canada. Lors de l'audience, la vérificatrice générale du Canada et des représentants du ministère de la Voirie et des Travaux publics ont répondu aux questions des membres du comité.

Décision judiciaire sur le processus budgétaire des organismes indépendants

Le 3 mars 2025, la juge de la Cour suprême du Yukon **Edith Campbell** a rendu une décision orale concernant le rôle du Conseil de gestion du gouvernement du Yukon dans l'établissement des budgets d'organes indépendants de l'Assemblée législative du Yukon, notamment le Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse, le Bureau de l'ombudsman et Élections Yukon. La juge a rejeté une requête déposée par **Jason Pedlar**, ombudsman, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée et commissaire aux divulgations dans l'intérêt public, et **Annette King**, défenseure de l'enfance et de la jeunesse, qui soutenaient que les agents supérieurs nommés en vertu de lois ne devraient pas être assujettis aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques* relatives à la surveillance exercée par le Conseil de gestion, en raison de l'indépendance dont ils jouissent en vertu de la *Loi sur l'ombudsman*, de la *Loi sur le défenseur de l'enfance et de la jeunesse* et de la *Loi sur les élections*.

Invoquant la primauté de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour rejeter la requête, la juge Campbell a toutefois souligné qu'il faudrait préciser davantage dans la loi le principe de l'indépendance budgétaire des agents supérieurs de la Chambre. Les requérants et **Maxwell Harvey**, directeur général des élections, ont depuis écrit à la Commission des services aux députés de l'Assemblée législative, présidée par **Jeremy Harper**, pour demander que des modifications soient apportées à la loi.

Nouveau greffier au bureau

Le 10 mars 2025, le Président a présenté **Logan Ockenden**, le tout dernier greffier au bureau. M. Ockenden terminera son programme de maîtrise à l'Université Carleton avant d'entrer officiellement en fonction à titre de greffier des comités le 22 avril. La titulaire précédente de ce poste, **Allison Lloyd**, remplace **Linda Kolody**, qui a pris sa retraite en 2024; cette dernière occupait le poste de greffière adjointe de l'Assemblée législative du Yukon depuis 2007.

Allison Lloyd
Greffière adjointe

Le tailleur rose au Palais rose: Le discours vestimentaire à travers le portrait de Kathleen Wynne

Les choix vestimentaires des députées sont souvent scrutés et, par conséquent, ils sont souvent mûrement réfléchis. Ce croquis parlementaire s'appuie sur le portrait de l'ancienne première ministre de l'Ontario, Kathleen Wynne, à Queen's Park, pour examiner le discours entourant la tenue vestimentaire des femmes parlementaires.

Annie Dowd

Le guide touristique tend le bras et pointe le portrait derrière lui. Le guide touristique tend le bras et pointe le portrait derrière lui. Les murs de Queen's Park regorgent d'œuvres d'art, et pourtant, c'est le seul portrait visible qui représente une femme parlementaire. Il s'agit de Kathleen Wynne, la vingt-cinquième première ministre de l'Ontario. La différence entre le portrait de Wynne et les vingt-quatre autres portraits des anciens premiers ministres est frappante. Au milieu d'une mer de costumes et de cravates, elle se distingue par son tailleur-jupe rose pastel.

Le guide explique que même si Wynne ne portait pas souvent du rose lorsqu'elle était première ministre, le choix de le faire pour le portrait était intentionnel. Cependant, l'intentionnalité en matière de mode n'était pas nouvelle pour Wynne. Première et unique femme première ministre de l'histoire de l'Ontario, il semble que les choix vestimentaires délibérés aient été courants tout au long de sa carrière politique, et plus particulièrement pendant son mandat de première ministre.

Lors d'une discussion avec la professeure de sciences politiques et auteure Kate Graham, Wynne a donné un aperçu des discussions internes qui ont eu lieu autour de son style. Wynne a expliqué : « Nous avons ces conversations absurdes sur les foulards et les couleurs que je devais ou non porter. »¹ On s'inquiétait quant à savoir si les foulards la faisaient « paraître riche ».²

Wynne a expliqué que, de son point de vue, plus elle perdait de popularité, plus les gens paniquaient : « Est-ce que tu portes le bon maquillage? Est-ce que tu portes les bons vêtements? Est-ce que tu te présentes correctement? »³ Ces préoccupations reflètent l'attention

particulière et disproportionnée dont font souvent l'objet les femmes parlementaires et politiciennes en raison de leur apparence, y compris leur tenue vestimentaire.

Les discussions sur le genre et la tenue vestimentaire ont émergé historiquement et contemporanément dans divers contextes politiques et parlementaires. Plus récemment, les codes vestimentaires genrés ont fait l'objet de discussion à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique en 2019, dans le cadre du « mouvement pour le droit de porter des bras nus », catalysé par la question des femmes députées portant des hauts sans manches à l'Assemblée.⁴

Dans un article sur l'Assemblée législative de l'Ontario, Kate Korte soutient que les directives vestimentaires limitent la pleine prise en compte de la diversité des genres et des cultures. L'étude révèle que les normes et les binarités de genre continuent de régir et de perpétuer les codes vestimentaires dans les espaces politiques, renforçant ainsi la perception corrélative entre genre, apparence et pouvoir.

Bien que Wynne ne porte pas de foulard dans le portrait de Queen's Park, un foulard à fleurs repose sur une chaise dans le coin avant du tableau. Le symbolisme de ce foulard a été analysé par divers journalistes, dont Judith Timson du Toronto Star, qui l'a décrit comme « un symbole instantané du leadership politique féminin qui faisait auparavant défaut à Queen's Park. »⁵

Wynne a été transparente quant à la logique multidimensionnelle qui a motivé le placement du foulard parmi d'autres éléments symboliques qui personnalisent le portrait. Lors de son discours prononcé lors du dévoilement du portrait, Wynne a expliqué que le foulard est drapé sur le fauteuil pour montrer qu'une femme peut être première ministre avec ou sans foulard, déclarant simplement : « J'adore les foulards. J'aime la touche de couleur. J'aime la douceur. »⁶

Annie Dowd est membre du Programme de stages de l'Assemblée législative de l'Ontario 2024-2025. Elle a été stagiaire à la rédaction de la Revue parlementaire canadienne à l'automne 2024.

Les journalistes comme Timson sont également confrontés au paradoxe des discours entourant la mode des femmes parlementaires. Si les vêtements ont toujours été et continuent d'être utilisés de manière symbolique et stratégique pour promouvoir des messages et des positions politiques, nombreux sont ceux qui commencent à se demander s'ils doivent faire l'objet d'une attention particulière ou d'une conversation.

Le foulard représente-t-il une possibilité ? Symbolise-t-il l'abandon des préoccupations liées à la perception et à la présentation ? Discuter du symbolisme du foulard au lieu de réfléchir à la carrière de la première femme ouvertement gaie au poste de première ministre de l'Ontario perpétue-t-il un discours qui mérite d'être examiné de près ?

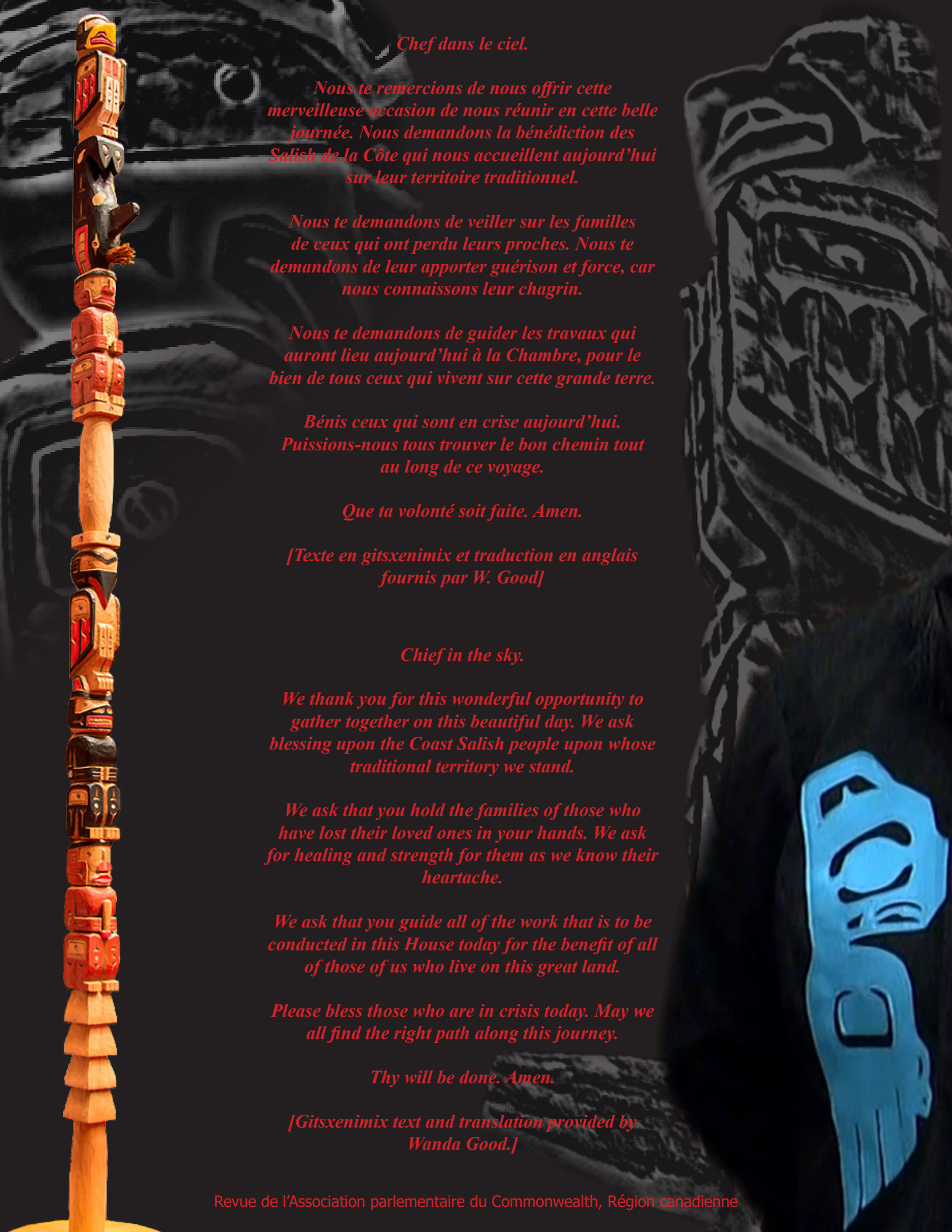
En parcourant le couloir de Queen's Park, les portraits des anciens premiers ministres témoignent d'une transformation progressive des attitudes et des tenues vestimentaires acceptées au fil du temps. Dans les années 1960, les premiers ministres ont commencé à abandonner les gilets au profit des costumes deux-pièces, et certains, comme David Peterson et Bob Rae ont même complètement abandonné leur veston. Pourtant, le portrait de Wynne est unique.

Le portrait de Wynne offre une occasion unique et concrète de réfléchir à la fois à la représentation des femmes en politique parlementaire et aux discussions sexospécifiques qui continuent d'entourer les femmes parlementaires.

Lors de la cérémonie de dévoilement, Wynne a exprimé son espoir que le portrait serve de signe aux jeunes qu'ils peuvent aspirer à devenir premiers ministres, quel que soit leur genre. Et peut-être, peu importe leur tenue vestimentaire.

Notes

- 1 Kate Graham. *Pas de deuxième chance les femmes et le pouvoir politique au Canada*. Second Story Press, le 3 mai 2022.
- 2 *Ibid.*
- 3 *Ibid.*
- 4 Janet Routledge. « Le drame du droit de porter les armes : les directives vestimentaires à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. *Revue parlementaire canadienne*, n° 3, v. 4, v. 24 (2020).
- 5 Kate Korte. « Vestes, cravates et tenues comparables : Maintenir les normes de genre grâce aux codes vestimentaires de l'Assemblée législative. *Revue parlementaire canadienne*, n° 3, v. 45 (2022).
- 6 Judith Timson. « Le pouvoir peut ressembler à un foulard sur une chaise. » *Toronto Star*. 13 décembre 2019. 13 décembre 2019 (page E8) - ProQuest Historical Newspapers : Toronto Star - ProQuest.
- 7 Kathleen Wynne. « Every Child Has the Right to Aspire to Political Office » (extrait du discours prononcé lors de la cérémonie de dévoilement à Queen's Park). *Toronto Star*. 16 décembre 2019. 16 décembre 2019 (page A10) - ProQuest Historical Newspapers : Toronto Star - ProQuest.



Chief dans le ciel.

Nous te remercions de nous offrir cette merveilleuse occasion de nous réunir en cette belle journée. Nous demandons la bénédiction des Salish de la Côte qui nous accueillent aujourd'hui sur leur territoire traditionnel.

Nous te demandons de veiller sur les familles de ceux qui ont perdu leurs proches. Nous te demandons de leur apporter guérison et force, car nous connaissons leur chagrin.

Nous te demandons de guider les travaux qui auront lieu aujourd'hui à la Chambre, pour le bien de tous ceux qui vivent sur cette grande terre.

Bénis ceux qui sont en crise aujourd'hui. Puissions-nous tous trouver le bon chemin tout au long de ce voyage.

Que ta volonté soit faite. Amen.

[Texte en gitsxenimix et traduction en anglais fournis par W. Good]

Chief in the sky.

We thank you for this wonderful opportunity to gather together on this beautiful day. We ask blessing upon the Coast Salish people upon whose traditional territory we stand.

We ask that you hold the families of those who have lost their loved ones in your hands. We ask for healing and strength for them as we know their heartache.

We ask that you guide all of the work that is to be conducted in this House today for the benefit of all of those of us who live on this great land.

Please bless those who are in crisis today. May we all find the right path along this journey.

Thy will be done. Amen.

[Gitsxenimix text and translation provided by Wanda Good.]